

**Cours de finances publiques**

**Licence Economie et Gestion**

**Semestre 4**

**Pr. A. BOUSSELHAMI**

**Année 2025-2026**

## **Plan du cours**

**-Introduction générale**

**- Axe 1: Introduction à la loi de finances**

**- Axe 2 : Politique budgétaire au Maroc**

**-Axe 3 : Endettement public**

**- Axe 4 : Plan de relance budgétaire en période de crise**

# Introduction générale

- Par essence, les finances publiques, politique: elles se présentent comme un instrument de création des sociétés politiques organisées.
- Aujourd'hui, les finances publiques ont connu des mutations de grande ampleur. En effet, toutes les sociétés, développées ou en développement, sont confrontées à la réforme de leurs finances publiques et, par effet systémique, ces réformes rétroagissent, se répercutent de pays à pays. Si bien que l'on peut constater un rapprochement progressif des dispositifs.
- Ces mutations sont à l'origine d'une mutation de l'Etat.

-On est en face d'un système complexe à piloter. D'ou une nouvelle réflexion s'impose sur la doctrine de la gouvernance budgétaire et plus précisément de la gouvernance financière publique.

-Complexité des phénomènes financiers due à l'hétérogénéité des acteurs: politiques, économiques, sociaux...

**-Selon G.Dehove (1917-1979): « la science des finances publiques ne peut se comprendre en dehors du politique, car sans organisation politique il n'y aurait pas de but collectif à satisfaire, pas de dépenses publiques pour en assurer la réalisation et par conséquent pas de charges publiques pour se procurer les recettes collective indispensables, c'est-à-dire pas d'activité financière...la science financière est donc politique par nature ».**

## **-Les paradoxes de la gestion publique : efficacité et acceptabilité**

-On se demande si on va :

- Envisager le contrôle des moyens plutôt que celui des résultats est plus facile à organiser du point de vue de support politique;

- Envisager le contrôle de résultats plutôt que la bonne mobilisation des moyens est plus pertinent de point de vue de l'efficacité des politiques publiques mais se heurte à des problèmes politiques;

**- Contraintes contemporaines de la gestion publique:**

- Le rôle des organisation publiques;
- La participation des citoyens;
- La base normative.

**- Objectifs des actions publiques:**

- Fonction d'allocation des ressources;
- Fonction de stabilisation;
- Fonction de redistribution.

**Or, les objectifs de l'action publique sont:**

- Complexes,
- Multidimensionnels
- Et souvent flous, notamment quant aux pondérations des différents critères.

Au niveau des programmes, cette multiplicité des dimensions de la politique publique se traduit par une multiplicité de tâches.

**D'où la difficulté de définir l'articulation: programme/objectif/indicateur**

## Exemple: Enseignement supérieur

Programmes	Objectifs	Indicateurs
<b>Conduite et Pilotage du Gouvernement</b>	<b>Orienter le gouvernement à mettre en œuvre le programme gouvernemental</b>	<b>Nombre de projets de loi étudiés et approuvés dans le conseil de gouvernement</b>
Pilotage et gouvernance Enseignement supérieur	-Mise en place du système d'information intégré .  -Améliorer le rendement interne et externe du système de l'enseignement supérieur	-Taux de diplômés après trois années selon le sexe.  -Taux d'encadrement administratif

**- Les différents types d'Etat:**

- **Etat hiérarchique:** les citoyens sont considérés à la fois **acteurs** (en tant que qu'électeurs) et **objets** du processus politique(en tant que destinataires des politiques publiques mises en œuvre); les contrôles sont essentiellement politiques sur les élus et hiérarchique sur les fonctionnaires;

-**Etat providence en temps de crises:** c'est essentiellement un Etat producteur de services pour des citoyens devenus des consommateurs-clients: il devient un monopole à l'écoute des besoins des consommateurs-clients; les contrôles reposent alors pour l'essentiel sur l'efficacité de projets;

- **Etat médiateur**: il doit arbitrer entre des intérêts plus au moins contradictoires derrière lesquels se rangent ces citoyens.

Les bases du contrôle résident alors dans sa capacité à créer des compromis et des consensus pertinents au profit de projets des différents acteurs .

- Aujourd'hui, on parle **de l'Etat-social**

## **- Concept de gouvernance:**

Il peut être considéré comme le schéma sociopolitique qui résulte des efforts de toutes les parties de la société. De ce fait, la gouvernance politique ne peut plus être considérée en terme contrôle du gouvernement sur le reste de la société, mais en termes de résultat du comportement d'une multitude d'acteurs.

-D'où l'Etat doit prendre en considération les caractéristiques contemporaines de la société qui influence ses actions :

- **la complexité de la société:** l'Etat s'efforce en permanence de décomposer les relations pour comprendre les ressorts et de coordonner les acteurs.

- **la dynamique de la société:** le gouvernement puisse afficher des normes qui constituent autant de repères pour les interactions sociales et qu'il mette en place des mécanismes de correction si ces interactions produisent des états de mauvaise qualité.

- **la diversité de la société:** cela implique qu'on l'on prenne en compte la spécificité des positions et que l'on s'efforce de les intégrer positivement les une des autres.

**- Les différentes modalités de gouvernance:**

- **le pilotage** : l'Etat est considéré comme un pilote d'un navire qu'il tend à prévenir des écarts par rapport à la route que l'on s'est donnée et à contenir les variations d'indicateurs dans les limites permises.

Ce mode de contrôle est coûteux parce qu'il suppose des systèmes d'information et des variables de contrôle pour modifier le comportement des agents.

- **l'équilibrage**: il ne s'agit plus de connaître et corriger le jeu de ces forces mais de veiller à la marge à ce que leur conjonction ne débouche pas sur des résultats négatifs.

A ce propos, le philosophe hollandais **B. Spinoza** n'écrivait-il pas déjà :

**« Les hommes devraient être gouvernés d'une manière telle qu'ils ne se sentent pas gouvernés; qu'ils ne se sentent limités que par l'amour de la liberté, la volonté de créer des richesses et celle de pouvoir obtenir des emplois au service de leur collectivité » (1632-1677).**

# **Chapitre 1**

## **Introduction à la loi de finances**

### **I-Structures de la loi des finances:**

La loi organique de finance(LOF) définit l'objet et le contenu de la loi de finances, ses règles de présentation, ses modalités de vote ainsi que certaines règles relatives à son exécution. Son fondement juridique est posé par la constitution et stipule: le Parlement vote la loi de finances dans les conditions prévues par la loi organique ».

## **I-1-Définitions des lois de finances:**

La loi organique définit la loi des finances de la façon suivante:

« la loi de finances prévoit, évalue, énonce et autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat dont la limite d'un équilibre économique et financier qu'elle définit ».

D'après la loi organique, les lois des finances n'ont plus pour mission la recherche systématique de l'équilibre comptable. Elles doivent penser désormais en termes d'équilibre économique.

D'après la nouvelle loi organique des finances, il faut préciser qu'il existe 3 sortes de lois des finances :

**-La loi de finances pour l'année** : elle prévoit et autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

**-Les lois de finances rectificatives** : elles peuvent, au cours de l'année, notifier les dispositions des lois des finances initiales, compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et financière. Au Maroc, s'est fait le cas en, **1965, 1968, 1969, 1970, 1971, 1973, 1974, 1983,1987, 1990 et 2020.**

**-La loi de règlement** : elle vient à postériori pour constater la différence des écarts entre les prévisions et les réalisations. Elle se définit comme suit :

« la loi de règlement constate le montant défini des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses rapportant à une année budgétaire et arrête le compte de résultat de l'année ».

## **I-2- la structure de loi des finances :(voir détails au bulletin officiel)**

### **I-2-1- structures juridique de loi des finances :**

D'après la nouvelle loi organique, la loi des finances comprend deux parties:

**-La première partie:** est consacrée au coefficient financier, puisqu' 'elle arrête les données générales de l'équilibre financier. Elle est réservée, au niveau politique, aux dispositions relatives à l'équilibre des recettes et des charges.

**-La deuxième partie:** arrête, par chapitre, les dépenses du budget général par compte les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor(CST).

La première partie a plus un aspect analytique dans la mesure où elle définit les limites budgétaires du pilotage relevant de la politique économique. Ce qui explique la nécessité de son vote en premier lieu.

La nouvelle loi organique relative à la loi de finances(LOF), au niveau de la première partie, cible les points fondamentaux suivants:

- L'autorisation de la perception de la recette publique et l'émission d'emprunt;
- Les dispositions relatives aux ressources publiques que la loi de finances peut créer, modifier ou supprimer;

-les dispositions relatives aux grandes catégories de dépenses de l'Etat;

-L'évaluation globale des recettes du budget général et des comptes spéciaux du Trésor et les plafonds du budget général par titre et des comptes spéciaux du Trésor par catégorie des comptes.

**Remarque:** la structure bipartite de la loi de finances permet aux élus d'appréhender le document budgétaire dans son ensemble.

### **-I-2-2-Structure comptable de la loi des finances :**

On distingue le Budget Général (BG), les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonomes(SEGMA) et les Comptes Spéciaux du Trésor(CST).

**-Le Budget Général ( BG) :** « le BG présente les dépenses et les recettes annuelles de l'Etat qui ne font pas l'objet de l'intégration spéciale en prenant la forme d'un SEGMA ou d'un CST ».

Le BG présente aussi deux parties: une pour les ressources et l'autre pour les dépenses.

## **II-Préparation de loi des finances:**

Sous l'autorité du chef du gouvernement, le Ministre des finances prépare le projet de LF. Cette tâche implique l'ensemble des directions du ministère et s'accomplit en collaboration avec l'ensemble des départements ministériels, sous une démarche collégiale.

La technique de préparation vise un objectif constant qui est celui de la détermination d'une adéquation entre les recettes et les dépenses, permettant un niveau de croissance acceptable, en tenant compte des possibilités de financement. Pour ce faire, on établit d'abord un cadrage macroéconomique.

## **Le Budget de l'Etat de chaque année**

### **I- Préparation**

-Préparé par le Ministère chargé des finances: Article 5, 10 et 36 de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances.

### **II- Examen et adoption** soumis à l'approbation du Parlement dans le cadre de la Loi de Finances:

Article 75 de la Constitution Chapitre II portant sur le vote de la Loi de Finances et article 49 de la loi organique n°130- 13 relative à la loi de finances.

**III- Exécution :** exécuté par les membres du Gouvernement qui sont des ordonnateurs de droit des dépenses publiques (Section II relative aux règles propres aux ordonnateurs du Décret royal n° 330-66 portant règlement général de comptabilité publique).

**IV- Audit et contrôle** Contrôlé par le Parlement et par la Cour des Comptes dans le cadre de la Loi de Règlement de la Loi de Finances. (Articles 76, 147 et 148 de la Constitution, Articles 65 et 66 de

- Du 15 mars au 15 mai: examen des propositions;
- Du 31 juillet au 31 aout : orientations du chef du gouvernement;
- Du 20 octobre au 31 décembre: examen des propositions par les commissions , première lecture et deuxième lecture.

La phase de présentation du projet de Loi de Finances par le Gouvernement, constitue chaque année une étape importante au cours de laquelle des amendements sont proposés et soumis au vote et à l'approbation des chambres des représentants et des conseillers, majorité et opposition.

## **Priorités du budget de l'Etat**

**I- Consolidation des bases de la relance de l'économie nationale;**

**II- Renforcement des mécanismes d'inclusion et l'avancement dans la généralisation de la protection sociale;**

**III- Renforcement du capital humain;**

**IV- Réforme du secteur public et renforcement des mécanismes de gouvernance.**

# Prévisions macroéconomiques

## - **Croissance du PIB (en %) :**

- LF 2021: 4,8%
- LF 2021 actualisée: 5,6%
- LF 2022 : 3,2%

## - **Croissance du secteur agricole (En % du PIB)**

- LF 2021 : 11%
- LF 2021 actualisée : 18,2%
- LF 2022 : -0.7%

## - **Taux d'Investissement brut (En % du PIB)**

- LF 2021: 29,6%
- LF 2021 actualisée : 28,8%
- LF 2022 : 31,4%

## Recettes ordinaires

### Recettes fiscales

Impôts directs

Droits de douane

Impôts indirects

Excédent sur produits pétroliers

Enregistrement et Timbre

Recettes exceptionnelles

### Recettes non fiscales

Monopoles (y compris OCP)

Domaines

Autres recettes

Privatisation

## Dépenses totales

### Dépenses ordinaires

Biens et Services

Personnel

Autres

### Dettes publiques

Intérieure

Extérieure

### Compensation

### Transferts aux C.L

Solde du budget ordinaire

Solde des autres CST

Investissement financé par le Fonds Hassan II

### Dépenses d'investissement

Solde du budget général

Variation des arriérés

Besoin de financement

Financement interne

Banques

Ressources non-bancaires

Financement externe

Dons

Emprunts nets

Tirages

Amortissement

Allègement de la dette

Intérêts

Capital

**-Dépenses de fonctionnement:** sont des dépenses de consommation nécessaires à la marche du service publique de l'Etat. Elles concernent les dotations des pouvoirs publics, les dotations relatives aux charges communes y compris les dépenses de la dette viagère et les dépenses imprévues et les dotations prévisionnelles.

**-Dépenses d'investissement:** sont des dépenses nécessaires pour réaliser des objectifs de croissance et de développement économique et social.

Elles sont affectées à l'exécution du Plan de développement approuvé par le Parlement, lors des périodes de stabilisation. Remplacé par la notion du Programme économique et social, on a constaté sa mise en application ses dernières années(Plan Maroc Vert, Plan AZUR, Plan Emergence...).

A ce niveau, la LF précise les concepts d'autorisation du programme de crédits d'engagement et de crédits de paiement:

**-crédit engagement:** sont pluriannuels;

**-crédits de paiement:** sont annuels.

**La Loi programme** définit, par secteur d'intervention, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Elle permet la traduction du plan en terme financier. Elle constitue la passerelle entre le Plan et la loi des finances.

**-Les dépenses au titre de la dette:**

-les dépenses pour intérêts et commissions

-les dépenses relatives aux amortissements de la dette publique à moyen et à long terme.

**-Les services de l'Etat gérés de manière autonome(SEGMA):** ils décrivent les opérations financières des services de l'Etat dont le but est la production des biens et services en contrepartie d'un paiement.

**-Les comptes spéciaux du Trésor(CST):** ils permettent soit l'individualisation de certaines opérations soit l'affectation des recettes à des dépenses définies soit le report et la continuité d'une année à l'autre. On distingue plusieurs CST:

**-Les comptes d'affectation spéciale (33 comptes):** ils retracent les opérations qui sont financés au moyen de ressources particulières. Il y a lieu de préciser que ces comptes permettent de déroger au principe de non affectation des recettes.

**-Les comptes d'opération bancaires et commerciales:** ils décrivent des opérations à caractère industriel ou commercial effectués à titre accessoire par les services publics de l'Etat.

**-les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers:** ils tracent les opérations faites en application d'accords internationaux approuvés par la loi. **- Les comptes d'adhésion aux organismes internationaux.**

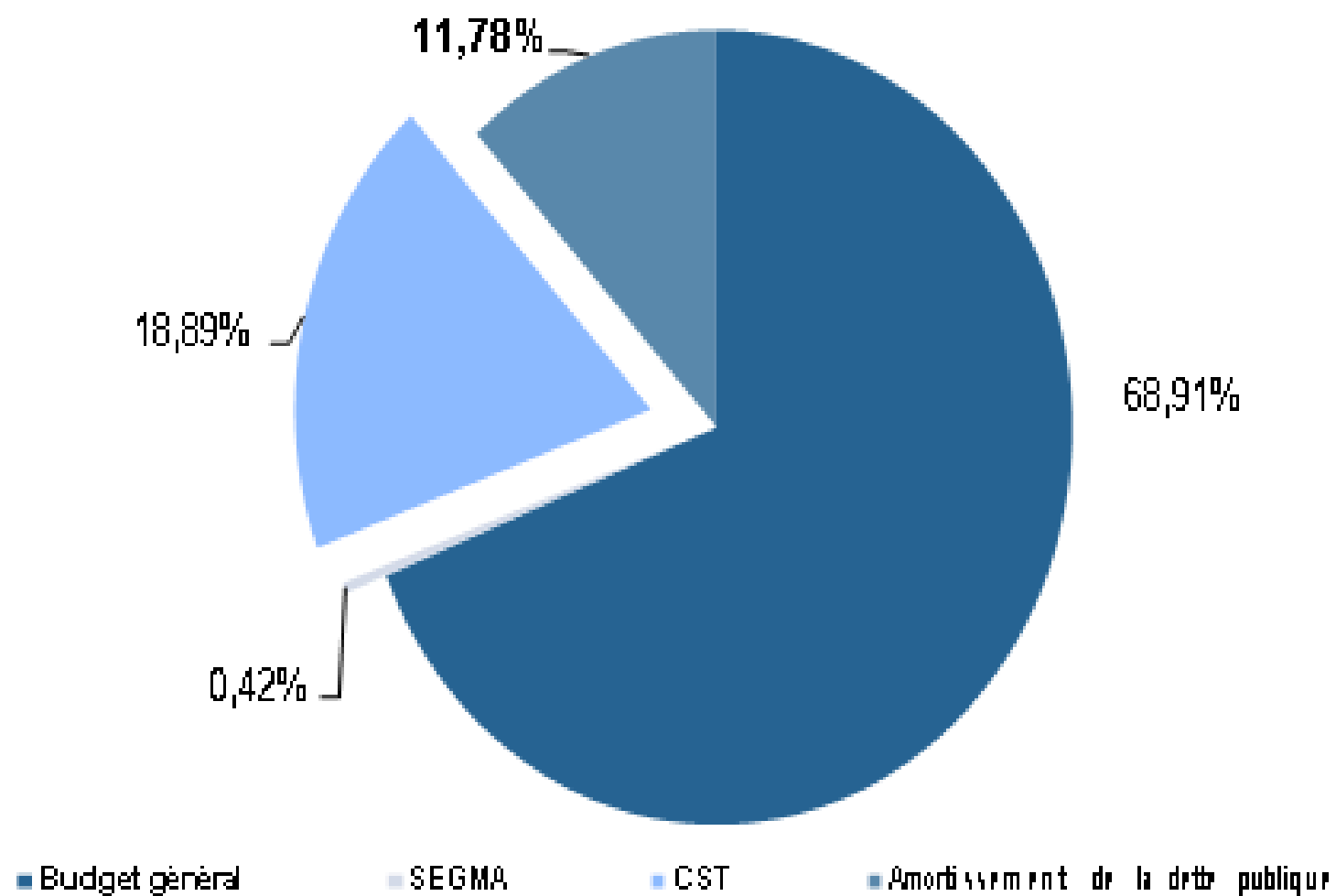
**- Les comptes des opérations monétaires:** ils retracent les pertes et les bénéfices de change, les opérations avec le FMI.

**- Les comptes de financement.**

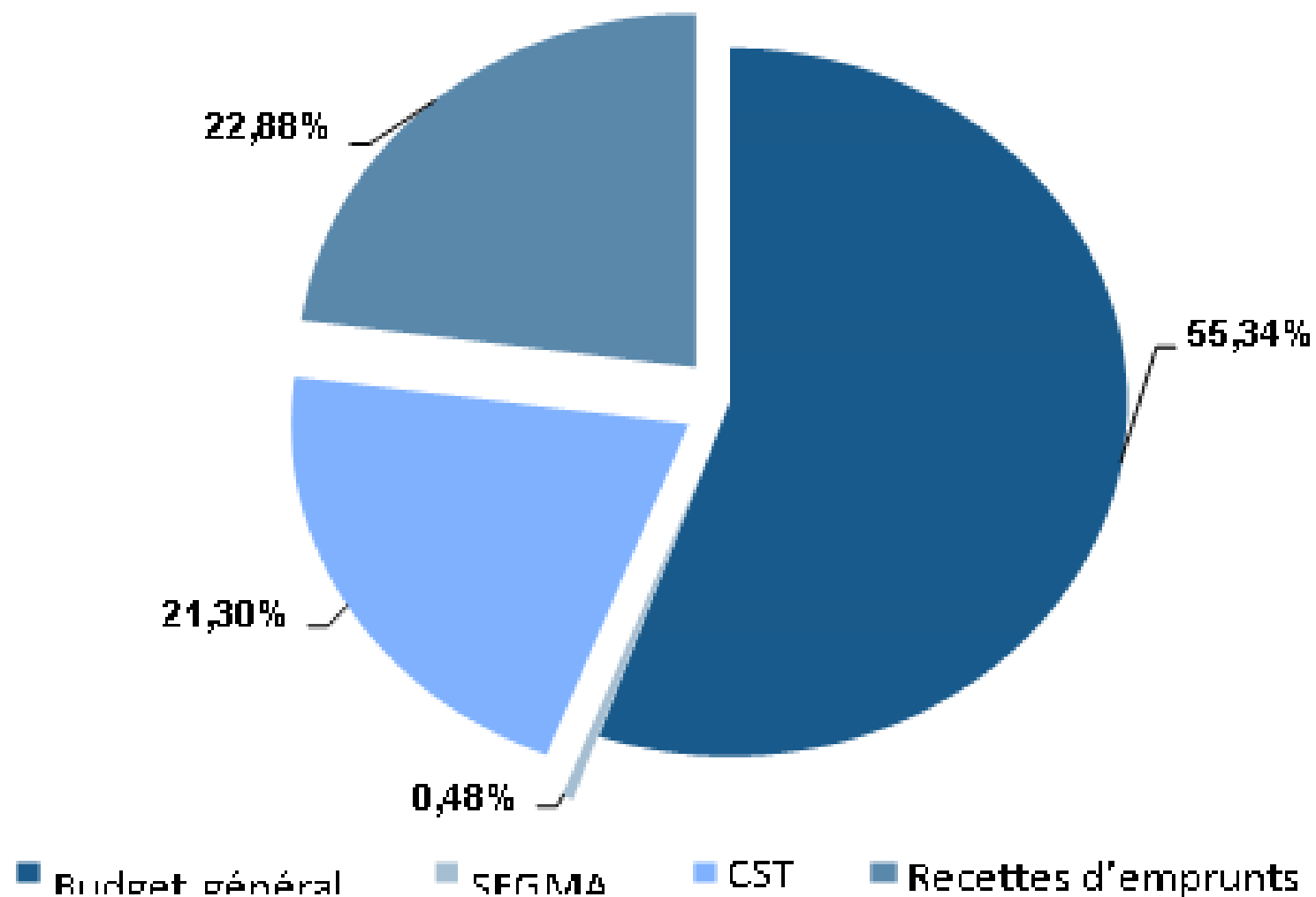
**- Les comptes de dépenses sur dotation (4 comptes).**

# **STRUCTURE DES CHARGES ET DES RESSOURCES DE L'ETAT**

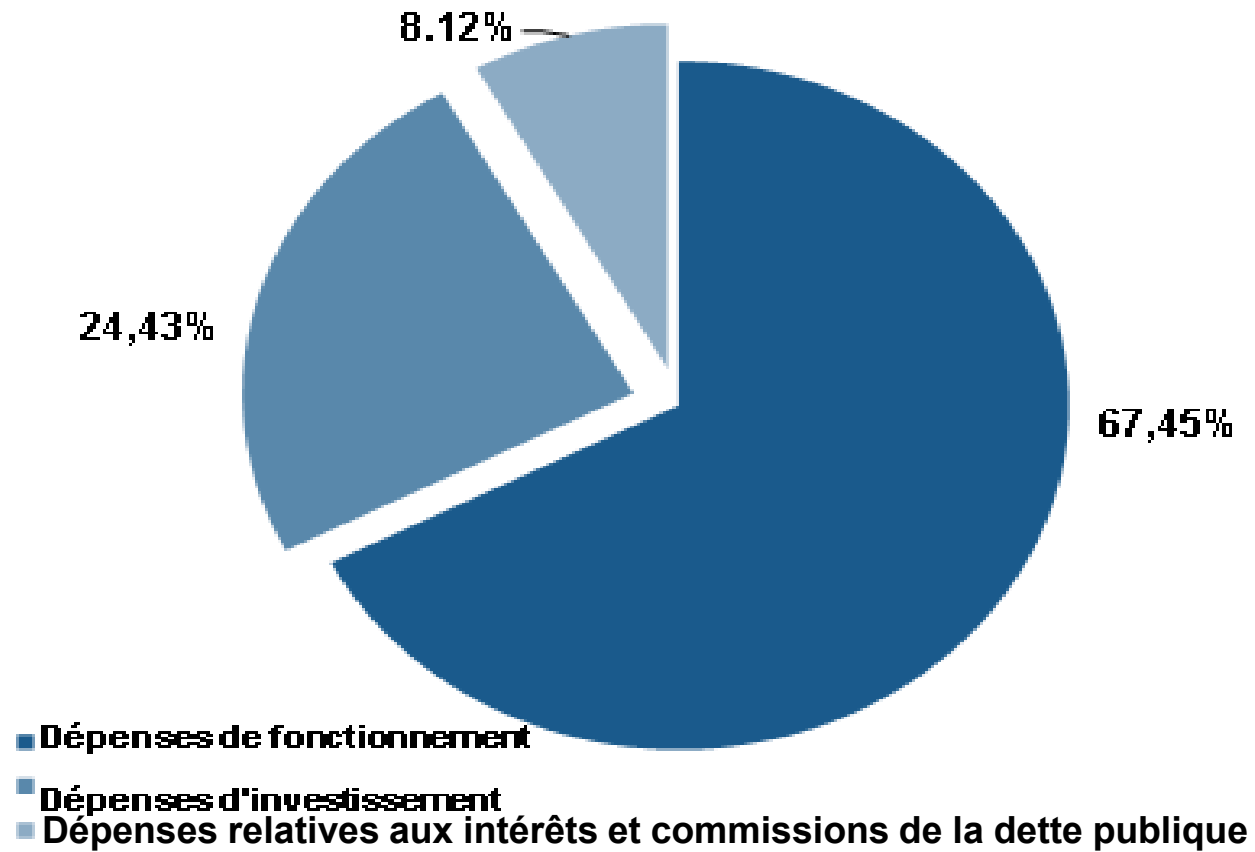
Graphique 1 : Structure des charges de l'Etat



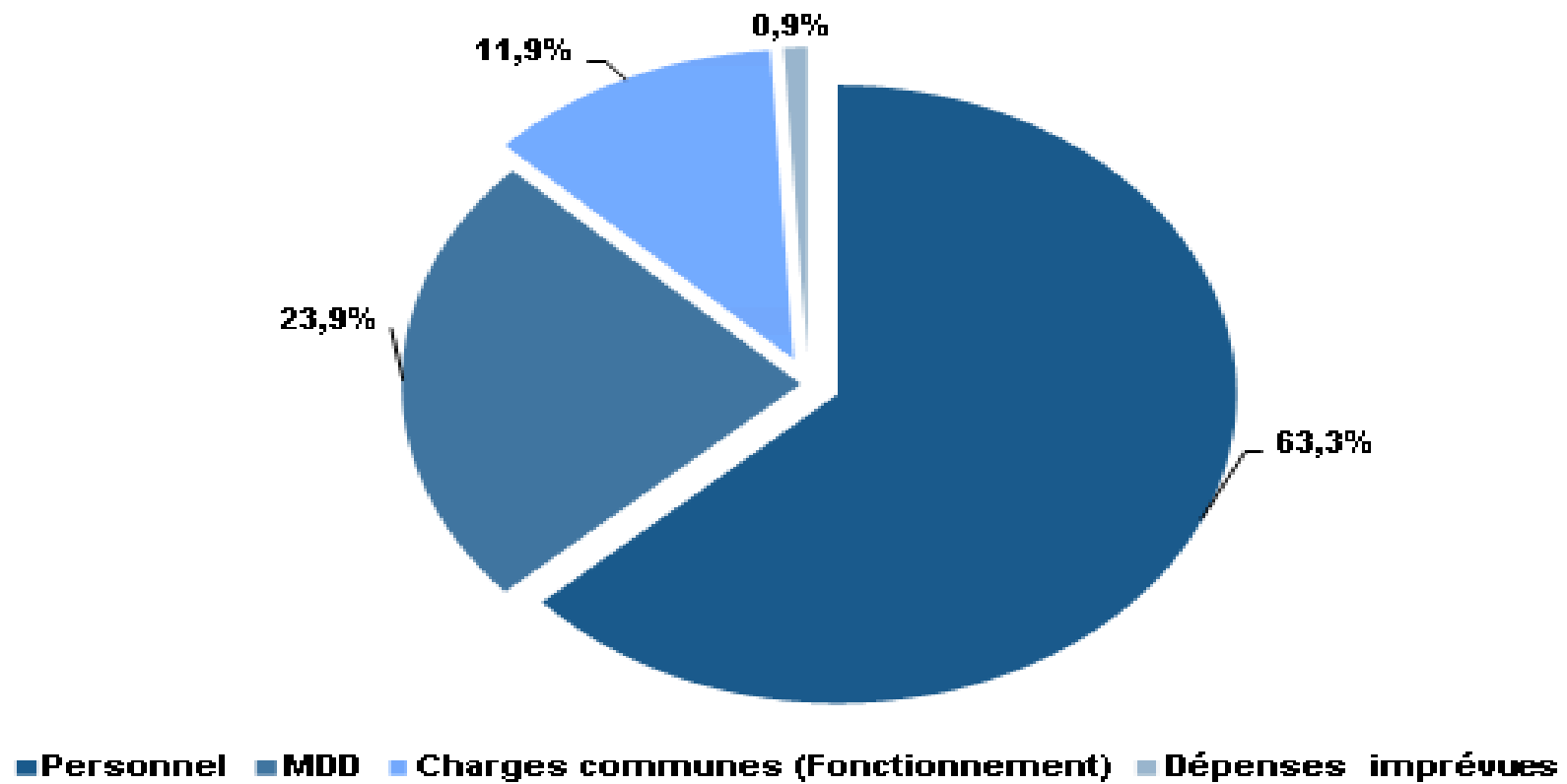
**Graphique 2 : Structure des ressources de l'Etat**



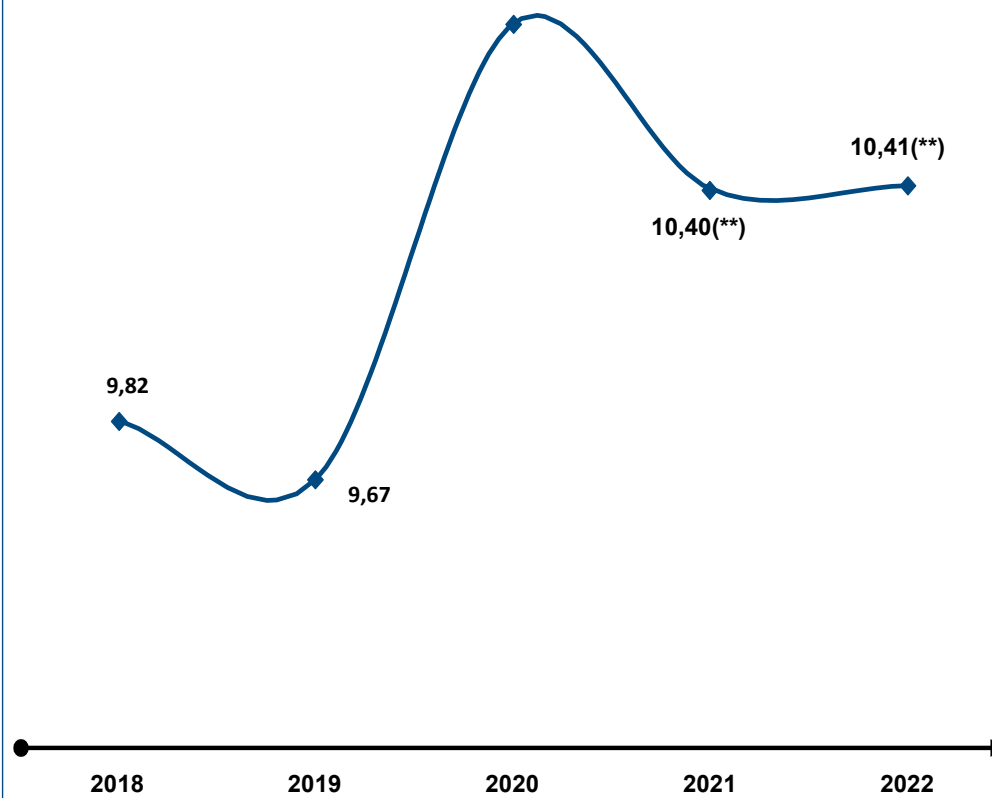
**Graphique 4 : Dépenses du budget général**



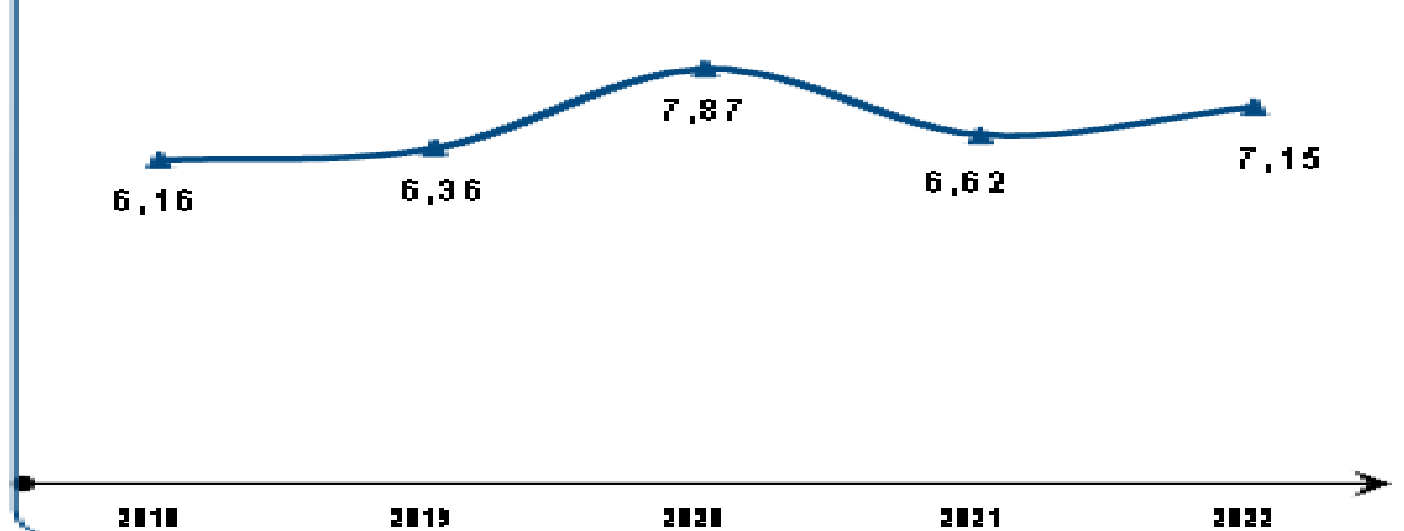
**Graphique 6 : Structure des dépenses de fonctionnement**



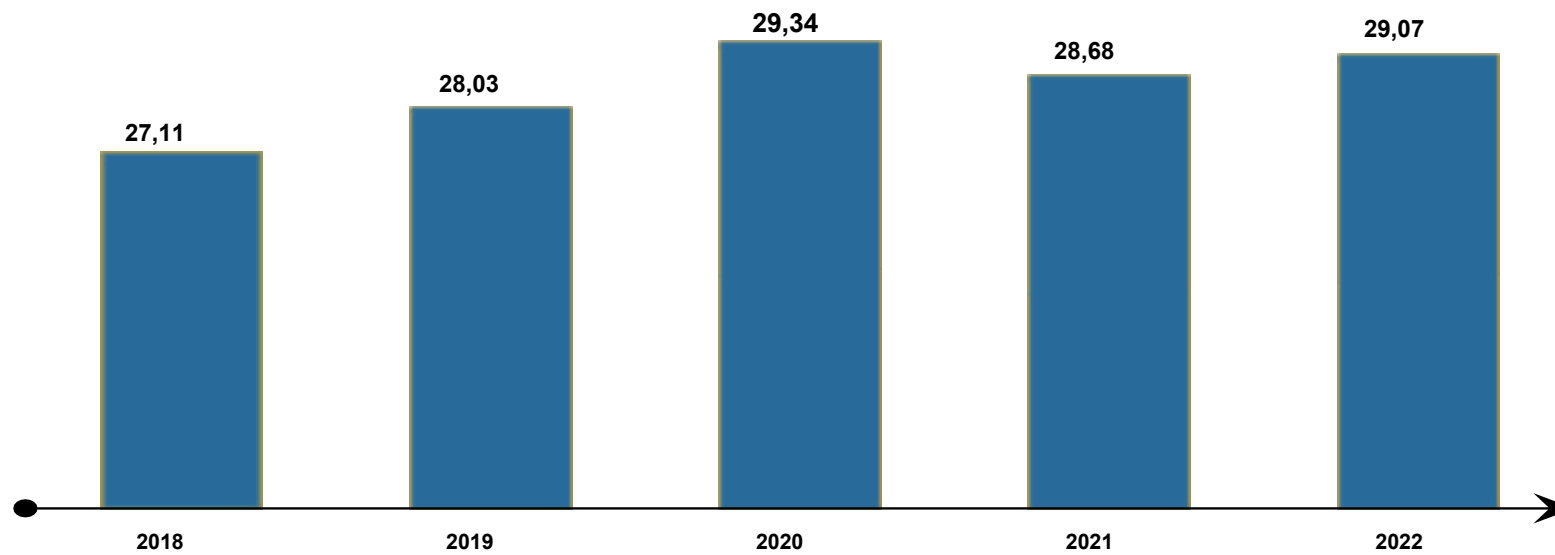
**Graphique 7-b : Evolution du ratio des dépenses de  
Personnel par rapport au PIB (en %)**  
10,82(\*\*)



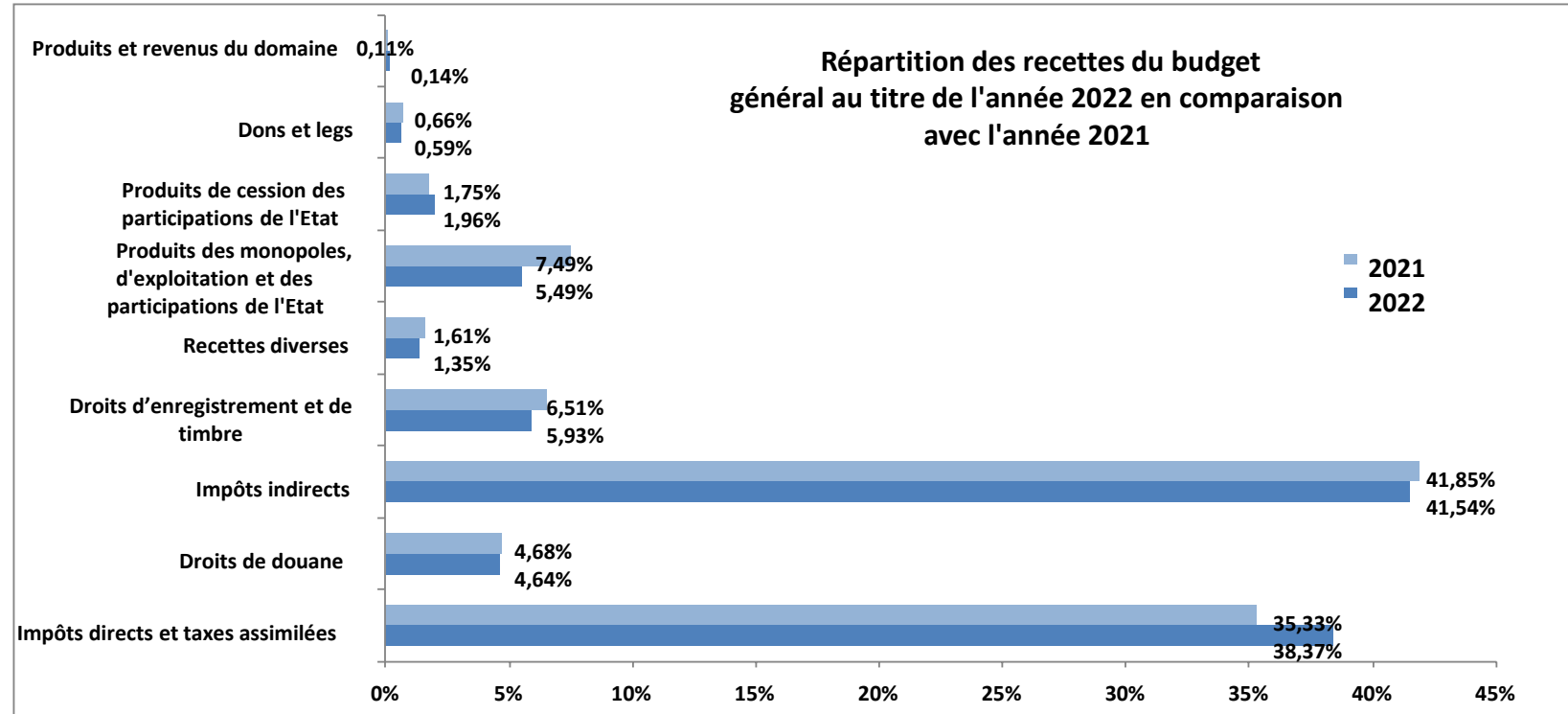
**Graphique 11-b : Evolution du ratio des dépenses  
d'investissement du Budget Général  
par rapport au PIB (en %)**



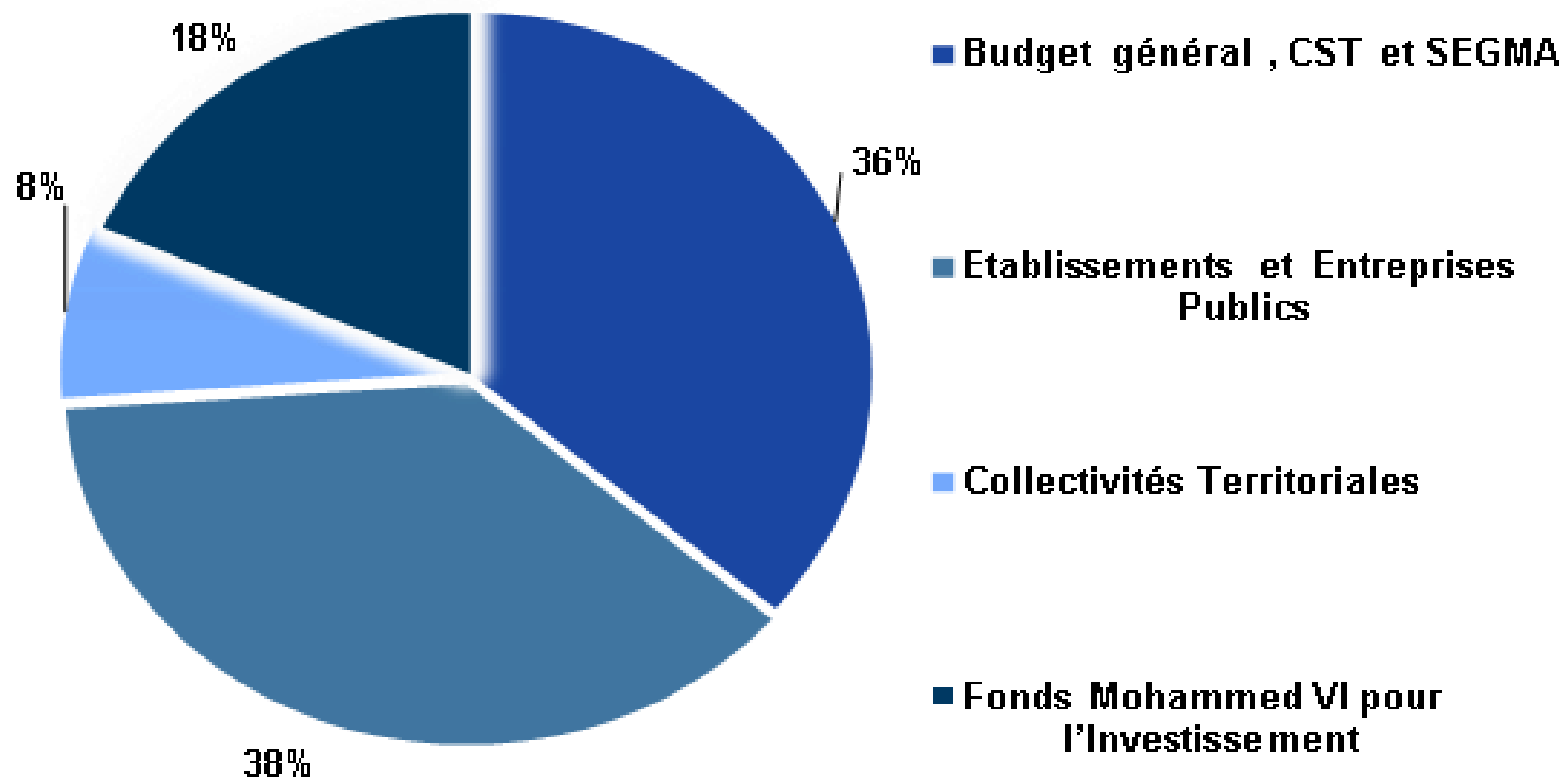
### Evolution des dépenses relatives aux intérêts et commissions de la dette publique (en MMDH)



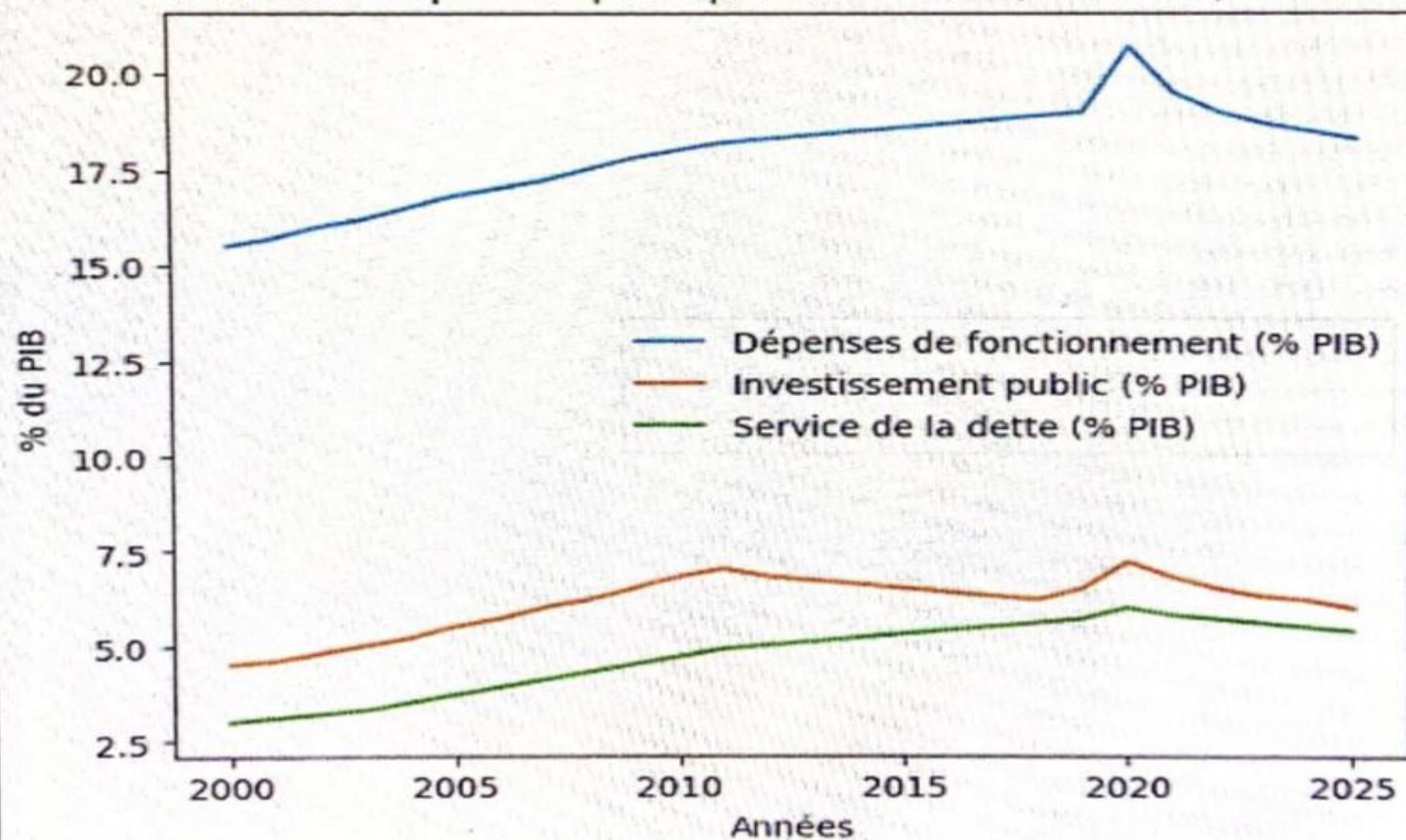
Répartition des recettes du budget  
général au titre de l'année 2022 en comparaison  
avec l'année 2021



**Graphique 14 :Volume global des investissements publics au titre de l'année 2022**



Évolution des dépenses publiques au Maroc (% du PIB) - 2000-2025



Maroc

standards

- Dépenses de fonctionnement : 18%

12-16 %

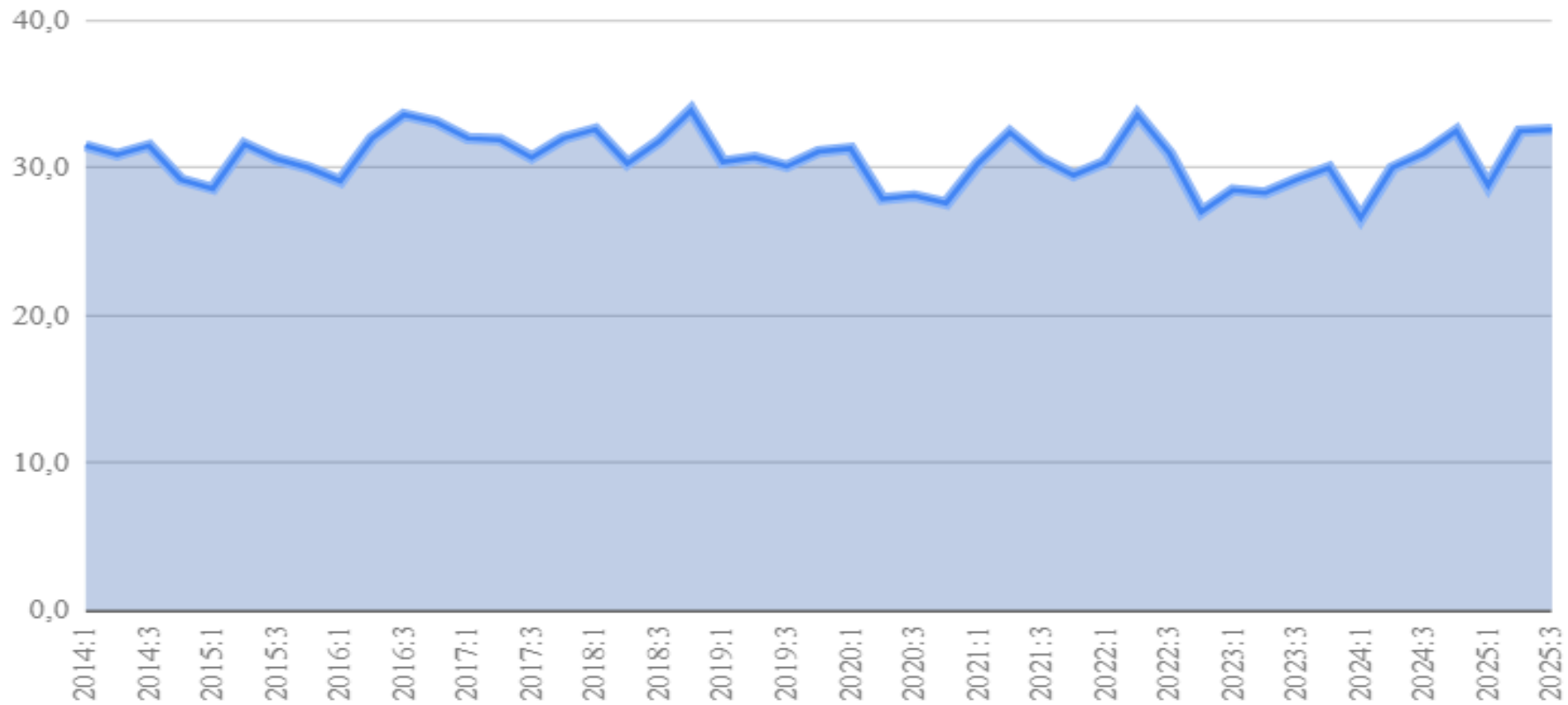
- Dépenses d'investissement : 6%

4-6%

- Dépenses de la dette : 5-6%

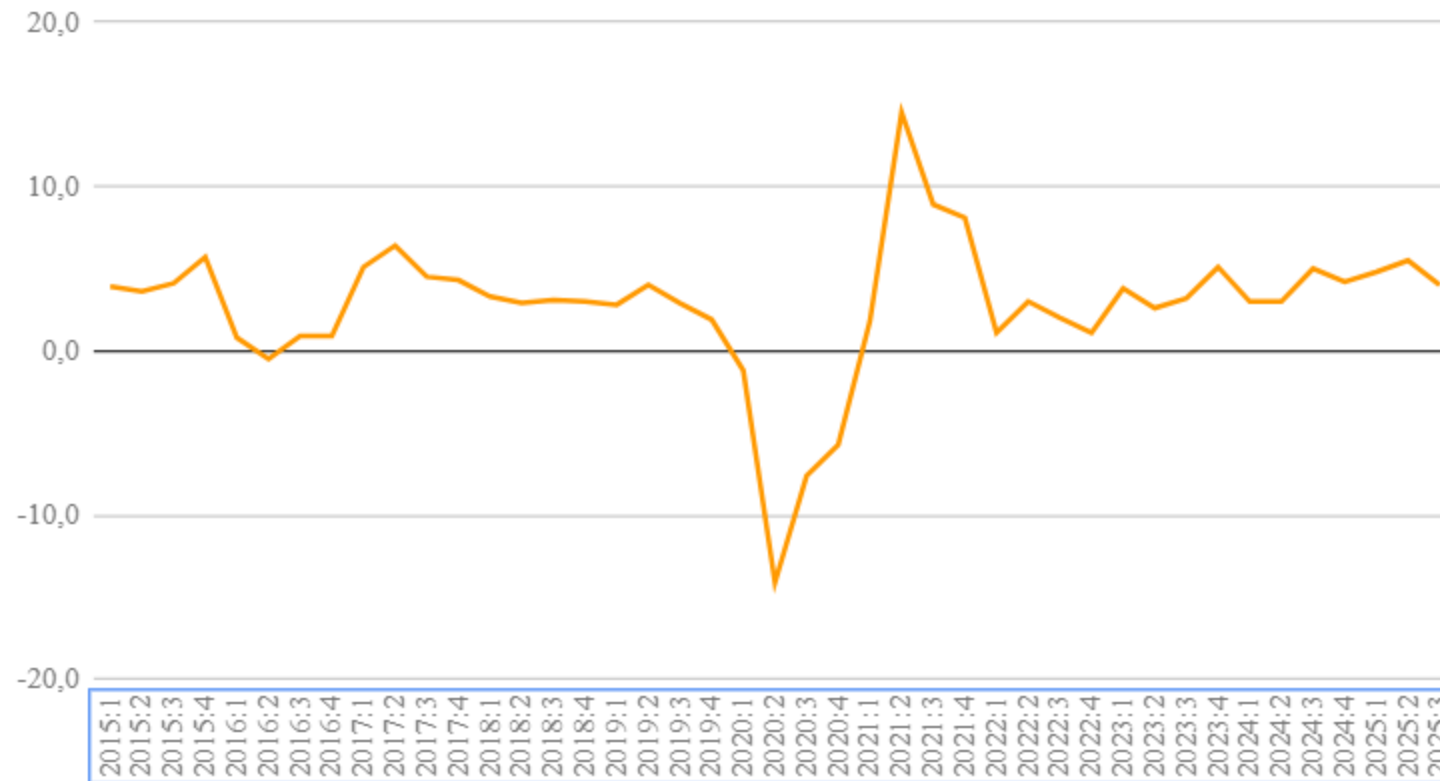
2-4%

## Taux d'investissement/PIB (2014-2025) (FBCF Privée et publique)



Source : Haut Commissariat au Plan - DCN

## Croissance économique (évolution en %)



Source : Haut Commissariat au Plan - DCN

## **II-1-Evaluation des dépenses:**

### **-Evaluation des dépenses de fonctionnement:**

Elles regroupent essentiellement les dépenses du personnel, la détermination des effectifs et des crédits prévisionnels se fait à partir de la situation des postes budgétaires en procédant à des actualisations qui tiennent compte des postes vacants, des titularisations, des transformations d'emplois et des mesures prévues par les textes nouvellement adoptés.

### **-Evaluation des dépenses du matériel et divers:**

Il s'agit essentiellement de l'estimation des dépenses courantes des administrations telles que les consommables, les locations et les opérations d'entretien et de maintenance, les redevances d'eau et d'électricité et des télécommunications... Cette estimation se fait selon une démarche incrémentale.

### **-Evaluation des dépenses d'investissement:**

Elle se fait par référence aux prévisions du plan de développement économique et social. Elle tient compte des projets.

Cette estimation veille à assurer une adéquation des besoins aux possibilités du financement du Trésor. En général, plusieurs procédés et techniques sont utilisés pour permettre à l'administration financière de procéder à l'évaluation des dépenses.

Dans la conception traditionnelle, les prévisions des dépenses précèdent les prévisions des recettes. Ces dernières évoluent en fonction des premières.

Généralement, il existe 3 types de crédit:

**-Les crédits limitatifs:** qui sont des dotations dont le montant ne peut être dépasser, en aucun cas, par les administrateurs. La dotation accordée par l'Etat représente un plafond à ne pas dépasser;

**-Les crédits évaluatifs:** leur montant n'est retenu qu'à titre indicatif dans le cadre du projet de LF. Des modifications peuvent avoir lieu au cours d'exécution du budget pour rectifier le tir;

**-Les crédits prévisionnels:** ils sont prévus pour couvrir les dépenses imprévues dont on ignore le montant ou la durée.

## **II-2- Evaluation des recettes:**

On distingue 4 méthodes d'évaluation des recettes:

**-1-la méthode de reconduction automatique:** elle se base sur les recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé pour évaluer les rentrées et ressources futures de l'Etat. Le budget de l'année écoulée sera considéré comme moyen régulier d'évaluation des recettes.

**-2-Le système de antennes de majoration:** elle consiste à préparer les prévisions budgétaires en fonction de la moyenne des plus values des recettes des 5 exercices écoulés.

### **-3-La méthode d'évaluation prévisionnelle directe:**

Consiste à utiliser les statistiques et les études les plus récentes pour évaluer les recettes, notamment, en matière d'impôts. Pour se faire, on se base sur les éléments suivants:

- les dernières comptabilités fiscales;
- l'évaluation probable du PNB;
- les études des financières.

### **-4-la méthode de la plus-value fiscale systématique:**

Elle se base sur des simulations des recettes à partir des réalisations, des prévisions de la conjoncture et en tenant compte des mesures envisagées.

## La méthodologie des prévisions des recettes fiscales

- Décrire le rôle de la prévision des recettes dans le processus d'élaboration du budget;
- Recenser les meilleures pratiques émanant du cadre institutionnel qui sous-tend le processus de prévision des recettes;
- Déterminer les types de données nécessaires pour chaque méthode de prévision des recettes;
- Appliquer des modèles macroéconomiques pour prévoir le total de recettes fiscales;
- Appliquer des modèles entrées–sorties et des techniques de micro-simulation pour analyser les implications des impôts indirects et directs du point de vue des recettes et de la répartition;
- Reconnaître les atouts et les faiblesses de différents modèles.

### **III- les principes budgétaires**

Le budget de l'Etat n'obéit pas seulement à des principes juridiques de base. Il se conditionne aussi à des règles techniques qui sont traditionnelles en finances publiques:

- la règle de l'unité budgétaire;
- la règle de l'universalité;
- la règle de l'annualité;
- la règle de la sincérité.

### **III-1. La règle de l'unité budgétaire:**

Elle stipule que toutes les dépenses et toutes les recettes de l'Etat doivent figurer dans un document unique soumis au Parlement.

Deux conditions doivent être remplies:

-le budget doit recenser l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat, sans exclusion d'aucune sorte. Celles-ci doivent être rassemblées dans un projet de loi unique, sur lequel le Parlement devra se prononcer.

-il doit y avoir une unité de la prévision et de l'autorisation financière, ce qui n'exclut pas la possibilité de scinder le projet de loi de finances en plusieurs parties ou plusieurs documents.

Cette règle à une double justification:

-une justification politique, car il s'agit pour le Parlement d'être en mesure d'assurer son arbitrage, ce qui ne serait pas le cas si on lui soumettait plusieurs plans financiers partiels.

-une justification technique, c'est-à-dire le respect de la règle de l'unité permet seul de savoir si le budget est en équilibre, et si il ne l'est pas, de mesurer l'ampleur exacte du déficit.

### **III-2-la règle de l'universalité budgétaire:**

Unité et universalité sont parfois difficiles à distinguer, même si elle répond à une préoccupation similaire. Elles se distinguent par leur contenu.

La règle de l'unité vise à rassembler dépenses et recettes de l'Etat dans un seul document budgétaire. Elle a pour conséquence d'interdire la multiplicité des budgets, et d'éviter que certaines dépenses ou recette de l'Etat ne soient faites hors budget.

La règle de l'universalité est plus précise, car elle vise le contenu même de l'autorisation parlementaire. Elle implique deux exigences:

- Elle suppose que soient inscrites dans le budget toutes les dépenses et les recettes de l'Etat sans qu'il puisse y avoir contraction entre les unes et les autres. C'est **le principe de la non compensation**.

- Elle exige aussi qu'à l'intérieur du budget dépenses et recettes forment deux masses autonomes, isolées l'une de l'autre, sans que soit établie à l'avance une corrélation entre certaines dépenses et certaines recettes. C'est **le principe de non-affectation**.

### **III-3-la règle de l'annualité:**

- Elle signifie que l'Etat choisit de limiter à un an son horizon financier;
- Elle interdit d'inscrire dans la loi de finances des autorisations portant sur plusieurs années ;
- Elle signifie également que le gouvernement doit utiliser dans l'année les autorisations accordées.

### **III-4 La règle de la Sincérité**

Elle renvoie à la **sincérité budgétaire** et à la **sincérité comptable** :

**-La sincérité budgétaire** exige la pertinence des hypothèses qui président à la préparation de la loi de finances, et la présentation sincère au niveau de la loi de finances de l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

**-La sincérité comptable** : les comptables publics sont chargés de veiller au respect des principes et des règles comptables en s'assurant notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures et de la qualité des comptes publics.

Or, on constate, en droit budgétaire, que si la règle est l'annualité, la pluri annualité est l'exception, dans la réalité on arrive à des conclusions différentes.

**Par exemple:**

-la création d'un emploi dans la fonction publique: l'Etat crée un emploi budgétaire, et recrute sur le poste ainsi créé. Il prend en fait, un engagement pluriannuel, puisqu'il s'engage à payer le traitement et la retraite du fonctionnaire pour une durée longue.

- La charge de la dette publique: lorsque l'Etat émet un emprunt, il s'engage à en régler les intérêts pour toute la durée des annuités. Par conséquent, on peut dire que la pluriannualité est la conséquence nécessaire du déficit budgétaire.

## **Axe II**

### **Politique budgétaire au Maroc**

**I- Fondements du solde budgétaire**

**II- Activisme budgétaire**

**III- Politique fiscale**

Le budget des administrations publiques, qui recouvre les budgets de l'Etat, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale, remplit à la fois les fonctions d'allocation, de redistribution et de stabilisation.

Cependant le terme de politique budgétaire renvoie essentiellement à la fonction de stabilisation :

**selon le prix Nobel d'économie Paul Samuelson: c'est le processus consistant à manipuler les impôts et les dépenses publiques aux fins :**

- de contribuer à amortir les oscillations du cycle économique,**
- de favoriser le maintien d'une économie progressive, assurant un degré d'emploi élevé, affranchie de toutes poussées excessives d'inflation ou de déflation.**

Aujourd'hui, la politique budgétaire fait la une des problématiques sur la relance de l'économie.

-Les relances budgétaires sont-elles efficaces pour stimuler l'activité, notamment lorsque la dette publique atteint un niveau élevé ?

-A l'inverse, une contraction budgétaire a-t-elle toujours un effet dépressif sur la demande ?

- Enfin, est-il possible et souhaitable de définir des principes de politique budgétaire et de s'y tenir ?

Ces questions, dont la portée est universelle, se posent avec une acuité particulière dans l'Union européenne : les gouvernements des pays membres se sont donné des règles ambitieuses de politique budgétaire dans le cadre du traité de Maastricht et du Pacte de stabilité et de croissance qui l'a précisé et complété dans le domaine budgétaire ; mais ils ont dû constater, au début des années 2000, que ces règles ne passaient pas le test de la conjoncture économique, sociale et politique.

De tout temps, les gouvernements ont engagé des dépenses de fonctionnement, d'investissement, de transferts sociaux, de guerre qu'il a bien fallu financer. Ils disposent pour cela trois moyens :

-**les impôts et autres revenus publics** (dont les revenus liés à la gestion du patrimoine public, ou d'éventuelles ventes d'actifs publics),

-**la création monétaire,**

- **et l'emprunt.**

## **I- Fondements du solde budgétaire**

### **I-1 Le budget**

Le budget d'une entité publique (Etat centrale, Etat fédéré ou collectivité locale, organisme de sécurité sociale) est un document prévisionnel qui précise l'origine et le montant de ses revenus (ses « recettes ») ainsi que l'emploi qu'elle compte en faire à travers son programme de dépenses.

**Les dépenses** expriment à la fois les coûts de fonctionnement de l'entité publique et son action dans les différents domaines de sa sphère d'intervention (défense, police, justice, éducation, recherche, soutiens à l'économie, politique sociale, santé, politique étrangère, aide au développement, etc.) ;

**Les principales ressources du secteur public** comprennent les prélèvements obligatoires, notamment **la fiscalité**, directe et indirecte ainsi que les contributions de sécurité sociale et des **ressources non-fiscales** : recettes commerciales des administrations, produits de cessions d'actifs publics....

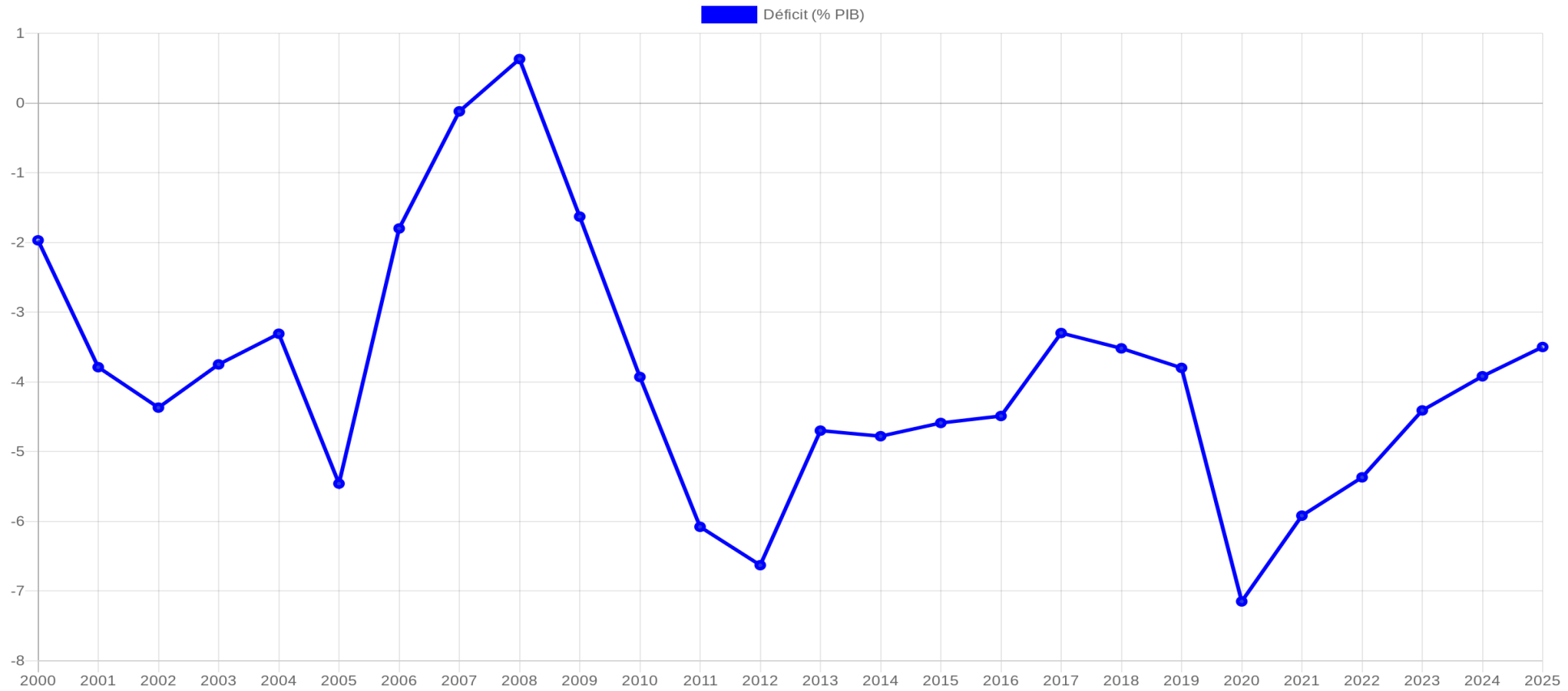
## **I- 2 Le solde budgétaire**

On appelle **solde budgétaire la différence entre recettes et dépenses**. Ce calcul peut se faire au niveau d'une administration publique particulière (Etat, collectivité locale, organisme de sécurité sociale) ou en excluant certaines dépenses.

Ainsi **le solde primaire** exclut les paiements d'intérêt sur la dette . Au Royaume-Uni, on calcule un solde hors investissements publics.

On parle **d'excédent budgétaire** lorsque le solde budgétaire est positif, et de **déficit budgétaire** dans le cas contraire.

# Evolution du déficit budgétaire en % du PIB (2000-2025)



Le déficit budgétaire correspond à un **déséquilibre entre recettes et dépenses publiques**.

Pour le cas du Maroc, Il s'agit d'un **déficit structurel modéré**, avec des épisodes de détérioration conjoncturelle.

**-Période 2000–2007 : amélioration progressive.** Le déficit diminue progressivement

Il passe d'environ **-4 % à presque 0 %**

Cela traduit une **meilleure gestion budgétaire** et une croissance économique favorable

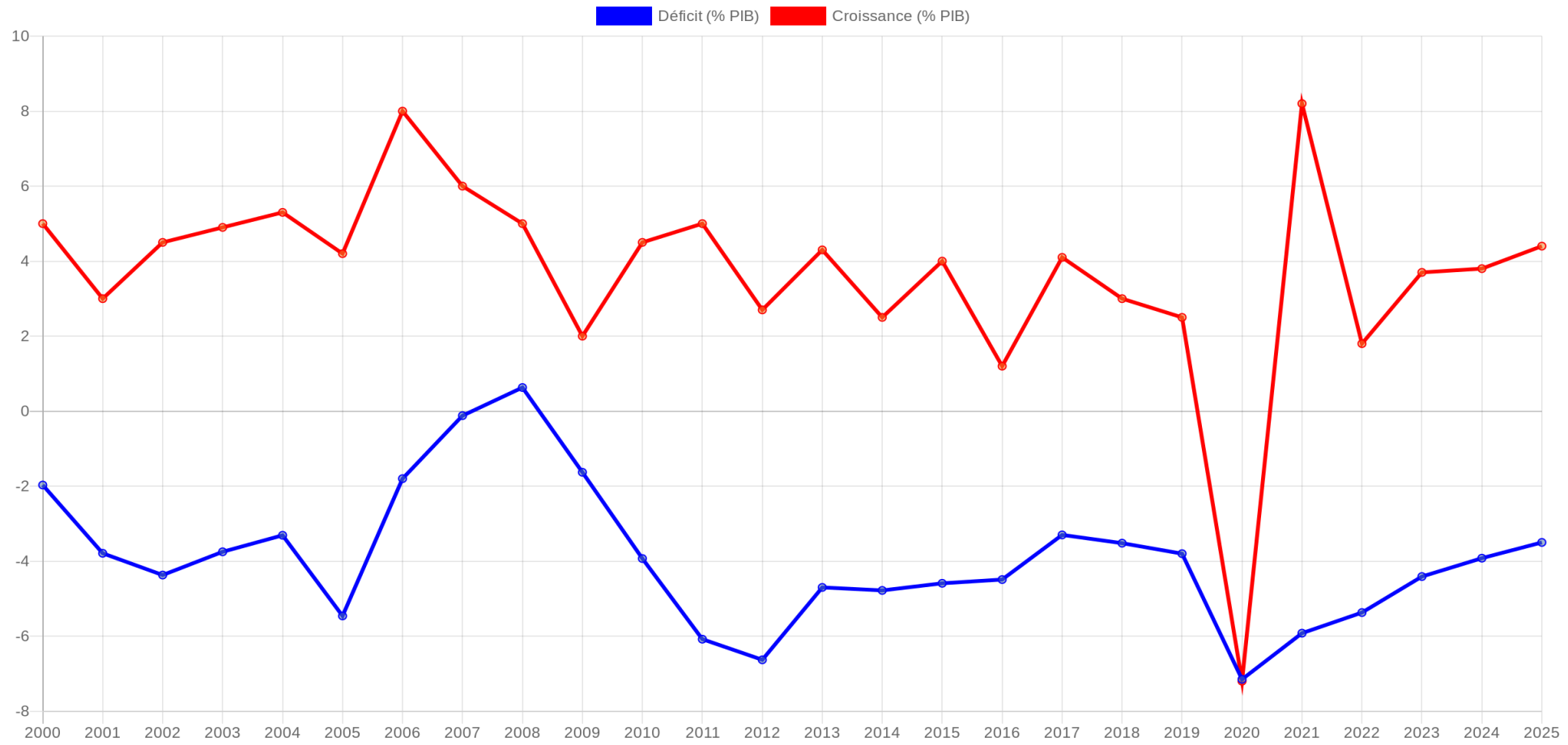
En **2008**, on observe même un **léger excédent** ( situation exceptionnelle).

**-Période 2009–2012 : forte dégradation et un retour du déficit dès 2009**

Aggravation rapide jusqu'à **-6,6 % en 2012**

Cela s'explique par :

- La crise financière internationale (2008)
- La hausse des dépenses publiques (subventions, salaires) et une baisse des recettes;



## Interprétation des courbes

- **Courbe déficit** : valeurs généralement négatives qui varient selon les cycles économiques.

- **Courbe croissance économique** : tendance positive, mais très sensible aux chocs (par ex. COVID-19).

- **Par périodes**

- **2008–2012** : croissance modérée mais déficit profond.

- **2020** : choc sanitaire majeur : forte chute du PIB (-7,2 %) avec creusement du déficit.

- **2021** : rebond fort (+8,2 %).

- **2022** : Ralentissement + déficit élevé

Croissance : **+0,8%**

Déficit : **-6,4%**

L'année 2022 a été caractérisée par une sécheresse, une inflation et un choc international d'énergie. Cela a provoqué un déséquilibre macroéconomique temporaire.

- **Période : 2023–2025** : Consolidation plus une reprise; c'est-à-dire une amélioration de la croissance économique, passant de 3% à 4,4% et une réduction du déficit budgétaire (-4,4% à -3,6%).

Ces résultats proviennent de la reprise de la demande intérieure, amélioration des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses publiques.

**En résumé, au cours de la période 2020–2025, l'économie marocaine illustre une dynamique contracyclique du solde budgétaire, où le creusement du déficit en période de crise (2020) a soutenu la reprise économique, avant une phase de consolidation progressive accompagnant le redressement de la croissance.**

Selon le MEF, au mois de janvier 2024, compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 9,5 MM.DH, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un **besoin de financement de l'ordre de 11,2 MM.DH**, couvert **principalement par le recours au marché de la dette intérieure pour un flux net de 10,6 MM.DH** et la **mobilisation de financements extérieurs pour un montant net de 399 M.DH**.

																	en M.DH
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>																	
Recettes ordinaires (Hors TVA CL)	122 442	135 377	156 788	186 300	172 596	174 145	192 298	201 628	206 199	214 962	211 162	218 422	230 740	234 107	252 839	229 123	
En % du PIB	22,2%	22,4%	24,2%	26,0%	23,1%	22,2%	23,4%	23,8%	23,0%	23,2%	21,4%	21,6%	21,7%	21,1%	22,0%	21,4%	
dont recettes fiscales	100 603	113 579	135 204	167 276	150 853	154 005	163 586	176 068	174 187	176 158	182 254	188 958	201 127	209 173	212 638	198 793	
En % du PIB	18,2%	18,8%	20,9%	23,3%	20,2%	19,6%	19,9%	20,8%	19,4%	19,0%	18,4%	18,6%	18,9%	18,9%	18,5%	18,5%	
dont recettes privatisation	6 899	2 378	3 053	2	0	35	5 319	3 292	0	2 046	43	570	0	0	5 344	0	
En % du PIB	1,2%	0,4%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,4%	0,0%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%	
Dépenses ordinaires	127 850	125 040	134 990	157 036	152 733	162 020	194 214	215 623	209 702	209 695	200 820	202 968	206 289	213 729	224 379	231 934	
En % du PIB	23,1%	20,7%	20,8%	21,9%	20,4%	20,6%	23,7%	25,4%	23,4%	22,7%	20,3%	20,0%	19,4%	19,3%	19,5%	21,6%	
dont Masse Salariale	61 897	63 164	65 665	70 315	75 527	78 768	88 973	96 673	99 044	101 505	102 959	104 859	104 901	106 232	127 719	133 529	
<b>En % du PIB</b>	<b>11,2%</b>	<b>10,5%</b>	<b>10,1%</b>	<b>9,8%</b>	<b>10,1%</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,8%</b>	<b>11,4%</b>	<b>11,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,3%</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,6%</b>	<b>11,1%</b>	<b>12,4%</b>	
dont Compensation	11 269	13 143	16 350	31 450	13 276	27 195	48 830	54 870	41 600	32 648	13 977	14 097	15 330	17 718	16 072	13 532	
En % du PIB	2,0%	2,2%	2,5%	4,4%	1,8%	3,5%	6,0%	6,5%	4,6%	3,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,6%	1,4%	1,3%	
<b>SOLDE ORDINAIRE (*)</b>	<b>-5 408</b>	<b>10 337</b>	<b>21 798</b>	<b>29 264</b>	<b>19 863</b>	<b>12 125</b>	<b>-1 916</b>	<b>-13 995</b>	<b>-3 503</b>	<b>5 267</b>	<b>10 342</b>	<b>15 454</b>	<b>24 451</b>	<b>20 378</b>	<b>28 460</b>	<b>-2 811</b>	
<b>Solde ordinaire / PIB</b>	<b>-1,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>3,4%</b>	<b>4,1%</b>	<b>2,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,5%</b>	<b>-0,3%</b>	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 519	23 846	28 212	37 740	46 219	47 031	50 023	51 458	48 195	54 307	58 691	63 651	67 009	65 601	72 265	85 883	
en % du PIB	3,7%	3,9%	4,4%	5,3%	6,2%	6,0%	6,1%	6,1%	5,4%	5,9%	5,9%	6,3%	6,3%	5,9%	6,3%	8,0%	
Solde des comptes spéciaux du Trésor	4 583	3 465	9 338	11 546	10 456	-858	3 668	7 893	6 009	5 396	7 181	4 300	5 415	3 565	2 288	6 326	
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-21 344</b>	<b>-10 044</b>	<b>2 924</b>	<b>3 070</b>	<b>-15 900</b>	<b>-35 764</b>	<b>-48 271</b>	<b>-57 560</b>	<b>-45 689</b>	<b>-43 644</b>	<b>-41 169</b>	<b>-43 896</b>	<b>-37 143</b>	<b>-41 658</b>	<b>-41 517</b>	<b>-82 368</b>	
<b>En % du PIB</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,4%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-6,8%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>-7,7%</b>	
Solde / PIB hors privatisation	-5,1%	-2,1%	0,0%	0,4%	-2,1%	-4,6%	-6,5%	-7,2%	-5,1%	-4,9%	-4,2%	-4,4%	-3,5%	-3,8%	-4,1%	-7,7%	
BESOIN DE FINANCEMENT	-28 528	-9 622	4 977	1 078	-17 975	-28 878	-38 420	-59 174	-52 039	-45 735	-46 241	-38 745	-37 974	-41 301	-46 015	-67 621	
Besoin de financement / PIB	-5,2%	-1,6%	0,8%	0,2%	-2,4%	-3,7%	-4,7%	-7,0%	-5,8%	-4,9%	-4,7%	-3,8%	-3,6%	-3,7%	-4,0%	-6,3%	
FINANCEMENT EXTERIEUR NET	-1457	-199	3597	11082	12822	15837	7279	15249	15009	9293	318	2809	3556	-1838	17222	42943	
Financement extérieur / PIB	-0,3%	0,0%	0,6%	1,5%	1,7%	2,0%	0,9%	1,8%	1,7%	1,0%	0,0%	0,3%	0,3%	-0,2%	1,5%	4,0%	
Tirages	9 284	9 163	14 947	20 551	17 776	21 533	13 954	23 146	23 015	17 685	8 687	10 388	16 799	6 247	25 448	62 864	
Amortissement	-10 741	-9 362	-11 350	-9 469	-4 954	-5 696	-6 675	-7 897	-8 006	-8 392	-8 369	-7 579	-13 243	-8 085	-8 226	-19 921	
FINANCEMENT INTERIEUR NET	29 985	9 821	-8 574	-12 160	5 153	13 041	31 141	43 925	37 030	36 442	45 923	35 937	34 418	43 138	28 794	24 678	
Financement Intérieur / PIB	5,4%	1,6%	-1,3%	-1,7%	0,7%	1,7%	3,8%	5,2%	4,1%	3,9%	4,6%	3,5%	3,2%	3,9%	2,5%	2,3%	

## **II. Différentes mesures du déficit public**

Le calcul des soldes publics (excédents ou déficits) nécessite de faire des choix, à la fois quant au périmètre retenu et quant à la nature des dépenses et des recettes prises en compte, en fonction des informations recherchées.

### **II.1. Déficit de l'Etat ou déficit public :**

Le concept usuellement retenu en Europe est celui des administrations publiques (en incluant l'Etat, les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale).

Ce concept est pertinent pour l'économiste puisqu'il désigne les agents non marchands, dont les ressources, essentiellement constituées de prélèvements obligatoires, ne sont pas soumises à concurrence

## **II.2. Déficit total ou déficit primaire**

- Le solde budgétaire, encore appelé solde financier, est la différence entre les dépenses du secteur public et ses revenus.
- Il représente le besoin de financement du gouvernement (notons cependant que l'émission de titres de dette publique est généralement plus importante à cause de remboursement des emprunts arrivés à leur terme, et peut être réduite par les privatisations).
- Il tient compte des charges d'intérêts payés sur la dette, qui en représentent souvent une part très importante.

**Solde budgétaire = solde primaire – intérêts sur la dette**

$$T - G = T - Gp - iB_{-1}$$

- $T$  : les recettes publiques
- $G$  : les dépenses publiques
- $Gp$  : les dépenses publiques primaires hors intérêts
- $iB_{-1}$  :  $i$  les intérêts sur la dette et  $B_{-1}$  le stock de dette publique de l'année précédente

**Le solde public est  $T - G$  et le solde primaire est  $T - Gp$**

-On peut construire un solde budgétaire corrigé du cycle, ou solde structurel.

-L'évolution du solde se décompose ainsi en **une composante conjoncturelle**, indépendante de la volonté du gouvernement, et une **composante discrétionnaire**, égale à la variation du **solde structurel**.

-La composante discrétionnaire est appelée « **impulsion budgétaire** » par le Fonds Monétaire International, car elle fournit une bonne mesure de l'orientation de la politique budgétaire.

$$\text{Solde budgétaire} = \text{solde conjoncturel} + \text{solde structurel}$$

Les deux décompositions du déficit se combinent sans difficulté, les intérêts sur la dette n'ayant pas de caractère cyclique marqué, on peut donc écrire :

$$\text{Solde budgétaire} = \text{solde primaire conjoncturel} + \text{solde primaire structurel} - \text{intérêts sur la dette}$$

$$\varepsilon = \frac{ds}{d(y-\bar{y})}, \varepsilon > 0$$

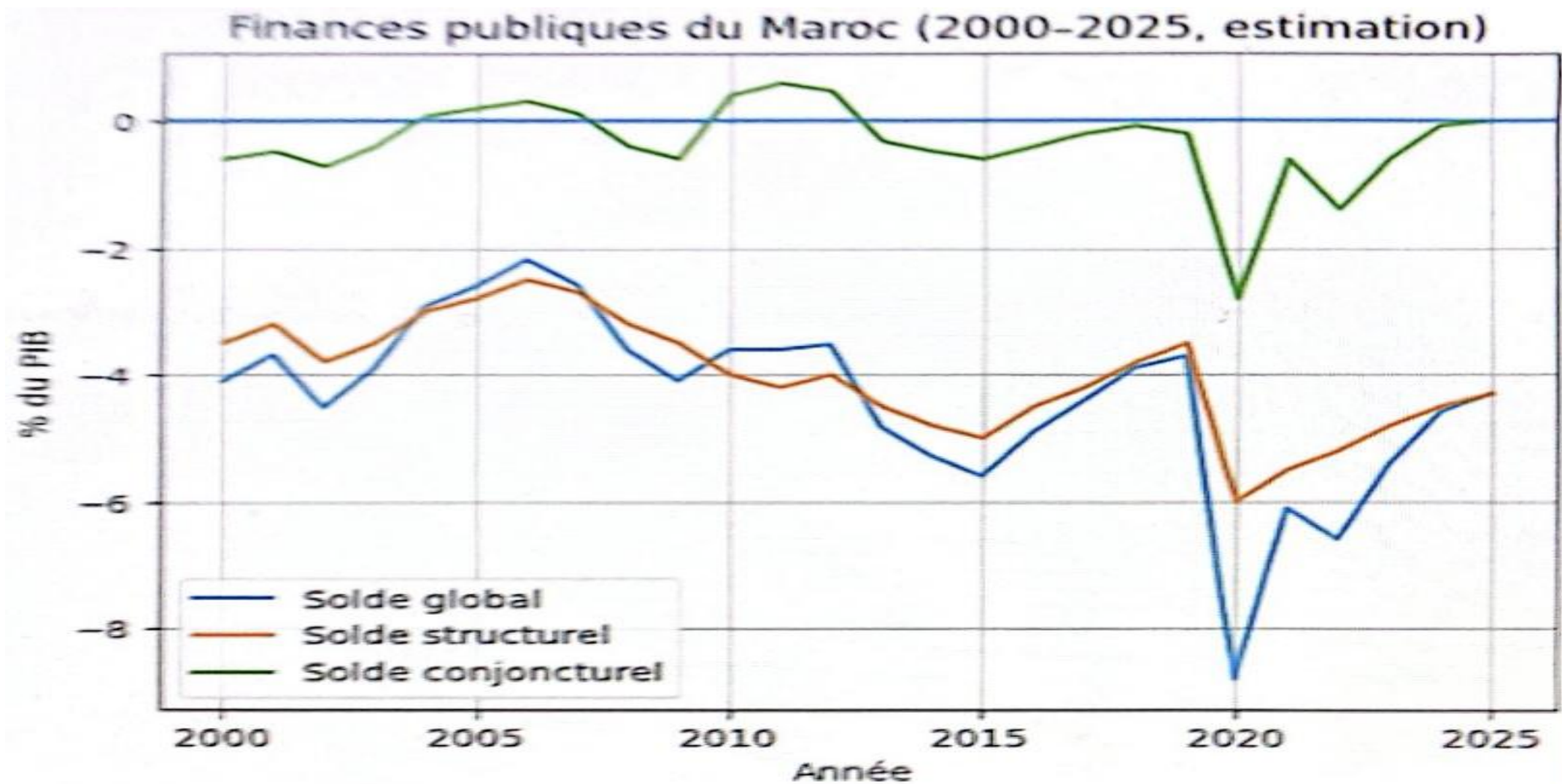
On soustrait alors **la composante cyclique** :  $\varepsilon (y - \bar{y})$  du solde financier pour obtenir le **solde structurel** :

$$s^* = s - \varepsilon (y - \bar{y})$$

$s^*$  est donc le déficit qui serait constaté si la production  $y$  était égale à son niveau potentiel  $\bar{y}$ .

La mesure de  $s^*$  dépend, d'une part, de la méthode de calcul de la production potentielle, d'autre part de la valeur de  $\varepsilon$ , qui dépend de la **structure des prélèvements** et de leur **élasticité**.

## Evolution des soldes: global, conjoncturel et structurel (2000-2025)



**Par exemple :**

$\varepsilon$  serait proche de 0,5 dans les quatre principaux pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Espagne), mais de 0,7 en Finlande et de 0,8 aux Pays-Bas.

Si  $\varepsilon=0,5$ , une hausse de production de 1% par rapport à la production potentielle élève mécaniquement le solde budgétaire de l'ordre de 0,5% de PIB.

## Elasticité des recettes fiscales à l'écart de production Au Maroc

Elasticités	1980-2020	1980-2000	2000-2020
<b>Recettes fiscales totales</b>	0,68	0,57	<b>1,01</b>
<b>IS</b>	1,24	1,09	<b>1,51</b>
<b>IR</b>	0,85	0,76	<b>1,03</b>
<b>TVA</b>	0,97	0,66	<b>1,57</b>
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>0,61</b>	<b>0,82</b>	<b>0,17</b>

Source : calcul de DEPF, 2022

## Estimations des élasticités par rapport aux impôts (2000-2025)

Période	$\varepsilon$ estimé	Explication
2000–2007	0.38–0.42	fiscalité stable
2008–2012	0.40–0.45	plus forte sensibilité (TVA + croissance)
2013–2019	0.35–0.40	ralentissement
<b>2020–2025</b>	<b>0.40 (référence)</b>	<b>stabilisation méthodologique</b>

Dans un modèle simple, la production potentielle est déterminée par les facteurs de production (principalement l'offre de travail et le stock de capital, ainsi que par les facteurs qui affectent l'efficacité productive,

une représentation standard est :

$$Y_t = F_t(K_t, N_t)$$

Où  $Y_t$  : est la production,

$K_t$  : le stock de capital,

$N_t$  : l'emploi,

$F_t$  : la fonction de production.

$K$  et  $N$  dépendent du temps ( $t$ ), ainsi que  $F$ ,

**Et ce pour prendre en compte l'effet dans la durée du progrès technique qui permet de produire davantage avec la même quantité de facteurs.**

- Soit  $Nt$  le niveau d'emploi qui est atteint lorsque le chômage est au niveau  $\bar{U}t$  appelé *taux de chômage d'équilibre*.

$\bar{U}t$  ne peut pas être zéro parce qu'à tout moment, une fraction de la population active est en recherche d'emploi. Son niveau dépend de l'efficacité des institutions du marché du travail du pays.

Donc si  $\bar{L}t$  est la population active,

$$\bar{N}t = (1 - \bar{u}t)\bar{L}t$$

**La production potentielle** peut être donc définie comme :

$$\bar{Y}t = Ft(\bar{K}t, \bar{N}t)$$

**L'écart de production (*output gap*)** peut alors être défini comme la différence entre la production déterminée par la **demande**,  $Y_t$  et la **production potentielle** déterminée par l'offre,  $\bar{Y}_t$ .

on le mesure en général en pourcentage de la production potentielle, soit :

$$\text{Ecart de production} = \frac{Y_t}{\bar{Y}_t} - \frac{\bar{Y}_t}{\bar{Y}_t} = \frac{Y_t}{\bar{Y}_t} - 1$$

**-Un écart de production négatif** signifie que la production est inférieure à son potentiel, ce qui implique un chômage supérieur au chômage d'équilibre, on parle aussi de **chômage involontaire**.

**-Un écart de production positif** signifie que la production effective est supérieure à son potentiel, ce qui peut paraître étrange si l'on envisage le stock de capital et la production active disponible comme des contraintes physiques.

Mais il y a bien des moyens de s'ajuster à un niveau de demande est de faire appel :

- aux heures supplémentaires ;
- ou bien, des équipements qui étaient considérés comme obsolètes mais qui n'avaient pas été mis au rebut peuvent être remis en service ;
- ou bien encore, des producteurs moins efficaces, qui ne parvenaient pas être compétitifs dans les conditions usuelles, peuvent accroître leur offre.

**Toutefois ces réponses impliquent un accroissement du coût marginal de production, et donc une hausse du prix du produit.**

## Rappel : le modèle ISLM dans sa version simplifiée

- L'équation de l'équilibre macroéconomique :

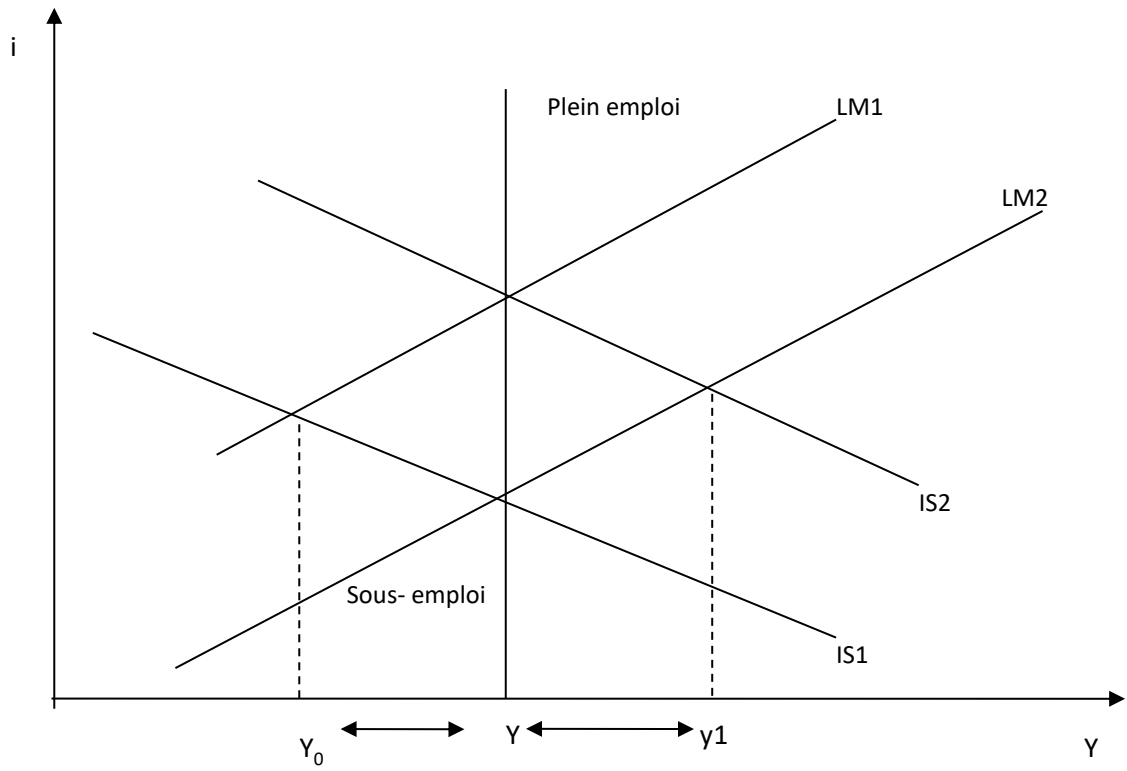
$$Y = C + I + G + (X - M)$$

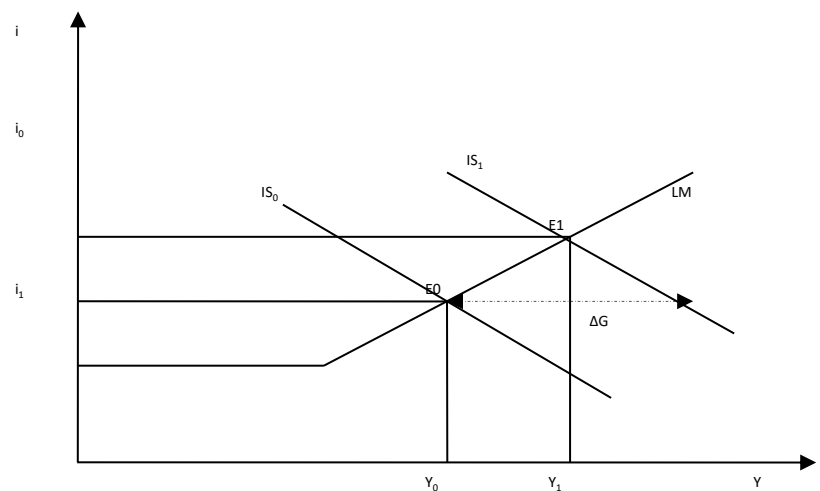
L'analyse **ISLM** découpe l'économie en quatre grands marchés : le **marché des biens et services**, le **marché des titres** (ou des actifs financiers), le **marché de la monnaie** et le **marché du travail**. Sur chacun de ces marchés, on définit une fonction d'offre et une fonction de demande agrégées.

La courbe **IS** représente l'investissement (**I**) qui varie en fonction du taux d'intérêt (**i**) et l'épargne (**S**) qui varie en fonction du revenu (**Y**), alors que la courbe **LM** représente la demande de monnaie (**L**), composée de la demande de monnaie pour motif de précaution (**L<sub>p</sub>**) variant en fonction du revenu (**Y**) et la demande de monnaie pour motif de spéculation (**L<sub>s</sub>**) fonction du taux d'intérêt et l'offre de monnaie (**M**) qui est une variable exogène. ( Offre de monnaie = demande de monnaie )

$$M = L_p + L_s$$

# Le sous-emploi et le plein emploi chez J.M Keynes





Si la courbe **LM** ne varie pas, l'équilibre passera de  $E_0$  à  $E_1$ . les pouvoirs publics auront, ainsi, **le choix entre 3 grande politiques :**

- modifier les dépenses publiques ( $G$ ) sans toucher au montant des impôts ( $T$ ) ( $\Delta T = 0$ ).
- modifier les recettes fiscales sans toucher au montant des dépenses ( $\Delta G = 0$ ).
- modifier les deux à la fois.

## 1. Considérons une variation des dépenses publiques

(( $\Delta G \neq 0$ ), l'impôt et l'investissement étant constants

$$(\Delta T = \Delta I = 0).$$

$$Y = C + I + G \text{ avec } C = a + c(Y - T)$$

$$G = Y - C - I = Y - a - cy + cT - I = (1 - c)y - a + cT - I$$

$$\Delta G = (1 - c)\Delta y - \Delta a - c\Delta T - \Delta I$$

$$\Delta G = (1 - c)\Delta y, \text{ car } \Delta a = \Delta T = \Delta I = 0 \text{ D'où } \Delta y = (1/1 - c)\Delta G$$

Avec  $k = 1/1 - c$  : *est le multiplicateur des dépenses publiques*

L'augmentation des dépenses publiques entraîne une augmentation plus importante du produit national sous l'effet du multiplicateur.

## 2. Considérons une variation des impôts

La dépense publique, ainsi que les investissements étant constants.

$$Y = C + I + GC = a + c(Y - T) = a + cT - cT + I + G$$

$$-cT = Y - a - cY - I - G = (1 - c)Y - a - I - G - c\Delta T = (1 - c)\Delta Y$$

car  $a$ ,  $I$  et  $G$  sont constants

D'où  $\Delta Y = (-c / 1 - c) \Delta T$  Avec  $k' = -c / 1 - c$  : *le multiplicateur fiscal.*

Selon cette équation, on peut dire que la modification du montant des impôts entraînera une variation du volume du produit national.

### 3. Considérons des variations égales dans les dépenses publiques et les impôts.

$$\Delta G = \Delta T$$

L'investissement étant constant ( $\Delta I = 0$ ).

Dans ce cas on aura :

$$Y = C + I + G$$

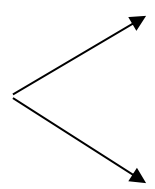
$$C = a + c(Y - T) \rightarrow Y = a + cY - cT + I + G$$

$$(1 - c)Y = G - cT + a + I \rightarrow Y = (1/1 - c)(G - cT + a + I)$$

$$= (1/1 - c)G - (c/1 - c)T + (1/1 - c)a + (1/1 - c)I$$

$$\Delta Y = (1/1 - c)\Delta G - (1/1 - c)\Delta T + (1/1 - c)\Delta a + (1/1 - c)\Delta I$$

Or, on a vu hypothèse



$\Delta a = \Delta I = 0$  (*a et I constants*)

$\Delta T = \Delta G$

On aura donc :

$$\Delta Y = (1/1 - c) \Delta G - (c/1 - c) \Delta G$$

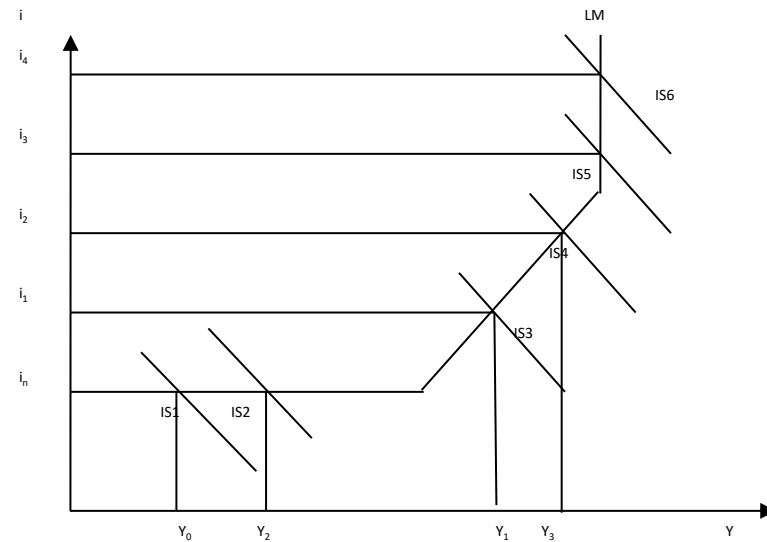
$$\Delta Y = \Delta G [(1/1 - c) - (c/1 - c)]$$

$$\Delta Y = \Delta G = \Delta T$$

On peut conclure donc qu'une modification identique dans les dépenses publiques et dans le montant des impôts entraînera une variation semblable dans le produit national. C'est **le théorème de Haavelmo**.

L'objectif de cette politique peut être d'exercer une influence sur le niveau de l'activité économique tout en préservant l'équilibre du budget de l'Etat. Là, aussi, l'efficacité de la politique budgétaire dépend de la position de la courbe  $LM$ . On distingue là aussi trois zones :

- **zone de la trappe à la liquidité.**
- **zone intermédiaire.**
- **zone classique.**



## Le modèle ISLM en économie ouverte

Le modèle Mundell-Fleming est une extension du modèle  $IS - LM$  à une économie ouverte. Nous aurons 2 courbes :  $IS'LM'$  (les ' expriment le caractère modifié des courbes), représentant respectivement les marchés des biens et services et de la monnaie, mais en économie ouverte.

Nous allons représenter les courbes dans un axe  $(Y, E)$  plutôt que  $(Y, R)$ , afin de souligner que l'on trouve en économie ouverte ( $Y$  la production,  $R$  le taux d'intérêt national,  $E$  le taux de change au certain pour la monnaie nationale).

### Les hypothèses du modèle :

- **Hypothèse 1** : nous sommes dans une petite économie ouverte :  $R = R^*$  avec  $R$  et  $R^*$  les taux d'intérêt respectivement domestique et mondial. Ceci est synonyme du fait qu'il y a **parfaite mobilité des capitaux**.
- **Hypothèse 2** : les prix sont supposés constants (il existe des extensions de Mundell-Fleming avec des prix flexibles, mais ce n'est pas le cadre de la question).

•

$$Y = C + I + G + (X - M)$$

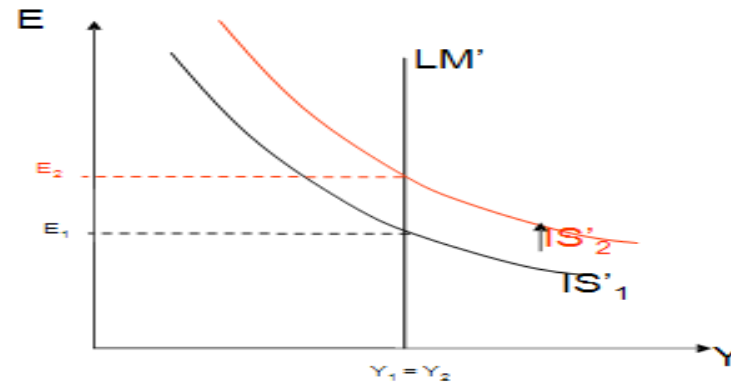
$$Y = C(Y - T) + I(R) + G + XN(E)$$

Par hypothèse, nous sommes dans une petite économie ouverte avec parfaite mobilité des capitaux, d'où  $R = R^*$  (le taux d'intérêt étranger, exogène) donc  $I(R) = I(R^*)$ .

D'où :

$$Y = C(Y - T) + I(R^*) + G + XN(E) \quad (IS')$$

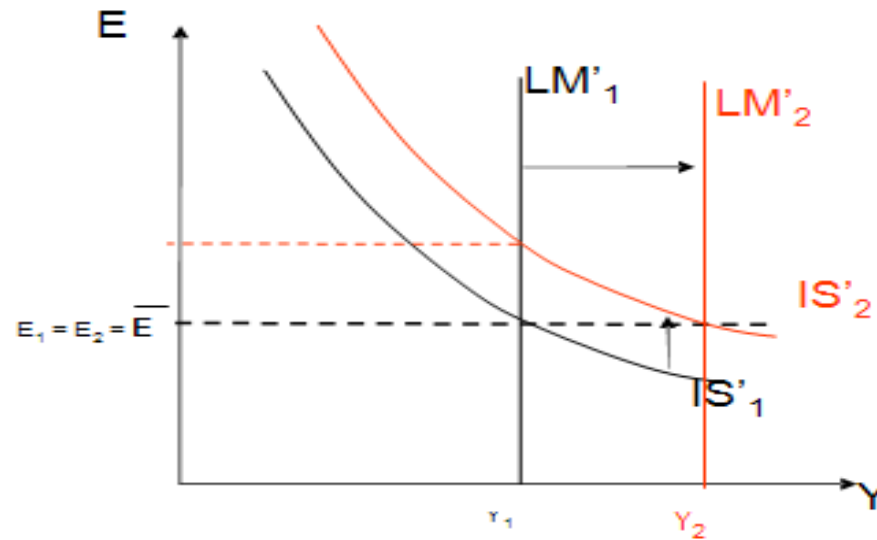
- **En changes flexibles**, la politique budgétaire est donc **inefficace** dans le modèle de Mundell-Fleming de base



- L'appréciation de la monnaie et son effet sur la balance commerciale annule l'effet sur le revenu de la relance budgétaire.

## - En changes fixes

Or, nous sommes en changes fixes et le taux de changes ne peut s'écarter de son niveau cible  $E_1 = E$ . Les autorités monétaires doivent permettre à celui-ci de revenir à son niveau d'équilibre.



**En changes fixes, la politique budgétaire est efficace dans le modèle de Mundell-Fleming de base.**

**Le triangle des incompatibilités de Mundell.R nous enseigne que l'on ne peut avoir conjointement :**

- des changes fixes ;
- une parfaite mobilité des capitaux ;
- une politique monétaire indépendante (fixation de  $M$  au niveau désiré).

On peut avoir 1 ou 2 des 3, mais jamais les 3 à la fois.

-La politique budgétaire se définit classiquement en termes de **stabilisateurs automatiques** et de **politique discrétionnaire**.

-Dès qu'un **ralentissement** de l'activité se met en place , les stabilisateurs automatiques agissent naturellement à travers une baisse des recettes et une hausse des dépenses publiques (tend à amortir, de façon endogène, les fluctuations de l'activité) ;

-**La politique discrétionnaire**, a aussi un impact sur l'activité, car elle soutien la croissance lorsqu'elle est conduite à détériorer le solde (c'est le cas par exemple d'une baisse des taux d'imposition), et inversement.

- Une politique qui conduit à détériorer le solde structurel a un impact positif sur l'activité. Elle est dite **expansive**.
- Une politique **restrictive** quand le solde structurel s'améliore.
- La politique budgétaire est alors:
  - Pro-cyclique** : accentuer les fluctuations propres à l'économie.
  - Contra-cyclique** : atténuer ces fluctuations

Pour une année donnée, une politique est pro-cyclique (contra-cyclique) lorsque la variation du solde structurel et la variation de l'output gap sont de signes opposés (de mêmes signes).

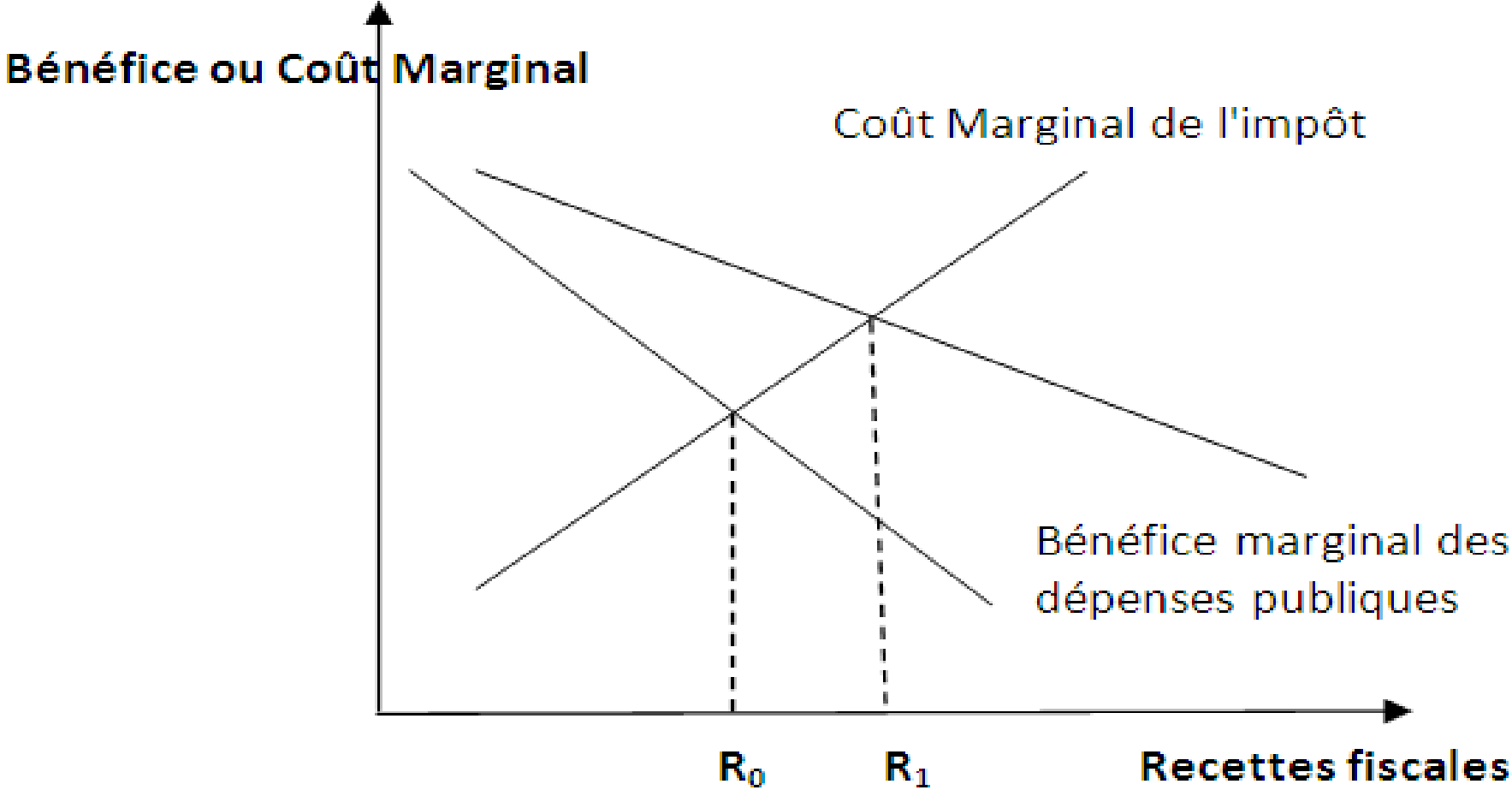
Cependant, le simple jeu des stabilisateurs automatiques ne permet pas de caractériser une politique budgétaire d'activiste. Une politique contra cyclique peut aller plus loin et impliquer un creusement volontaire du déficit en période de récession, par la baisse des impôts ou l'accroissement des dépenses.

La stabilisation automatique est la capacité des finances publiques à atténuer les conséquences des événements conjoncturels sur l'activité. Lorsque l'économie est en **expansion**, **les impôts augmentent avec la hausse de la consommation et de l'emploi et les prestations sociales baissent avec le recul du chômage**. La hausse des impôts et la baisse des prestations conduit alors à une réduction de la croissance. L'augmentation initiale de l'activité est donc réduite par le fonctionnement des stabilisateurs automatiques. La situation est symétrique lorsque l'économie connaît un **ralentissement**.

Période du cycle Politique budgétaire	Ralentissement, Récession (écart de production négatif)	Reprise, Croissance (écart de production positif)
<b>Politique restrictive</b> (diminution des dépenses, augmentation du solde, réduction de la dette)	<b>Pro</b> (privatisations importantes)	<b>Contra</b> (privatisations)
<b>Politique expansive</b> (augmentation des dépenses, diminution du solde, augmentation de la dette)	<b>Contra</b> (relance)	<b>Pro</b>

- **La politique budgétaire est contra-cyclique (pro-cyclique) si la corrélation entre les deux variables(solde budgétaire et l'écart de production) est positive (négative) :**
- **Le solde budgétaire se détériore (s'améliore) lorsque la variation de l'écart de production est négative ou s'améliore (se détériore) lorsque la variation de l'écart de production est positive.**

# Comportement du prélèvement fiscal et l'efficacité des dépenses publiques



## **La politique budgétaire au Maroc**

- La politique budgétaire constitue l'un des principaux leviers de la politique économique de l'Etat. Elle consiste à utiliser certains instruments tels que:
  - les prélèvements fiscaux,
  - l'emprunt interne et externe,
  - les dons pour les pays les plus pauvres
  - les recettes de seigneurage, pour couvrir ses dépenses nécessaires (le seigneurage monétaire est égal à la hausse du volume de la monnaie en circulation (billets et pièces) multipliée par le taux d'intérêt des actifs en face, moins le coût de maintien de la circulation monétaire).

## **La politique fiscale au Maroc**

- **La politique fiscale** devient l'une des politiques privilégiées de couverture de la dépense publique et, donc, de la réalisation des objectifs des Etats tel que le **développement durable** et la **réduction de la pauvreté**
- Cette réduction passe d'abord par une **croissance économique soutenue** qui elle-même résulte de la conjonction de plusieurs facteurs dont l'un est **la mobilisation des ressources publiques (fiscales et non fiscales)**.
- L'offre de biens et service publics (**éducation, santé, infrastructures routières, de transport, de télécommunication**) constitue, également, un facteur fondamental d'accélération de la croissance.

- Le recours à la fiscalité doit respecter les enseignements de **la théorie de la taxation optimale**.
- L'un des ingrédients de base de cette théorie est **le ratio coût-bénéfice**. Celui-ci incorpore un arbitrage entre les critères **d'efficacité économique et d'équité sociale**.
- Le premier critère rend compte de la réaction des agents économiques suite à la modification de la structure de la taxation ; le second tient compte d'un jugement de valeur sur la manière selon laquelle les pertes et les gains individuels doivent être pondérés pour capter les effets redistributifs de la réforme.

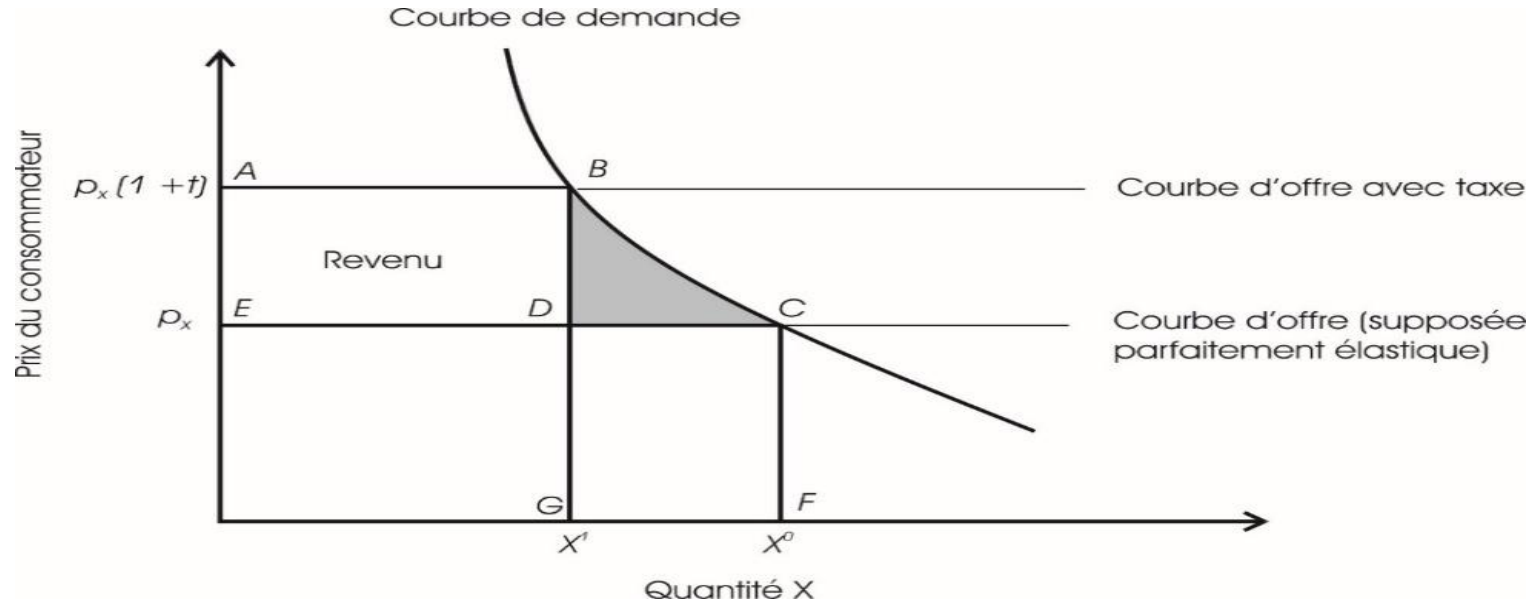
## - La taxation optimale

La théorie de la taxation optimale est actuellement le socle théorique le plus souvent utilisé (ou cité) pour étudier les propriétés d'un système fiscal. Selon des auteurs, la théorie de la taxation optimale est une application en équilibre général de la théorie de **Musgrave**, mais se concentrant sur les seules activités d'allocation optimale des ressources et de redistribution. **Ainsi, une solution d'allocation pourra être optimale au sens de Pareto uniquement si la répartition des revenus est considérée comme optimale dans la société.** Obtenir une répartition plus juste des richesses, par l'entremise du système fiscal, est parfaitement compatible avec l'efficacité économique. En des termes plus imagés, la taille du gâteau à distribuer (richesse nationale) ne dépend pas de la façon dont les parts sont déterminées (**Simula.L, 2011**). Il n'y a pas à arbitrer entre équité et efficacité. On parle alors **d'*optimum* de premier rang** (first best).

## 1- Imposition optimale des biens de consommation et du revenu

La mise en œuvre d'une taxe sur les biens de consommation entraîne une perte sèche par la surface  $BCD$  sur la figure ci-dessous.

### Taxe sur les biens de consommation et perte sèche

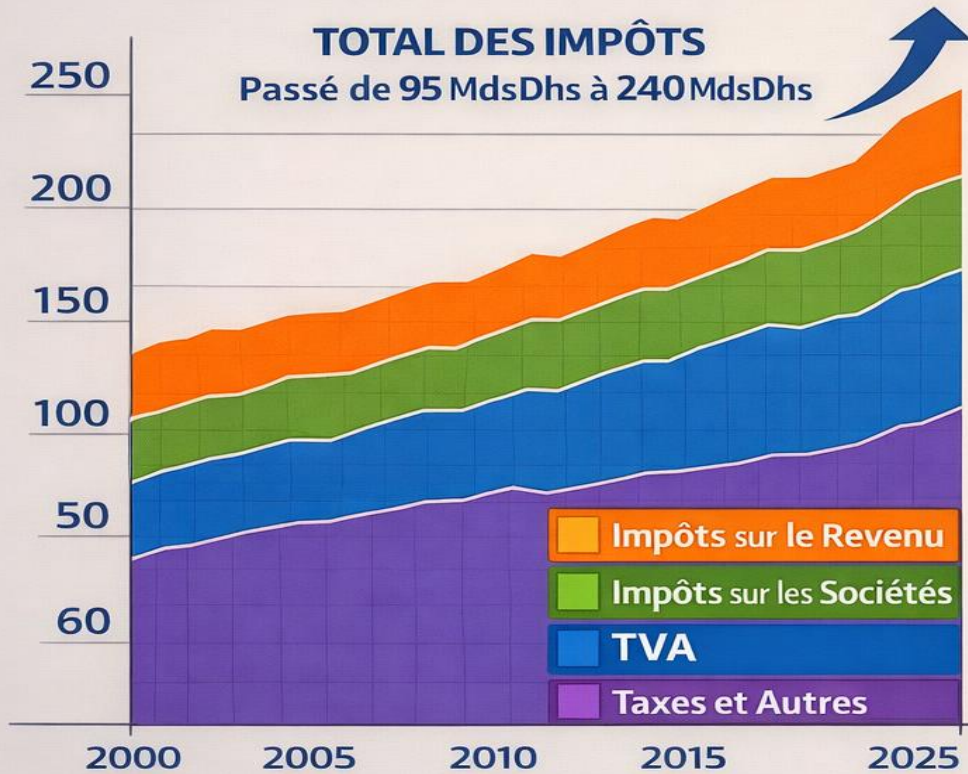


La quantité demandée diminue en conséquence de  $X^0$  à  $X^t$ .

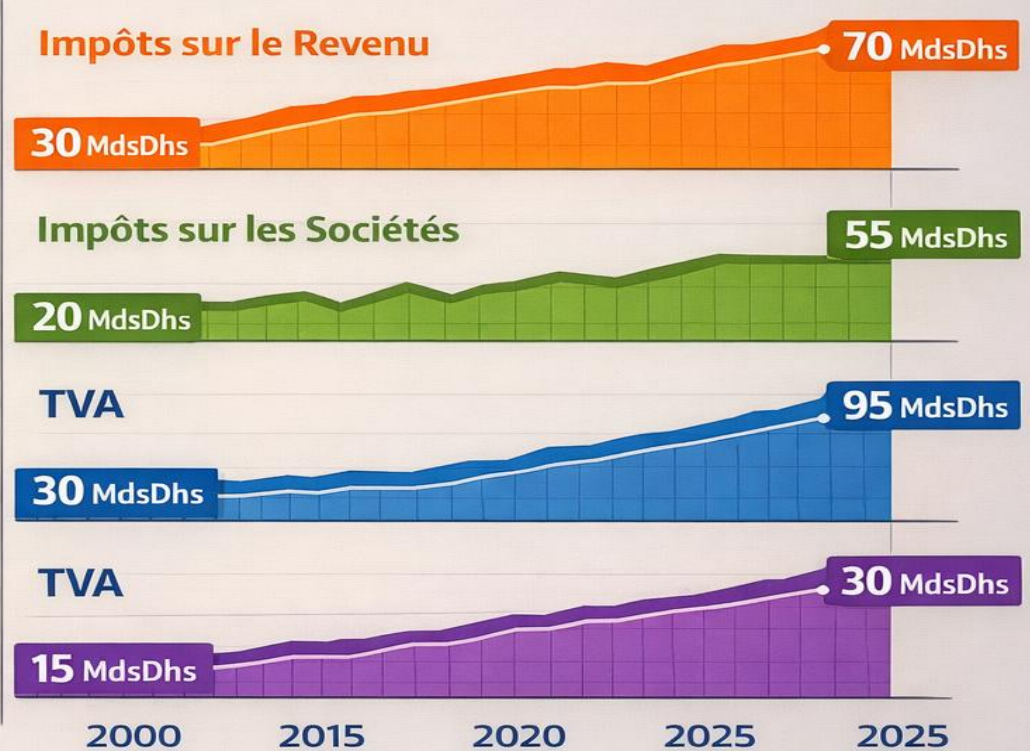
Le surplus du consommateur est réduit de la surface  $ABCDE$ , mais seule la surface  $ABDE$  est transférée à l'Etat sous forme de taxe. Le reste, soit la surface  $BCD$ , constitue une **perte sèche** due à la taxation du bien.

# ÉVOLUTION DES IMPÔTS AU MAROC

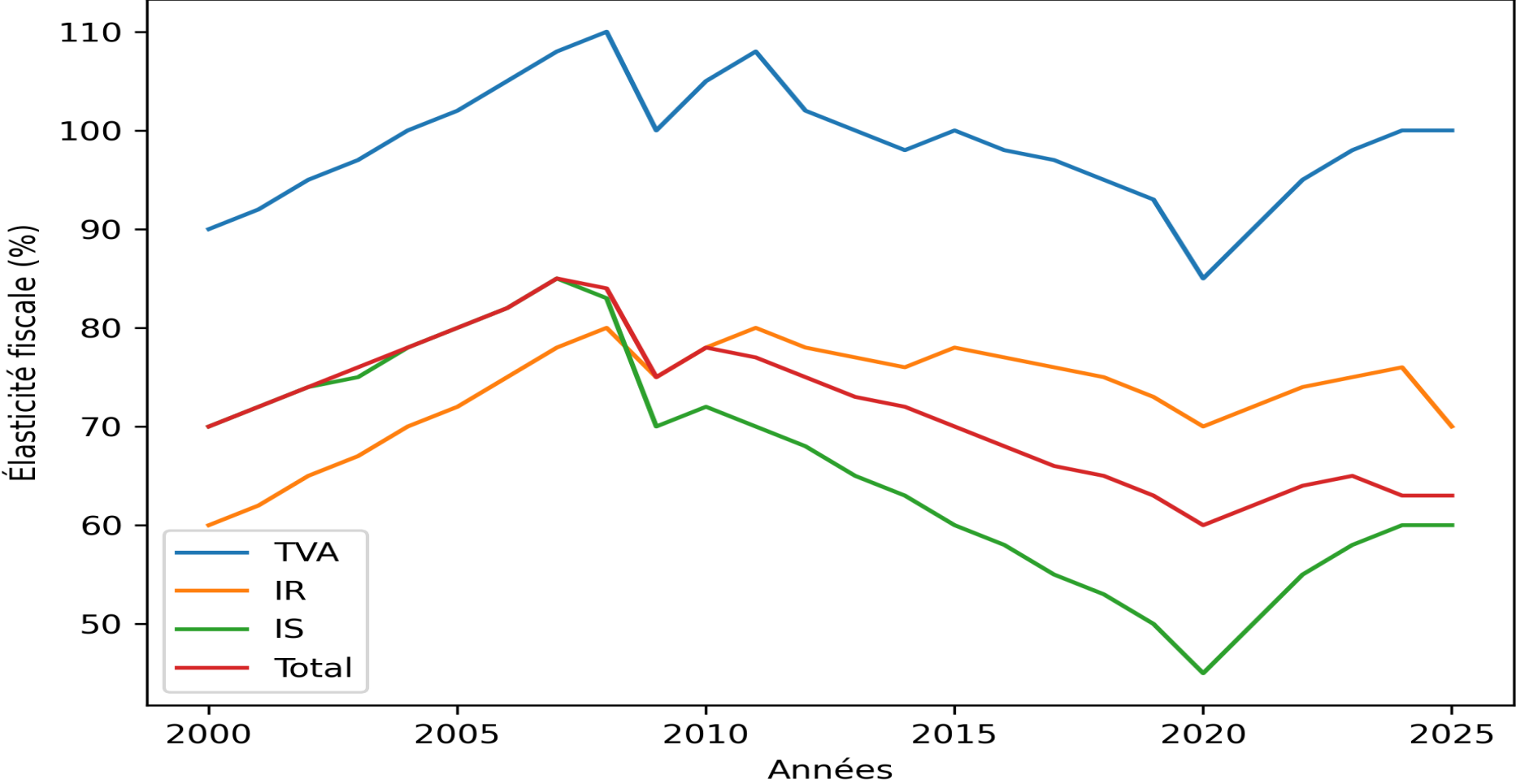
Impôts Totaux (en milliards de dirhams)



Évolution par Catégorie



Évolution de l'élasticité fiscale au Maroc (2000-2025)



Ces performances sont imputables à la fois aux bons résultats enregistrés par les sociétés et aux efforts de l'administration fiscale. En 2009, en lien avec les retombées de la crise économique internationale, il y a eu certes un ralentissement qui a affecté le rendement des principaux impôts (IS, IR et TVA):

- **Pour l'IS**, ce ralentissement, s'explique, par les effets de la crise sur les bilans des gros contribuables, ainsi que par le manque à gagner occasionné par la mesure de la baisse du taux de 35% à 30% entreprise en 2008, en faveur des sociétés.
- **En ce qui est de l'IR**, la baisse enregistrée s'explique par la chute des recettes provenant du marché immobilier.
- **Quant à la TVA**, le recul enregistré en 2009 revient à la correction des prix ainsi qu'à la baisse de la demande mondiale.

## **Contraintes du développement des recettes fiscales**

**Les pertes de recettes sont dues aux facteurs suivants :**

- **l'importance des dépenses fiscales:** Ce sont des dérogations sous forme d'exonérations totales ou partielles, de réductions d'impôts, d'abattements sur la base imposable et de taux spécifiques.
- **le démantèlement tarifaire suite aux multiples accords de libre-échange;**
- et (iii) le potentiel fiscal dépassant le niveau de croissance des recettes fiscales.**

## **Dépenses fiscales**

- Exonérations de TVA**
- Avantages fiscaux aux investisseurs**
- Incitations sectorielles (agriculture, immobilier, énergie)**
- Zones franches**

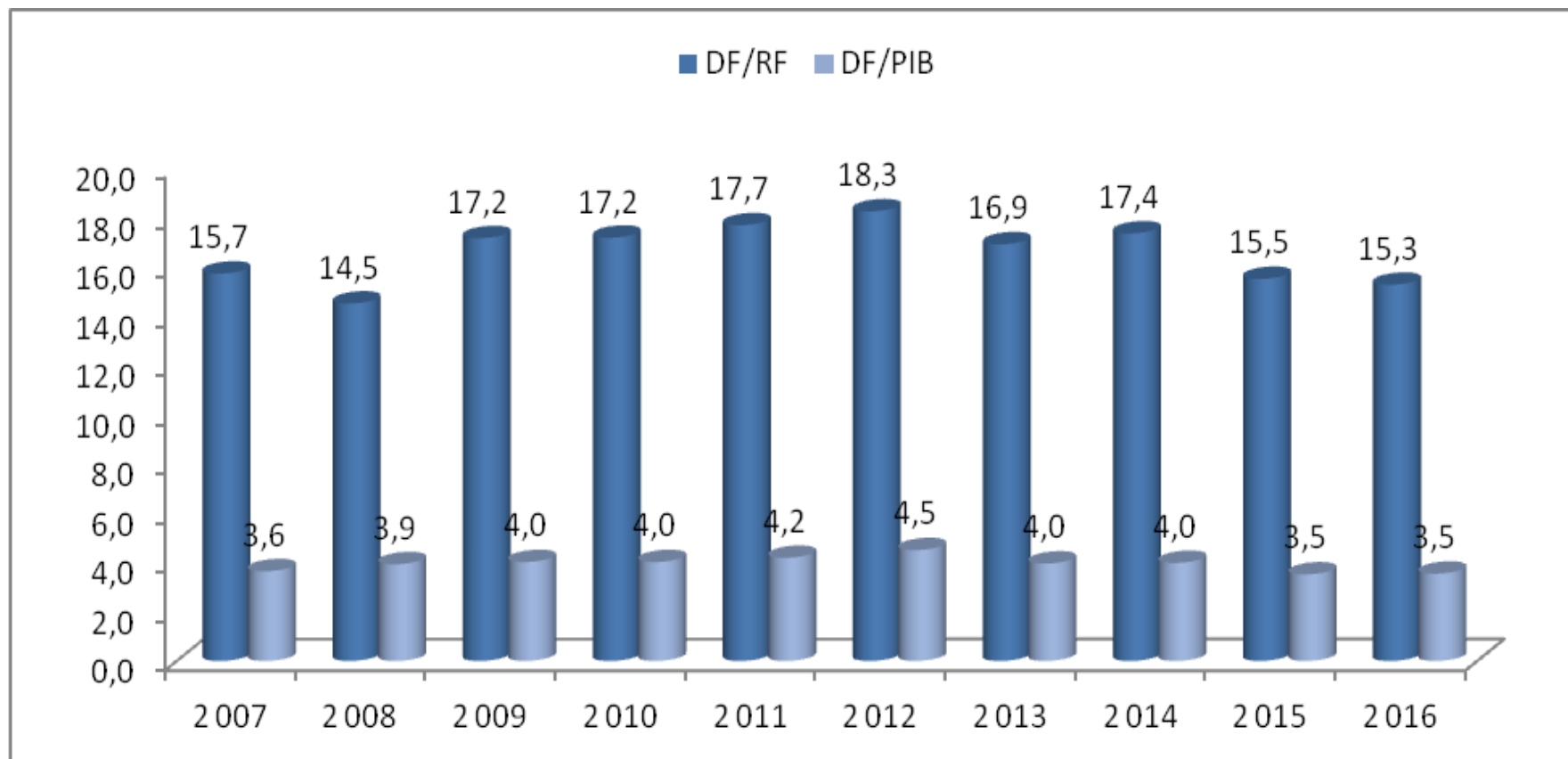
## Dépenses fiscales par type d'impôts entre 2007 et 2016

(En milliards de DHS et en %)

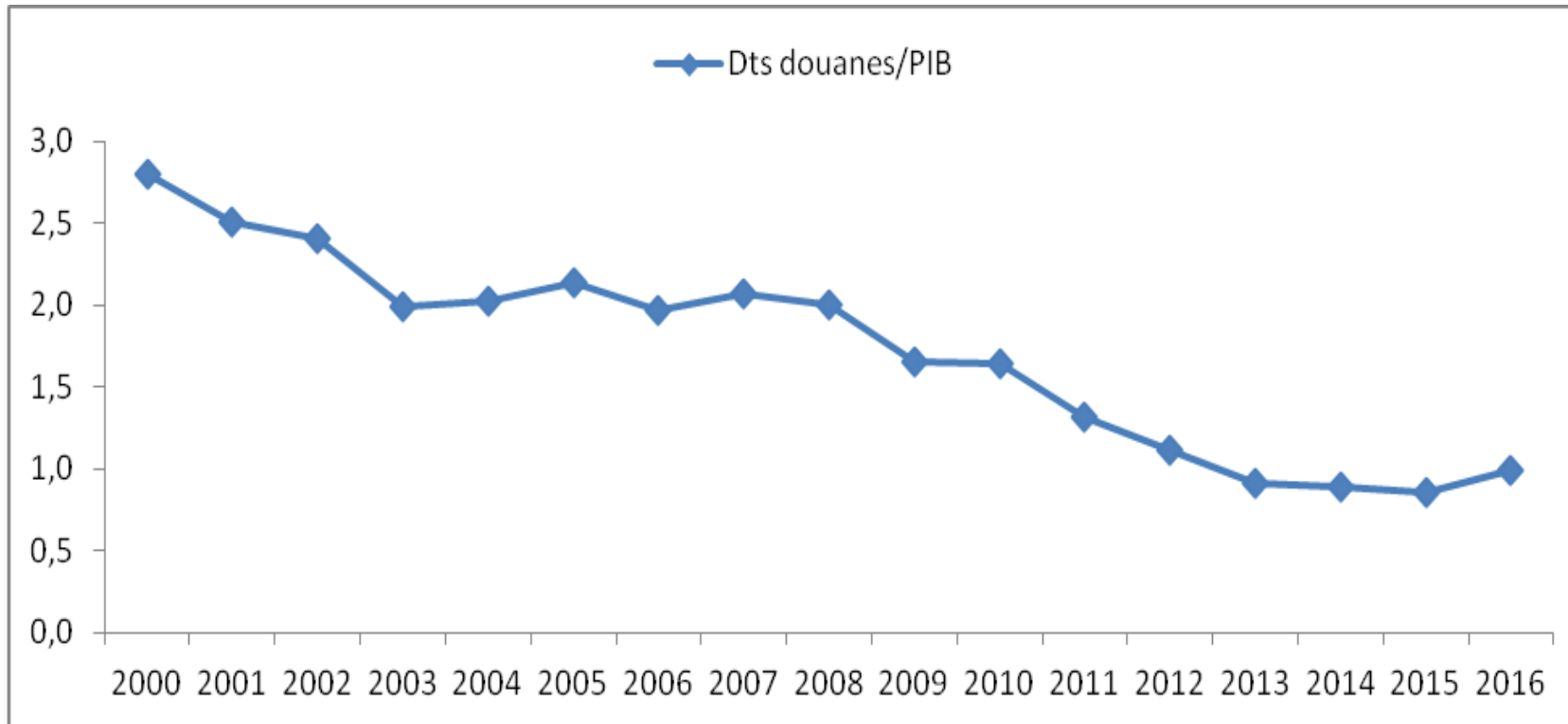
Impôt	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %	Mt	Part en %
<b>TVA(*)</b>	11	47	14	52	14	50	14	46	14	42	14	39	14	42	15	44	14	46	15	47
<b>IS</b>	4,6	20	3,5	13	4,8	17	6	20	7,2	22	9,8	27	7,1	21	8,1	24	5,7	18	5,1	16
<b>IR</b>	2,7	12	3,8	14	3,4	12	4,2	14	3,9	12	3,8	11	4,1	12	3,4	10	4	13	4,1	13
<b>DET</b>	2,9	12	3,2	12	3,4	12	3,8	13	5,5	17	5,6	16	5,3	16	5,4	16	5,4	17	5,7	18
<b>TIC</b>	1,3	6	1,3	5	1,4	5	1,2	4	1,3	4	1,2	3	1,3	4	1,3	4	1,2	4	1,3	4
<b>DD</b>	0,8	3	1,1	4	1,2	4	0,6	2	0,9	3	1,5	4	1,3	4	0,9	3	0,8	3	0,8	2
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>32</b>	<b>100</b>

(\*) TVA totale (y compris 30% de TVA revenant aux collectivités locales).

## Evolution des dépenses fiscales en % des Recettes fiscales/PIB (2007-2016)



## Evolution des recettes douanières (en % du PIB) sur la période ( 2000-2016)



## Estimation des pertes de recettes consécutives à la mise en application des accords de libre-échange entre le Maroc et ses différents partenaires (2000-2016) (En milliards de DHS et % du PIB)

Accords	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Union Européenne	0,8	1,2	1,6	2,3	2,5	3,1	4,2	5,9	8,1	6,7	7,2	7,9	9,0	9,5	9,7	10,0	11,4
Turquie					0,0	0,0	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,8	1,2	1,6	1,8
Etats Unis					0,0	0,0	0,1	0,3	0,4	0,4	0,6	0,8	1,1	0,3	0,4	0,4	0,4
AELE					0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,07	0,05
Ligue arabe	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2
Accord d'Agadir					0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
PMA					0,02	0,03	0,06	0,06	0,06	0,06	0,04	0,06	0,05	0,05	0,05	0,06	0,06
Autres accords			0,6	0,4	0,3	0,8	1,2	1,4	1,3	1,0	0,9	0,9	0,8	0,5	0,4	0,3	0,4
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>4,1</b>	<b>6,0</b>	<b>8,3</b>	<b>11,2</b>	<b>9,6</b>	<b>10,0</b>	<b>11,2</b>	<b>12,3</b>	<b>12,2</b>	<b>12,9</b>	<b>13,4</b>	<b>15,1</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>0,17</b>	<b>0,24</b>	<b>0,43</b>	<b>0,52</b>	<b>0,5</b>	<b>0,71</b>	<b>0,95</b>	<b>1,28</b>	<b>1,63</b>	<b>1,34</b>	<b>1,35</b>	<b>1,43</b>	<b>1,52</b>	<b>1,44</b>	<b>1,49</b>	<b>1,49</b>	<b>1,65</b>

## Potentiel fiscal et croissance des recettes fiscales

**Le prélèvement fiscal dépend de deux composantes :**

**-1-** La composante déterminée par des facteurs structurels sur laquelle les autorités gouvernementales ont peu d'impact à **court terme (potentiel fiscal)** ;

**-2-** La composante des ressources publiques déterminée par la politique économique et qui peuvent être influencés par l'action directe ou indirecte de l'État (**effort fiscal**).

- **Le potentiel fiscal reflète le niveau maximum d'impôts qu'un gouvernement peut générer,** alors que **l'effort fiscal est une comparaison entre le recouvrement réel en termes d'impôts et la capacité d'imposition.** Autrement dit, c'est la capacité d'augmenter les recettes fiscales à **long terme** en déployant différentes politiques fiscales.

**L' Effort fiscal = les recettes fiscales effectivement collectées - le Potentiel fiscal**

## Les principaux déterminants du potentiel fiscal et de l'effort fiscal

Les déterminants du potentiel fiscal	Les déterminants de l'effort fiscal
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le revenu par habitant ;</li><li>- L'aide extérieure ;</li><li>- La dette publique ;</li><li>- La part de l'agriculture dans le PIB,</li><li>- La part de l'industrie d'extraction dans le PIB;</li><li>- La part de l'industrie manufacturière dans le PIB;</li><li>- Le taux d'ouverture;</li><li>- Les variables démographiques ;</li><li>- Les indicateurs de la disponibilité d'infrastructures;</li><li>- La monétarisation de l'économie : <math>M2/PIB</math> .</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La loi ;</li><li>- Le niveau de la démocratie ;</li><li>- Les variables administratives et de gouvernance ;</li><li>- Les variables politiques ;</li><li>- Les politiques publiques mises en œuvre ;</li><li>- La qualité des institutions ;</li><li>- La corruption.</li></ul>

-La comparaison de ce potentiel au taux de prélèvement effectif a soulevé **qu'avant 2005, l'effort fiscal était négatif**. Ce qui signifie que les politiques fiscales poursuivies par le Maroc étaient moins efficaces par rapport aux politiques des autres pays de l'échantillon. Tandis qu'après 2005, la situation s'est renversée et le taux de prélèvement effectif a dépassé le potentiel.

## Résultats de l'estimation du potentiel fiscal au Maroc

Variables explicatives	Coefficients	t-student	p-value
Constante	1.651273	9.530145	0.0000
PIB/HAB	0.015684	2.351247	0.1346
OUV	0.201853	6.168512	0.0000
VAAG	-0.074791	-2.561247	0.0152
VAIND	0.146921	4.466914	0.0000
M2	0.128019	4.997245	0.0000
$R^2 = 0,66$ $R^2$ ajusté = 0,63			

Source : Bousselhami.N. & Hamzaoui.M, 2018.  
(Pour plus de détails, voir les pages 77,78 79, 80)

## Taux d'imposition de l'IS

	2023	2024	2025	2026
Bénéfice net fiscal $\leq$ à 300 000 DH	12,5%	15%	17,5%	20%
300 000 DH < Bénéfice net fiscal < 1MDH :	20%	20%	20%	20%
1M DH < Bénéfice net fiscal < 100MDH :	28,25%	25,5%	22,75%	20%
Bénéfice net fiscal $\geq$ 100 MDH	32%	33%	34%	35%

**Entreprises hôtelières, sportives, minières, exportatrices, agricoles, entreprises exerçant les activités d'externalisation de services, entreprises artisanales, établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises de location des cités, résidences et campus universitaires**

	2023	2024	2025	2026
<b>Bénéfice net fiscal ≤ à 300 000 DH :</b>	12,5%	15%	17,5%	20%
<b>300 000 DH &lt; Bénéfice net fiscal &lt; 100MDH</b>	20%	20%	20%	20%
<b>Bénéfice net fiscal ≥ 100 MDH</b>	23,75%	27,5%	31,5%	35%

# Établissements de crédit, entreprises d'assurance et de réassurance et organismes assimilés

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Bénéfice net fiscal	37,75%	39%	39,25%	40%

## **Fiscalité et croissance économique**

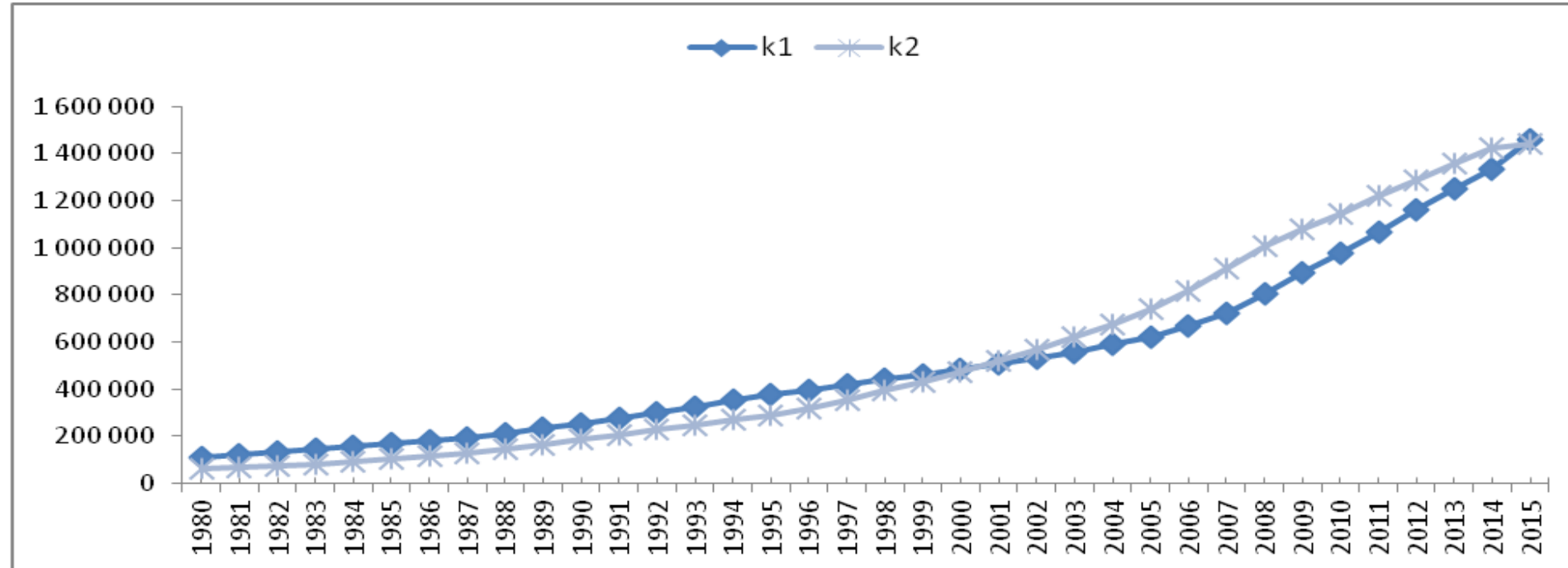
- L'Etat, parallèlement à sa fonction classique qui consiste à financer les services publics, intervient fortement dans la vie économique pour **réguler la croissance et réduire les inégalités de revenus;**
- Dans les pays en développement, la faiblesse de l'initiative privée, rend la tâche de l'Etat encore plus ardue;
- L'Etat se trouve de plus en plus conduit à prendre à sa charge la relance de l'économie. Dès lors, les choix publics acquièrent une importance nouvelle. Les ressources étant limitées et les besoins sont immenses;
- Il faut non seulement rationaliser au maximum les choix budgétaires, mais promouvoir une politique fiscale susceptible de mobiliser le maximum de ressources. Dans ce sens, c'est le niveau des recettes qui détermine le niveau des dépenses.
- La politique fiscale devient l'une des politiques privilégiées de l'Etat.
- Une fiscalité fonctionnelle (Kokke.M et Weizig.F, 2008) exige le franchissement d'un seuil minimum de pression fiscale. C'est en fonction de ce seuil que les fiscalistes préconisent une élévation de la pression fiscale dans les pays en développement.

- Le faible niveau de la production dans les PED limite considérablement la capacité contributive des redevables ;
- L'expérience montre que le prélèvement fiscal gagne en importance lorsque le processus de développement et d'industrialisation s'accroît ;
- La fiscalité dans les PED est d'une manière générale une fiscalité non consensuelle;
- Un taux de croissance élevé et une répartition des revenus plus équitables constituent les objectifs officiels de toute société. Ces deux objectifs entrent cependant en conflit l'un avec l'autre.

- L'objectif était de mesurer l'impact de capital public sur l'activité économique, à la fois dans ses aspects positifs (productivité) et négatifs (financement);
- **Selon une étude, on a montré que les régions dont le taux d'investissement public est élevé sont aussi celles où la croissance de la productivité a été la plus rapide;**
- Evidemment, les dépenses publiques peuvent être encore plus efficaces si on les consacre à des **investissements à forte productivité**, par exemple ceux qui facilitent la restructuration de l'économie. Au delà de leurs rendements directs élevés, ces investissements ont d'autres avantages. Les rendements des investissements privés augmentent.

- Concernant le sens de causalité de la relation, si **le capital public peut être productif**, il est financé par les contribuables via l'impôt, la dotation en infrastructures va donc dépendre du revenu de ceux-ci et donc de la production. Il y a alors un effet en retour qu'il est nécessaire de prendre en compte, pour mesurer l'effet net du capital public sur la croissance.

## Evolution du stock de capital public et privé au Maroc en milliers de DHS (1980-2015)



on voit clairement que le stock de capital privé n'a commencé à dépasser celui public qu'en 2000. Chose tout à fait normale, car la fin des années 90 a connu l'ouverture de nombreux secteurs (bancaire, assurances, télécommunications, audiovisuel...) au capital privé y compris le capital privé étranger .

## Equation du modèle

$$y = a + \alpha K_1 + \beta l + \gamma K_2 + e$$

- $Y$  est la production mesurée par la valeur ajoutée non agricole,
- $K_1$  est le stock de capital public,
- $L$  est l'emploi
- $K_2$  est le stock de capital privé. Après la log-linéarisation du modèle précédant et en adoptant le remplacement
  - $\alpha, \beta$  et  $\gamma$  des coefficients d'estimation
  - $a$  est une constante
  - $e$  est un terme d'erreurs

- Les estimations, effectuées, mettent en évidence l'impact significatif sur la production du **capital public (élasticité de 0,21)**. Autrement dit, l'investissement dans les infrastructures constitue un facteur favorable à la croissance économique;
- De même, **le capital privé** a un impact largement significatif et positif sur la production (**élasticité de 0,62**). Ceci prouve l'importance des investissements privés dans l'alimentation d'une croissance économique soutenue à travers la création d'emploi, la progression des revenus et ainsi la génération des recettes indispensables ;
- Sans négliger **l'action bénéfique des dépenses en capital public sur la rentabilité du capital privé**. Ceci signifie une parfaite complémentarité entre investissement public et investissement privé ;
- La variable, mesurant l'emploi, est largement significative. Ce qui signifie que la croissance de la production est impactée par l'importance de la population active occupée. **Une hausse de 1% de cette part serait à la base d'une croissance de l'output de 0,84% ;**

- **Plus un pays a un niveau de production élevé, plus il dépense en capital public.** Ce dernier est renforcé, également, par les prélèvements fiscaux. Les individus participent au financement du capital public par le biais de l'impôt.
- Les résultats ont montré qu'une **augmentation de 1% du taux de prélèvement fiscal** entraîne une **amélioration du capital public de 0,3%** et une **hausse de 1% de ce dernier permet d'augmenter la production de 0,2%.**

## Résultats des estimations de quelques mesures pour stimuler la croissance économique au Maroc (Bousselhami.N & Hamzaoui .M)

- **Première mesure** : d'une **baisse de 20% de l'IR** pour tout le monde est significative en termes d'amélioration du niveau de vie des ménages. Nous observons alors une amélioration du revenu de toutes les catégories de ménages.
- C'est une mesure qui a permis de relancer l'économie en stimulant la croissance des ménages à **revenu moyen et faible** mais n'a pas réduit les écarts entre les différentes classes de ménages.
- **La baisse de 20% de l'IR total, le PIB s'est accru de 0,10%** et les variables mesurant le niveau de vie des ménages, à savoir leur revenu disponible, consommation et épargne ont toutes eu des variations à la hausse.

- **La 2<sup>ème</sup> mesure** : une baisse de **20% de la TVA de tous les produits domestiques**, a eu l'impact le plus significatif sur le niveau de vie des ménages. Et c'est la même mesure qui a eu l'impact le plus expressif en matière de croissance du PIB. **La croissance économique et le niveau de pauvreté se sont améliorés conjointement suite à cette mesure.** D'où la nécessité de donner plus d'importance à la réforme de la TVA (**réforme fiscale de 2024**). C'est une taxe qui assure à la fois **l'efficacité économique** (en améliorant le taux de croissance) et **l'équité sociale** (en améliorant le niveau de vie des ménages pauvres et moyens).
- **La baisse de 20% de la TVA locale : le PIB s'est amélioré de 1,02%**, le revenu, la consommation et l'épargne des ménages ont eu des hausses, surtout chez les ménages pauvres. C'est une mesure qui a réduit les inégalités entre riches et pauvres. L'hypothèse de la baisse de la TVA totale s'est traduite par une baisse des prix à la consommation de 0,91%.
- Le revenu des ménages a connu une amélioration. Par classe de ménages, celui des **très pauvres s'est accru de 0,71%**, celui des **pauvres de 0,57%**, celui des **moyens de 0,55%**, celui des **aisés de 0,42%** et celui des **très aisés de 0,56%**

- **La 3<sup>ème</sup> mesure:** la politique la plus favorable à la croissance est l'affectation supplémentaire de ressources pour les secteurs de **l'éducation et la santé** pourrait être plus efficace qu'une baisse des dépenses publiques totales.
- En effet, la simulation supposant **l'augmentation de 10% des dépenses de l'éducation et la santé,** **a abouti à une amélioration du revenu de tous les ménages, suite à la hausse des salaire.**

- **Les dépenses publiques** peuvent, également, jouer un rôle particulièrement important pour éviter que les pauvres ne continuent à s'appauvrir.
- **Les dépenses publiques peuvent être efficaces** pour stimuler l'économie : la logique qui le prouve est impressionnante. Si l'Etat augmente ses dépenses, le PIB augmente d'un multiple de cette somme (le multiplicateur).
- Evidemment, les dépenses publiques peuvent être encore plus efficaces si on les consacre à des **investissements à forte productivité**, par exemple ceux qui facilitent la restructuration de l'économie. Au delà de leurs rendements directs élevés, ces investissements ont d'autres avantages. Les rendements des investissements privés augmentent.

## **Chapitre IV**

### **Activisme budgétaire au Maroc**

#### **-Les principales orientations de la politique budgétaire au Maroc**

La politique budgétaire au Maroc est passée par plusieurs phases qui ont fortement modifié ses objectifs et ses priorités. C'est pour cette raison que nous allons essayer dans cette partie d'analyser les principales orientations de la politique budgétaire afin de savoir son impact éventuel sur la croissance économique du pays.

#### **- La période 1983-1993 :**

- Crise économique et sociale. Période d'exécution du PAS sous l'égide de la BM et le FMI
- Assainissement financier
- Réduction des déséquilibres macroéconomiques

## **-La période 1993-2010 : après ajustement des équilibres budgétaires**

A partir de 1996, une **gestion active de la dette extérieure** a commencé dont les objectifs sont le renforcement de la mobilisation des fonds nécessaires pour financer l'économie nationale. Cette stratégie s'est basée sur trois techniques à savoir :

- **la technique de refinancement;**
- **de remboursement anticipé;**
- **et de la conversion de la dette en investissements.**

## **-La politique de privatisation et croissance économique**

Un volume de 101 Milliards de DH, c'est ce qu'a généré la cession, totale ou partielle, des participations publiques entre 1993, début du processus de privatisation, et 2007 (il n'y a pas eu de privatisation en 2008).

De manière générale, la privatisation a eu des effets positifs appréciables sur l'ensemble des entreprises cédées. Ainsi, sur le plan des IDE (investissements directs étrangers), le processus de privatisation, depuis son lancement en 1993, a permis au Royaume de drainer des investissements extérieurs vers des secteurs industriels, des télécommunications, du tourisme et d'énergie. Cette évolution remarquable a permis au Maroc de passer du 4ème au 1er rang parmi les pays arabes et au 3ème rang des pays africains dès 2003 juste après l'Afrique du Sud et le Nigeria.

**- Activisme budgétaire au Maroc:**

**L'activisme budgétaire est mesuré par l'ampleur de la réaction de la politique budgétaire aux variations de l'activité économique (cycles économiques). Il s'agit d'examiner dans quelle mesure la politique budgétaire exerce une influence stabilisatrice ou déstabilisatrice sur l'activité économique.**

Cependant le simple jeu des stabilisateurs automatiques ne caractérise pas une politique budgétaire activiste. Une politique contra-cyclique peut aller plus loin, et impliquer un creusement volontaire du déficit en période de récession, par la baisse des impôts ou l'accroissement des dépenses.

La stabilisation automatique est la capacité des finances publiques à atténuer les conséquences des événements conjoncturels sur l'activité. Lorsque l'économie est en expansion, les impôts augmentent avec la hausse de la consommation et de l'emploi et les prestations sociales baissent avec le recul du chômage. La hausse des impôts et la baisse des prestations conduit alors à une réduction de la croissance. L'augmentation initiale de l'activité est donc réduite par le fonctionnement des stabilisateurs automatiques. La situation est symétrique lorsque l'économie connaît un ralentissement.

-Pour certains économistes, la politique budgétaire devrait participer de façon active à la gestion du cycle, en répondant aux chocs de demande par des politiques discrétionnaires qui ont aussi un impact sur l'activité, car elles soutiennent la croissance.

En effet, un budget peut avoir les effets d'atténuation des fluctuations de l'activité (la politique contra-cyclique) mais s'avérer avec le temps pro-cyclique (la finalité), car entre le moment où le budget de l'Etat est voté au parlement et celui où il est mis en œuvre, un retournement de la conjoncture à un certain moment reste toujours possible.

**-Pour le cas du Maroc**, durant la période (1995-2006), on voit que le degré d'activisme vient de s'améliorer pour atteindre un coefficient de **0,182**. C'est vrai que le degré enregistré reste faible par rapport aux pays de **l'OCDE** et modéré par rapport à **l'Egypte**.

Ceci pourrait s'expliquer par **la faiblesse de la composante conjoncturelle du déficit budgétaire qui résulte d'une part de la faible élasticité des recettes fiscales à l'activité économique, cette élasticité ne revient à s'améliorer qu'à partir l'année 2004.**

D'autre part, revient au **caractère incompressible des dépenses du personnel, de la dette et des dépenses de compensation**. De ce fait, le **déficit structurel** reste quasiment proche du déficit global. Bien sûr, il y a d'autres facteurs explicatifs comme le poids élevé du secteur informel dans le PIB ainsi que la faiblesse des marges de manœuvre en matière de réduction des dépenses.

-Durant les années **2001, 2003, 2004, 2006, 2007, 2008 et 2009** des légers excédents budgétaires cycliques ont été enregistrés dont la cause principale revient à la bonne performance agricole. Concernant les années **2002, 2005**, années de sécheresses on voit que les déficits structurels étaient élevés (même en **2010**).

-En outre, L'absence de sensibilité de la politique budgétaire au cycle économique durant les années (**2007-2014**) est expliquée par les crises récentes dont le Maroc a été touché. Ce qui nous a poussé à dire que notre croissance ne pouvait pas sortir indemne de ce tunnel de crise. C'est vrai que les précédents gouvernements ont mené des politiques contra-cycliques, d'expansion budgétaire dans la période de la crise.

- Si l'on souhaite mesurer l'orientation de la politique budgétaire, en moyenne sur une période donnée, il faut avoir recours à un calcul de corrélation ou bien le suivi de l'évolution de nos variables (voir les graphiques pages 131-132). Ainsi, **une corrélation négative (positive) entre les deux variables précédentes (la variation du solde structurelle primaire et la variation de l'output gap) indique une politique, en moyenne, plutôt procyclique (contracyclique)**, d'autant plus que ce coefficient est proche de **1 (de -1)**. Ce qui justifie les résultats obtenus des estimations.
- D'après cette analyse, on peut dire que les phases procycliques étant définies comme les périodes durant lesquelles les fluctuations des soldes budgétaires, corrigés des variations cycliques, ont évolué en sens inverse de l'écart de production.

## Chapitre V

### Endettement public au Maroc

Préserver la soutenabilité des finances publiques est devenu l'un des défis majeurs auquel sont confrontés les Etats. **Pour le cas du Maroc**, l'accroissement moyen de la dette publique en % du PIB a été de près de 5 points chaque année depuis les années quatre-vingt-dix. Ensuite, la persistance des déficits budgétaires publics élevés ces dernières années dans la plupart des pays y compris le Maroc enregistrant un déficit de -7,3 à la fin 2012, et une prévision de -5.4% du PIB pour l'année 2013 avec un taux d'endettement de 62.5% dépassant ainsi les critères de convergence du Traité de Maastricht signés par les membres de l'Union européenne en 1992 lesquels sont repris dans le pacte de stabilité et de croissance 1997 ( Le déficit public ne peut être supérieur à 3 % du PIB et la dette publique ne peut excéder 60 % du PIB, à moins qu'elle ne diminue suffisamment et ne s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant) considérés comme le résultat des efforts importants qui ont été déployés pour constituer une condition principale pour une bonne santé des finances publiques.

Avec la crise de Covid-19, en 2020, le taux d'endettement atteint 72,2% du PIB.

## **-La dette publique selon les classiques**

Les classiques assimilent l'endettement public à un report de l'impôt sur les générations futures et imputent à l'État une connotation négative.

## **-La conception de la dette selon J.M.Keynes**

-Contrairement aux classiques, les keynésiens pensent que l'endettement public en général n'entraîne pas de coûts ni pour les générations présentes, ni pour les générations futures du fait des nouveaux investissements qu'il génère.

-Ils pensent que le principe de l'équilibre budgétaire ne doit pas toujours être respecté. Un déficit budgétaire justifié et maîtrisé peut être un facteur de relance économique, de lutte contre le chômage : stimulation de la demande et/ou de la consommation globale (infrastructures), qui par le biais de l'effet multiplicateur, sont capables de promouvoir une croissance durable.

-Dans cette approche, l'endettement public favorise la relance de la demande qui par son effet accélérateur, entraîne une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement qui provoque à son tour une hausse de la production, permettant ainsi de créer les emplois et de lutter contre la pauvreté.

### **III- Selon Harrod et Domar :**

Il peut toujours y avoir croissance. Un Etat, pour atteindre le taux de croissance garanti, peut être amené à créer un déficit budgétaire et de le financer par un emprunt extérieur. En effet, l'hypothèse de base du modèle de croissance de Harrod et Domar est qu'il n'y a pas de croissance si un pays n'investit pas et le taux de croissance de la production est une fonction croissante du capital.

-**Barro (1989)** montre qu'une politique de déficit budgétaire financée par l'emprunt reste sans effet sur l'activité économique dans la mesure où les agents ne sont pas victimes de l'illusion fiscale. Ils anticipent alors une hausse des impôts destinés à rembourser l'emprunt en constituant une épargne d'un montant équivalent à l'endettement public.

## **IV-La soutenabilité budgétaire et distinction entre solvabilité et liquidité**

### **-Définition et conditions de la soutenabilité**

Les définitions de la notion de la soutenabilité que l'on trouve dans la littérature économique est souvent ambiguë . L'idée commune sous-jacente c'est le maintien à terme de la solvabilité (une notion qu'il ne faut pas confondre avec la soutenabilité) et les conditions à remplir pour qu'il en soit ainsi.

Pour **E. Jondeau** : « Une politique budgétaire est soutenable si elle assure à terme la solvabilité de l'Etat, c'est-à-dire si elle garantit que la dette ne croîtra pas dans des proportions excessives (telles que l'Etat ne puisse assurer son remboursement)».

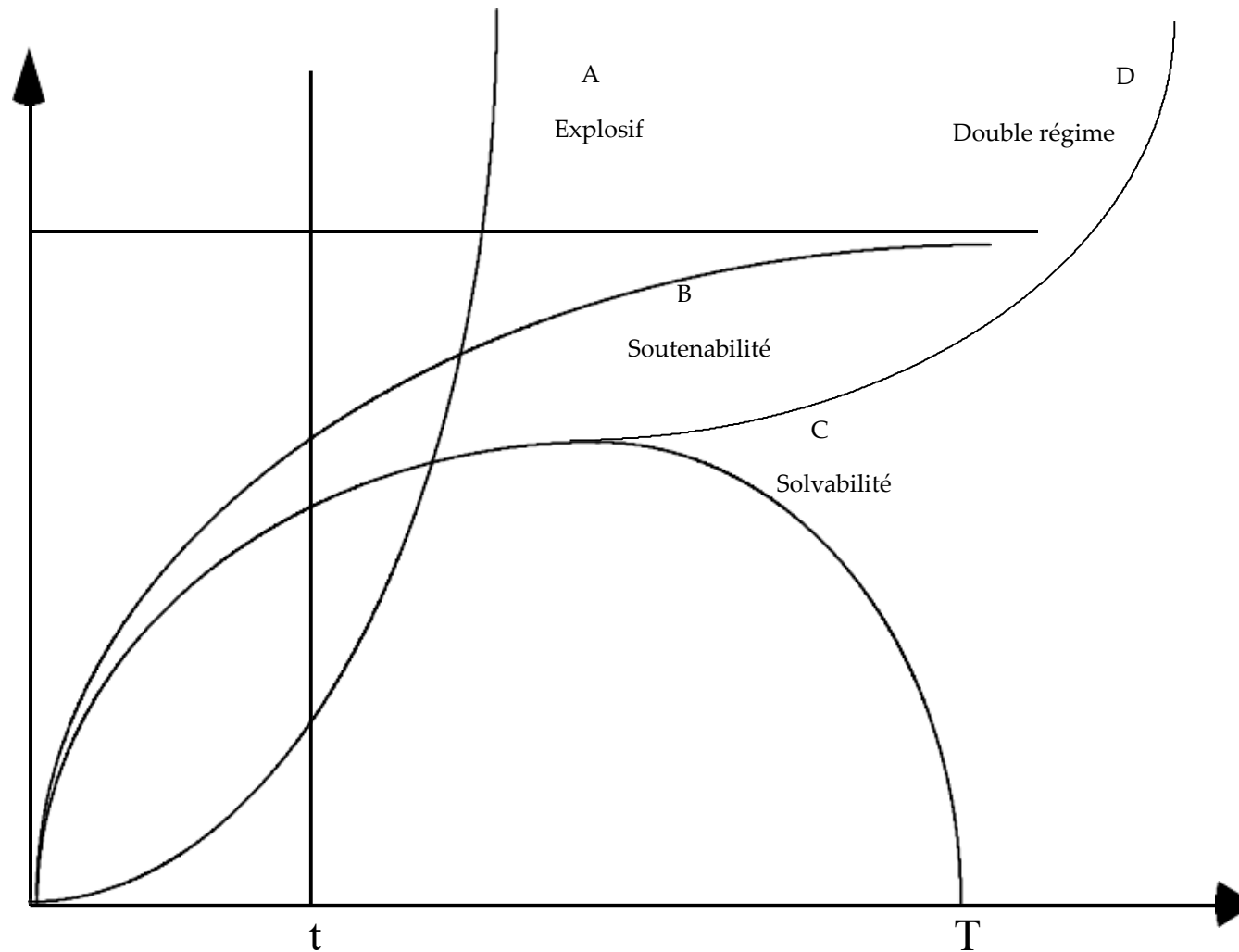
## **-La liquidité**

Il est primordial de distinguer cette notion de celle de soutenabilité. En effet, la liquidité vise généralement le court terme. Lorsque l'Etat se trouve en difficulté d'honorer ses engagements pour rembourser une dette arrivant à son échéance. Autrement dit, si les actifs immédiatement disponibles ne sont pas suffisants pour assurer aujourd'hui le coût de la dette et le refinancement du principal qui arrive à l'échéance. Alors, dans ce cas, on dit que l'Etat est exposé à un problème de liquidité même si la condition de solvabilité est vérifiée.

## **-La solvabilité**

Selon **Huarat.F.** « La solvabilité est la capacité à rembourser ses dettes alors que la soutenabilité est une notion plus difficile à appréhender, qui renvoie à l'idée de rester solvable sans modification radicale de la politique économique ».

# Différentes dynamiques du ratio d'endettement (Raffinot.M, 1998)



- **Hypothèses de l'effet de l'endettement :**

- **Hypothèse de la complémentarité :**

L'État s'endette pour financer des infrastructures productives (routes, éducation, santé, énergie...). Ces investissements augmentent la productivité du secteur privé

- **Hypothèse de substituabilité et effet d'éviction :**

L'endettement public est vu comme concurrent de l'investissement privé. En effet, l'État emprunte massivement sur le marché financier. Cela augmente la demande de capitaux. Les taux d'intérêt augmentent. Les entreprises privées investissent moins.

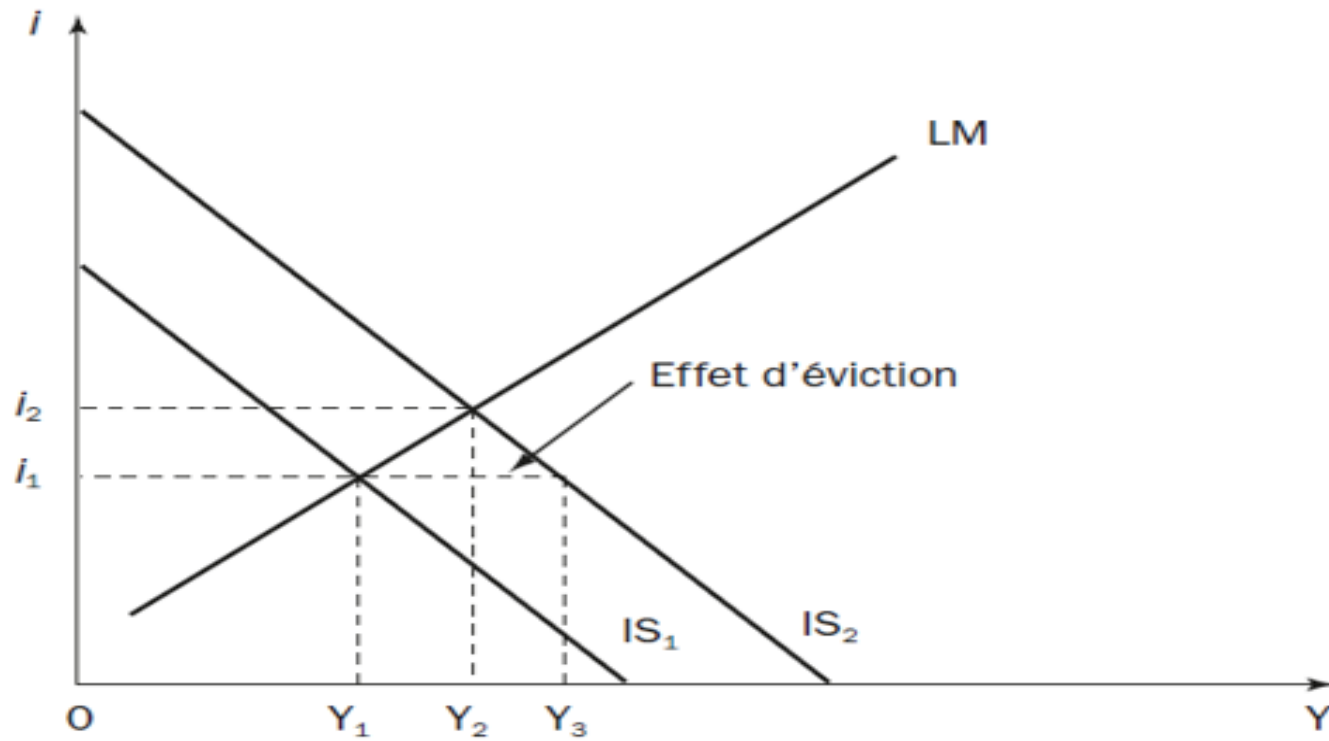
L'investissement public "remplace" l'investissement privé. Baisse de l'investissement global si le secteur public est moins efficace: **c'est l'effet d'éviction.**

- **Risque de transfert intergénérationnel inéquitable**

La dette publique finance aujourd'hui des dépenses. Mais doit être remboursée par les générations futures

# Risque d'éviction de la dépense privée

## L'effet d'éviction



- **Risque de l'effet boule de neige** : est le risque d'une dynamique explosive de la dette publique. On peut le mesurer comme suit : est l'écart positif entre les intérêts sur la dette (taux d'intérêt moyen de la dette) et le taux de croissance du PIB réel.

$$\textit{Effet boule de neige} = [ (i - \pi) - g ] bt - 1$$

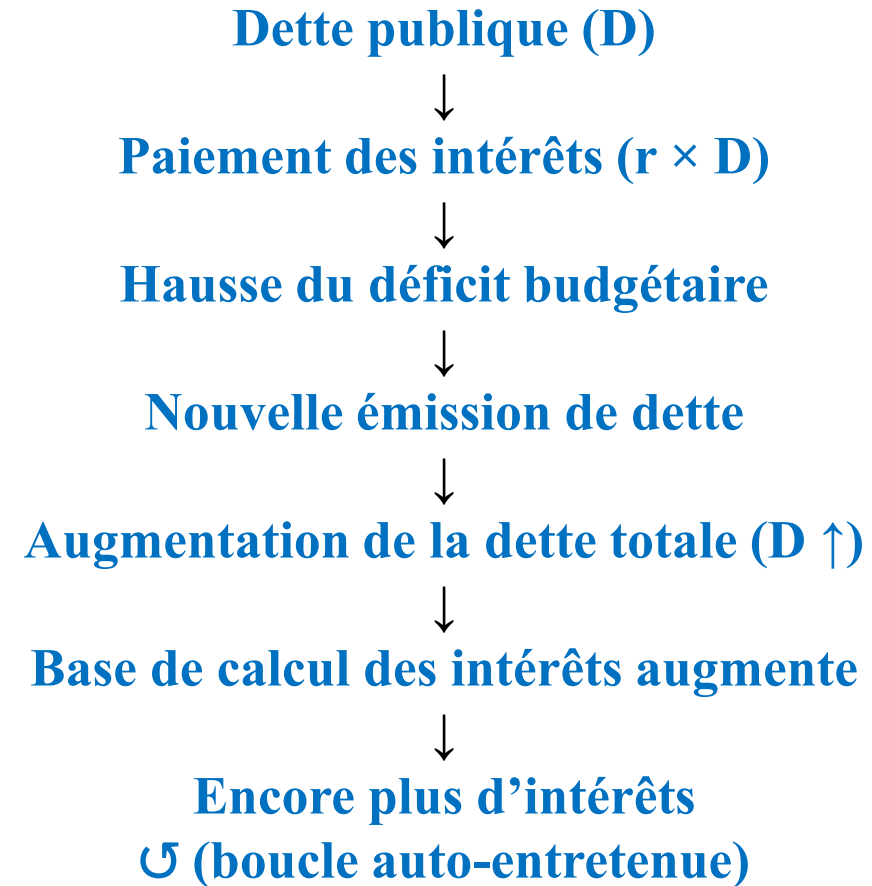
*i* : taux d'intérêt nominal

*π* : taux d'inflation

*g* : taux de croissance réel

*bt - 1* : taux d'endettement à la date *t - 1*

# Risque de l'effet boule de neige



## - L'Etat et sa contrainte budgétaire

Pour comprendre la dynamique des finances publiques, il est nécessaire de considérer la contrainte de financement à laquelle l'Etat s'expose. En effet, comme tout agent économique l'Etat est confronté à une **contrainte budgétaire inter-temporelle (CBI)** qu'il doit respecter chaque année et contribue à son financement par l'impôt ou la dette (On exclue toute autre forme : création monétaire ou seigneurage). Autrement dit, les déficits publics d'aujourd'hui donnent lieu à un endettement et par conséquent à des charges de la dette supplémentaire à l'avenir qu'il faudra rembourser tôt ou tard pas des excédents budgétaires.

Les premiers travaux qui ont mis en importance la CBI sont ceux de **K. Wickcell** (1898) . Ensuite elle a été prise en analyse dans les années 50 par plusieurs théoriciens de la monnaie .On peut citer Metzler et Patinkin .

$$G_t - T_t + iB_{t-1} = B_t - B_{t-1} \quad (1)$$

Avec :

$B_t$  : l'encours de la dette publique en fin d'année

$G_t$  : les dépenses publiques hors intérêts de l'année ( $t$ )

$T_t$  : Le montant des recettes fiscales en fin d'année

$i$  : le taux d'intérêt nominal supposé constant.

L'Etat doit donc chaque année pour faire face à cette contrainte, collecter des ressources fiscales ( $T_t$ ) pour les affecter en dépenses publiques courantes et transferts ( $G_t$ ) et également pour le paiement des charges d'intérêts de la dette antérieure ( $iB_{t-1}$ ).

**A partir de l'équation (1), on remarque alors que la variation de la dette ( $B_t - B_{t-1}$ ) représente bel et bien le déficit budgétaire ( $D_t$ ).**

On écrit alors : 
$$G_t - T_t + iB_{t-1} = D_t \quad (2)$$

$G_t - T_t = D_t^p$  : Déficit primaire hors intérêt

$G_t - T_t + iB_{t-1} = D_t$  : *Déficit budgétaire*

### **Evaluation de la soutenabilité de la dette**

La méthode comptable consiste en des évaluations pas à pas, année par année, et qui permet des simulations pour le futur proche (notons que c'est la méthode suivie par les experts du F.M.I pour leurs études)

Partant de la contrainte budgétaire inter-temporelle définie plus haut, notre analyse s'est basée sur la définition d'un **solde primaire stabilisant l'évolution de la dette**

**Ce solde est bel et bien constitué le solde budgétaire soutenable.**

On peut déduire à partir de l'équation (2), définie plus haut, le solde primaire nécessaire à dégager pour stabiliser le ratio dette publique / PIB.

$Y$  : le PIB réel,

$g$  : le taux de croissance du PIB réel,

$P$ : le niveau des prix,

$\pi$  : le taux d'inflation.

L'équation (2) donne :

$$B_t = (1 + i)B_{t-1} + D_t^p \quad (3)$$

Chaque année la dette publique s'accroît du déficit budgétaire et des charges d'intérêts payés sur la dette de la période précédente. Ainsi, la dynamique de la dette peut s'écrire en rapportant toutes les variables de l'équation (3) au PIB nominal ( $Y_t P_t$ ) à l'exception du taux d'intérêt nominal.

Le ratio de la dette publique/PIB :

$$\frac{B_t}{Y_t P_t} = (1 + i) \frac{B_{t-1}}{Y_{t-1} P_{t-1}} \frac{Y_{t-1} P_{t-1}}{Y_t P_t} + \frac{D_t^p}{Y_t P_t}$$

On sait que le taux de croissance du PIB réel  $g$  et le taux d'inflation  $\pi$  peuvent s'écrire:

$$g = \frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} - 1 \Leftrightarrow \frac{Y_t}{Y_{t-1}} = 1 + g$$

$$\pi = \frac{P_t - P_{t-1}}{P_{t-1}} = \frac{P_t}{P_{t-1}} - 1 \Leftrightarrow \frac{P_t}{P_{t-1}} = 1 + \pi$$

En rapportant toutes les variables en pourcentage du PIB nominal à l'exception du taux d'intérêt et on prenant des lettres minuscules pour les représenter. On peut exprimer le ratio dette publique/PIB de la façon suivante :

$$b_t = \frac{(1 + i)}{(1 + g)(1 + \pi)} b_{t-1} + d_t^p \quad (4)$$

Le produit des deux termes  $(1 + g)$  et  $(1 + \pi)$  peut être simplifié par  $1 + g + \pi$  (car le produit  $g \cdot \pi$  est négligeable, vu que ce sont des pourcentages, par exemple  $0.6 \cdot 0.02 = 0.012$ ). On peut écrire alors :

$$b_t - b_{t-1} = \frac{(1 + i)}{(1 + g + \pi)} b_{t-1} - b_{t-1} + d_t^p$$
$$b_t - b_{t-1} = \frac{(i - \pi - g)}{(1 + g + \pi)} b_{t-1} + d_t^p \quad (5)$$

Comme on le remarque dans la formule (5), l'évolution du ratio dette publique/PIB dépend alors de l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux de croissance nominal du PIB  $i - (\pi + g)$  ou de l'écart entre le taux d'intérêt réel et le taux de croissance du PIB réel  $(i - \pi) - g$ .

On a juste utilisé l'équation de Fisher reliant le **taux d'intérêt nominal** du **taux d'intérêt réel** :

$$1 + i = (1 + r)(1 + \pi)$$

$$1 + i = 1 + \pi + r + r\pi = 1 + i + r\pi, \text{ avec } r\pi \text{ est négligeable}$$

Toutes choses égales par ailleurs, le **ratio dette publique/PIB** augmente si :

- **Le taux d'intérêt réel ( $r = i - \pi$ ) est supérieur au taux de croissance du PIB réel ( $g$ )** (dans ce cas, l'effet des intérêts de la dette sur les dépenses publiques est supérieur à celui de la croissance économique sur le solde public, sachant qu'une croissance économique plus forte réduit en principe le déficit public et le ratio dette publique/PIB) ;
- **La croissance du PIB nominal ( $g + \pi$ ) diminue ;**
- **Le déficit primaire  $d_t^p$  augmente.**

Ainsi, stabiliser la dette veut dire :  $b_t - b_{t-1} = 0$

D'après la relation (5), le déficit primaire compatible noté  $d^{p*}$  est égal à :

$$d_t^{p*} = -\frac{(i - \pi) - g}{1 + g + \pi} b_{t-1}$$

On peut également raisonner avec le **solde primaire** au lieu du **déficit primaire**  $d_t^{p*}$  (étant alors un excédent si la valeur est positive) :

$$-d_t^{p*} = -\frac{(i - \pi) - g}{1 + g + \pi} b_{t-1}$$

Toutes choses égales par ailleurs, **plus le taux d'intérêt réel ( $r = i - \pi$ ) est élevé et le taux de croissance du PIB réel  $g$  est faible (et positif dans des conditions normales), plus l'excédent primaire nécessaire pour stabiliser la dette ( $-d_t^{p*}$ ) doit être élevé pour compenser le niveau élevé de la charge de la dette et éviter ainsi une augmentation du ratio dette publique/PIB. En outre, pour un écart donné entre  $(i - \pi)$  et  $g$  l'excédent primaire nécessaire est d'autant plus élevé que le niveau de dette est élevé ( $b_{t-1}$ ).**

Cette relation peut être approximée par :

$$b_t - b_{t-1} \approx b_{t-1} \times (rt - gt) - d_t^{p*}$$

$rt$  : taux d'intérêt réel à la date  $t$

$gt$  : taux de croissance réel à la date  $t$

Ici,  $b_{t-1} \times (rt - gt)$  représente l'effet « **boule de neige** », c'est-à-dire l'effet du ratio de dette de l'année précédente sur le ratio de l'année en cours à travers le paiement des intérêts et le taux de croissance. Cet effet peut être positif, quand  $r > g$ , ou négatif dans le cas contraire.

La formule ci-dessus permet de calculer le **solde primaire stabilisant le taux d'endettement**,  $sppstabt$  :

$$sppstabt = b_{t-1} \times (rt - gt)$$

Le solde primaire stabilisant le taux d'endettement est : **positif** si  $r > g$ , **négatif** si  $r < g$  et **nul** si  $r = g$ .

Il dépend aussi du niveau initial de dette. Plus le niveau initial de dette est élevé, plus le solde public primaire qui stabilise la dette sera élevé en valeur absolue (fort excédent si  $r > g$ , fort déficit si  $r < g$ ).

Si le déficit primaire en  $t$  est plus creusé que ce déficit primaire stabilisant, i.e. ( $d_t^{p*} < sppstabt$ ), alors la dette augmente même si  $r < g$ .

Enfin, on peut également exprimer le **déficit public**  $d_t^*$  (*déficit primaire + intérêts de la dette*) compatible avec une stabilisation du ratio *dette publique/PIB* :

$$d_t^* = d_t^p + \frac{i}{1 + g + \pi} b_{t-1} = \frac{g + \pi}{1 + g + \pi} b_{t-1}$$

Par exemple, si on pose les hypothèses d'un taux de croissance du PIB réel,  $g = 3\%$  et un *taux d'inflation*  $\pi = 2\%$  (ce qui une croissance économique de 5%), alors le déficit public qui stabilise le ratio de la dette/PIB, disons à  $b_{t-1} = 60\%$  est égale :

$$d_t^* = \frac{0,03 + 0,02}{1 + 0,03 + 0,02} \times 0,6 = 0,0286 \approx 3\%$$

Ce sont ces hypothèses, qui ont été retenues pour exiger que le déficit public ne doive pas dépasser 3% du PIB dans les critères du Traité de Maastricht, lesquels ont été repris dans le Pacte de Stabilité et de Croissance (**PSC**)

Pour simplifier la relation, nous proposons de noter :

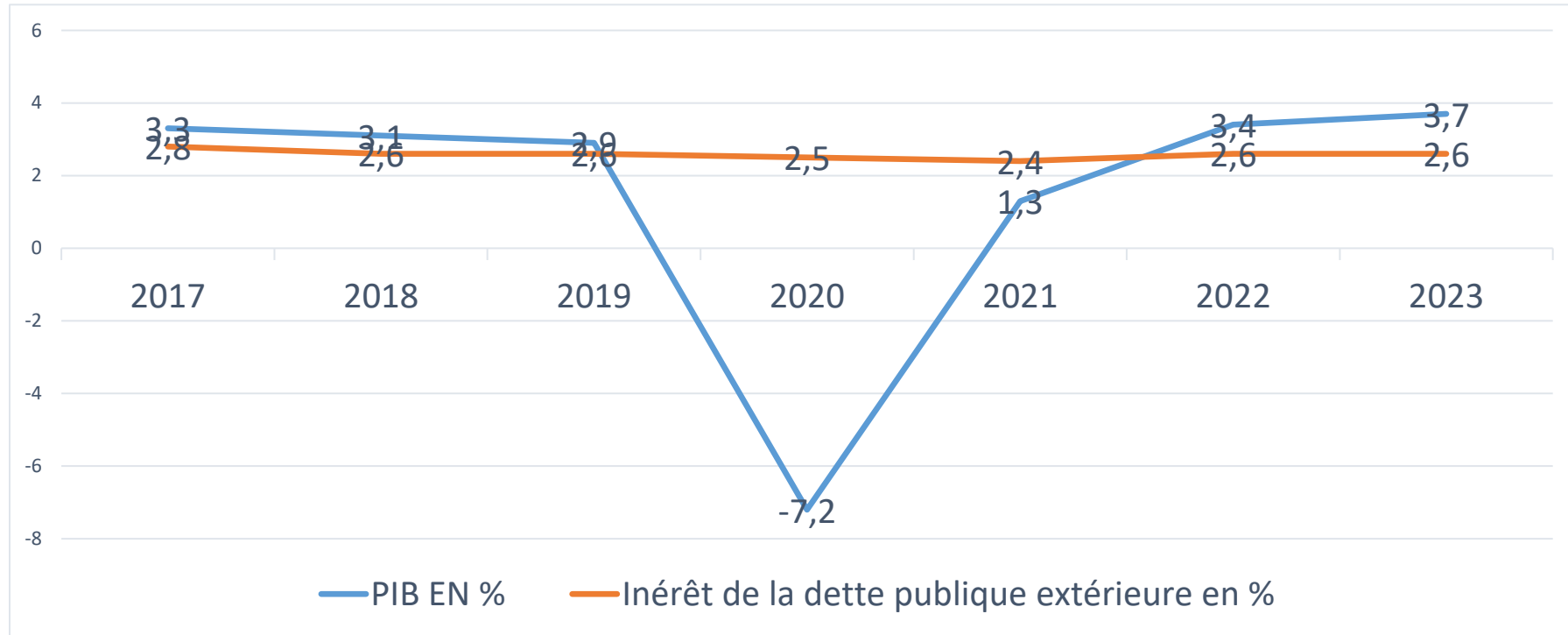
$$n = g + \pi \quad : \text{Taux de croissance nominal du PIB}$$

Et sachant que  $b_t = b_{t-1}$  : l'hypothèse de stabilité de la dette

On peut écrire notre formule de la façon suivante :

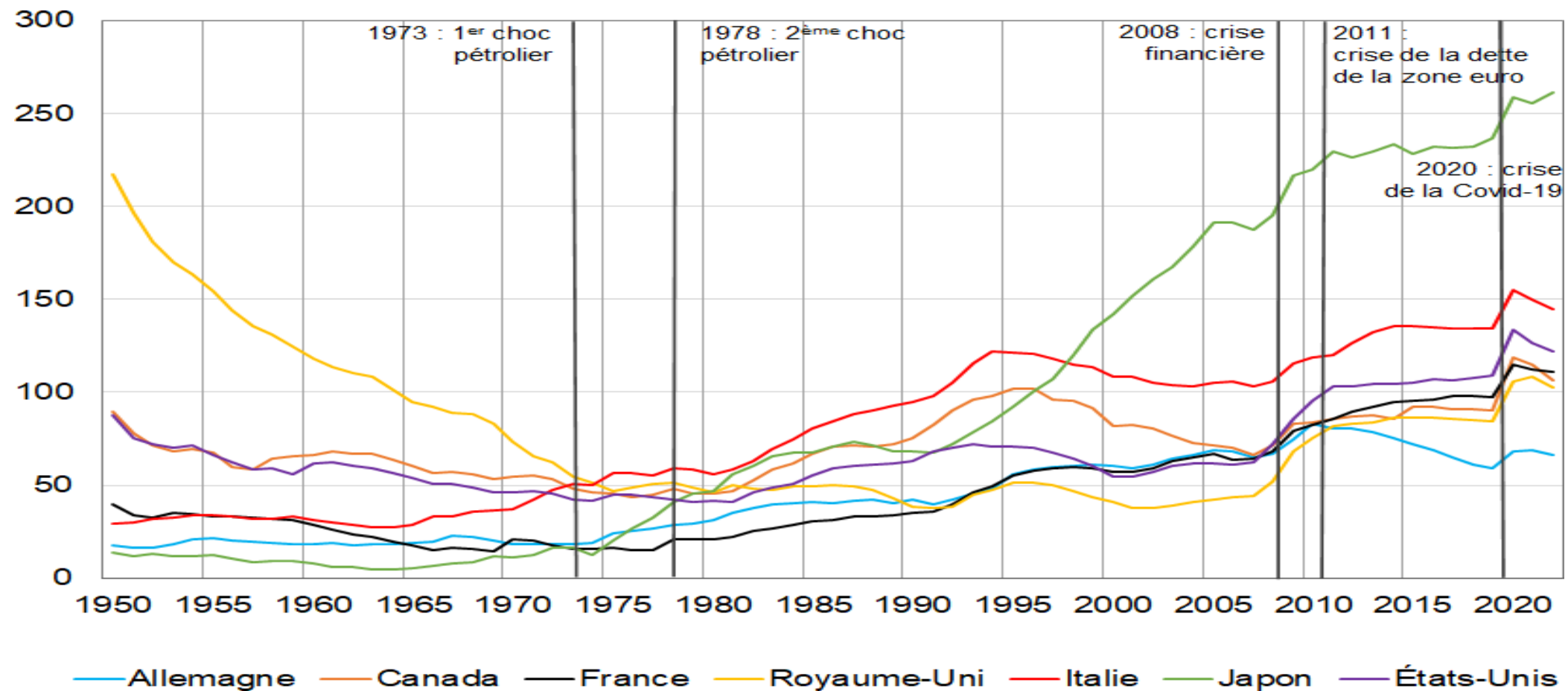
$$d_t^* = \frac{n - i}{1 + n} b_t \quad (6)$$

## Evolution du PIB et du taux d'intérêt de la dette publique extérieure (2017-2023)

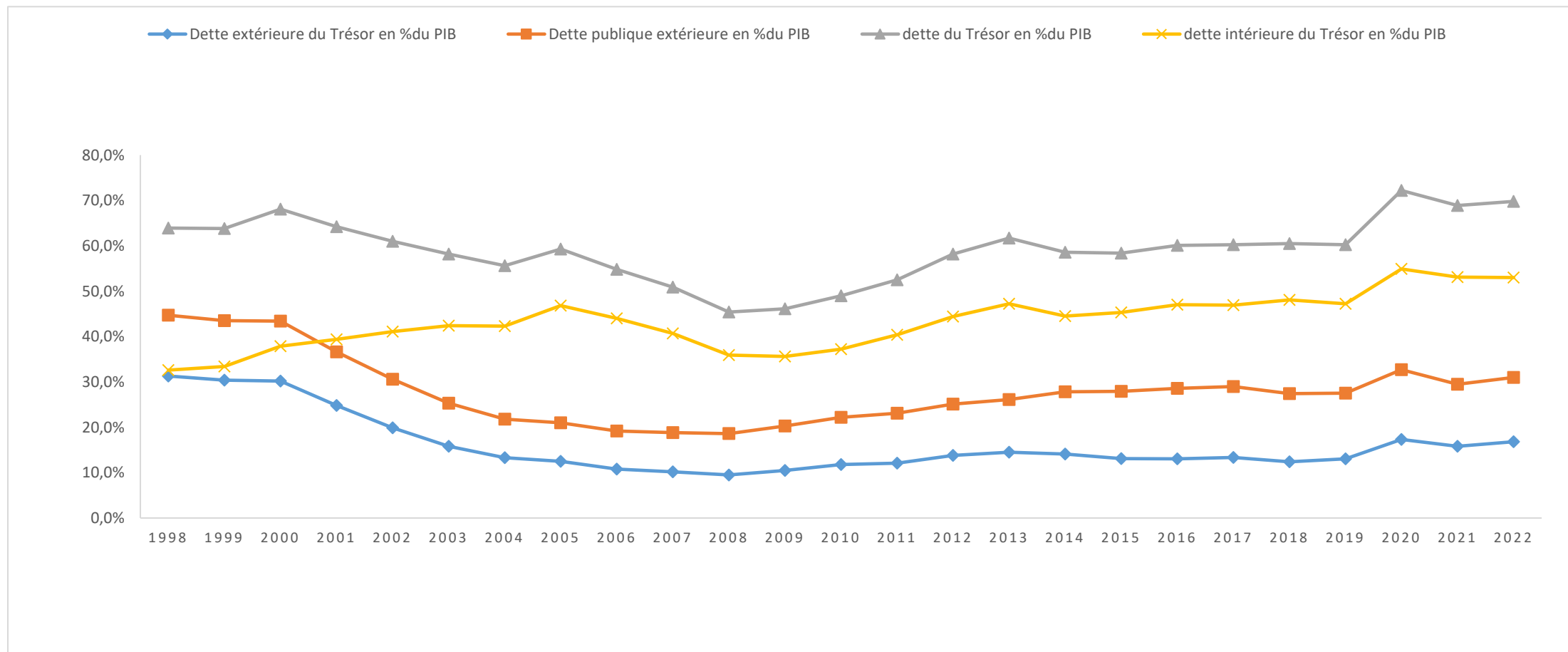


source : établi à partir des données du MEF

## Evolution de la dette publique en % du PIB



# Evolution de la dette publique extérieure et du Trésor au Maroc (1996-2022)



source : établi à partir des données du MEF

Ceci s'explique, également, selon le MEF, nécessairement par plusieurs facteurs à savoir :

- Réduire la dépendance vis-à-vis des sources de financement extérieur ;
- Développer le marché des BDT, socle du secteur financier ;
- Emergence d'une courbe des taux qui sert de référence de financement pour les autres opérateurs publics et privés ;
- Offrir des opportunités de placement sûrs, liquides et rentables aux investisseurs institutionnels ;
- Réduire le coût d'endettement de l'Etat ;
- Absence du risque de change.
- À rappeler que, la dette extérieure publique est composée (i) de la dette extérieure du Trésor (ii) de la dette extérieure garantie et non garantie des EEP, des CT et des IFP, ainsi que (iii) de la dette extérieure garantie par l'État des IUP.

## **Répartition de la dette extérieure publique par groupements d'emprunteurs :**

- Trésor : 53,3 %
- Entreprises et Etablissements Publics (EEP) : 45,7 %
- Institutions Financières Publiques (IFP) : 0,4 %
- Collectivités territoriales (CT) : 0,5 %
- Institutions d'Utilité Publiques (IUP): 0,1 %

### **- Structure de la dette par devises**

La structure par devises de la dette extérieure publique, à fin 2021, reste marquée par une prédominance de la dette libellée **en euro qui représente une part de 60,6%**, suivie de celle libellée **en dollar US et devises liées (31,3%)**, alors que la part du **Dinar koweïtien a atteint 4,1%**.

Il est à signaler que cette structure, qui demeure proche de celle du panier de cotation du Dirham, permet de limiter l'impact du risque de change sur l'encours et le service de la dette extérieure publique.

### **- Structure par taux d'intérêt**

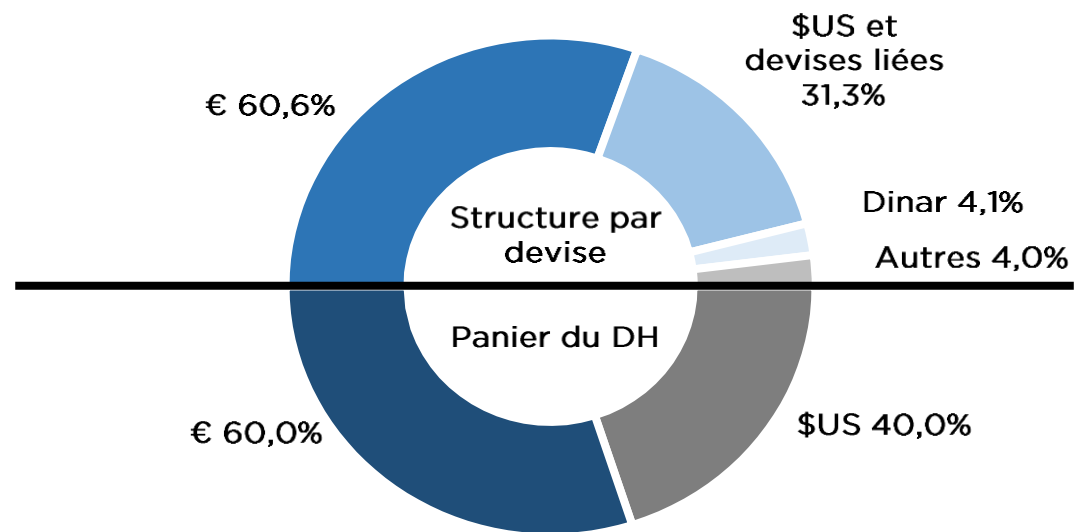
La structure de cette dette par types de taux d'intérêt est marquée par la prépondérance de la part de la dette assortie de **taux d'intérêt fixes** qui a atteint **76,2%** contre **23,8%** pour la dette à **taux d'intérêt flottants**.

## Structure de l'encours de la dette publique par devise

	2020	2021
MAD	75%	76%
EURO	15%	15%
DOLLAR ET DEVISES LIEES	8%	8%
AUTRE DEVISES	2%	1%
TOTAL	100%	100%

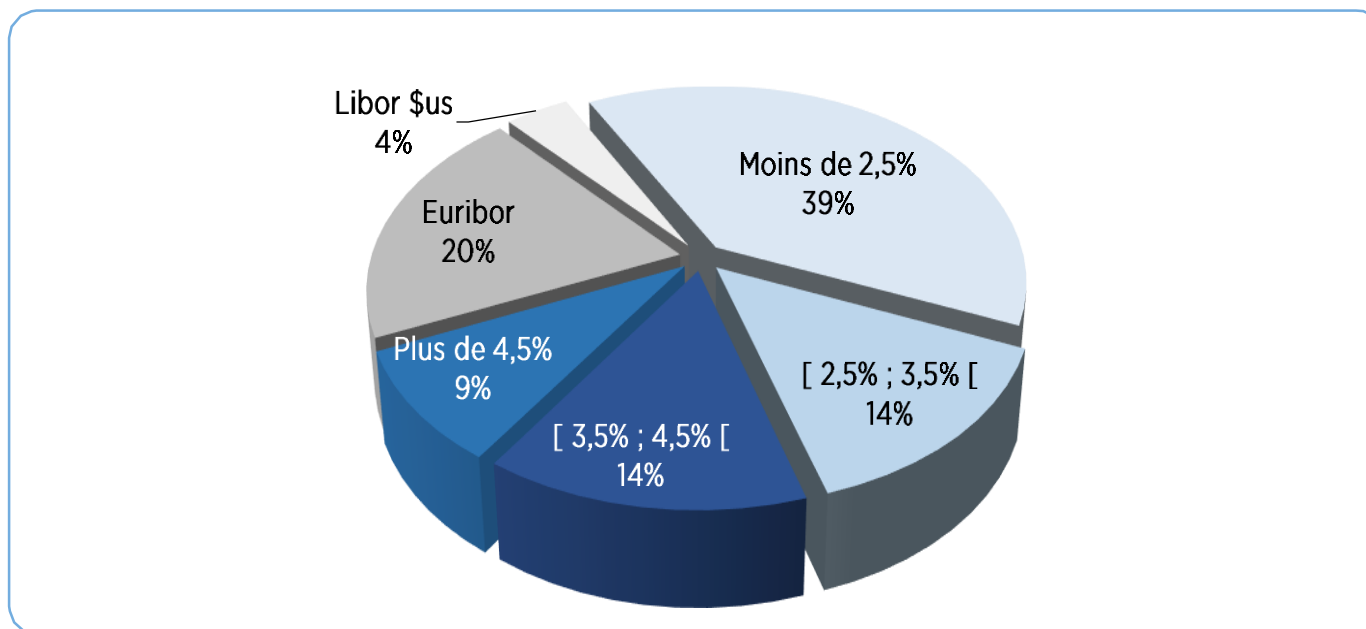
source : DEPF

## STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE PAR DEVISE



Source : MEF

## STRUCTURE DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE PAR TAUX D'INTERET



Source : MEF

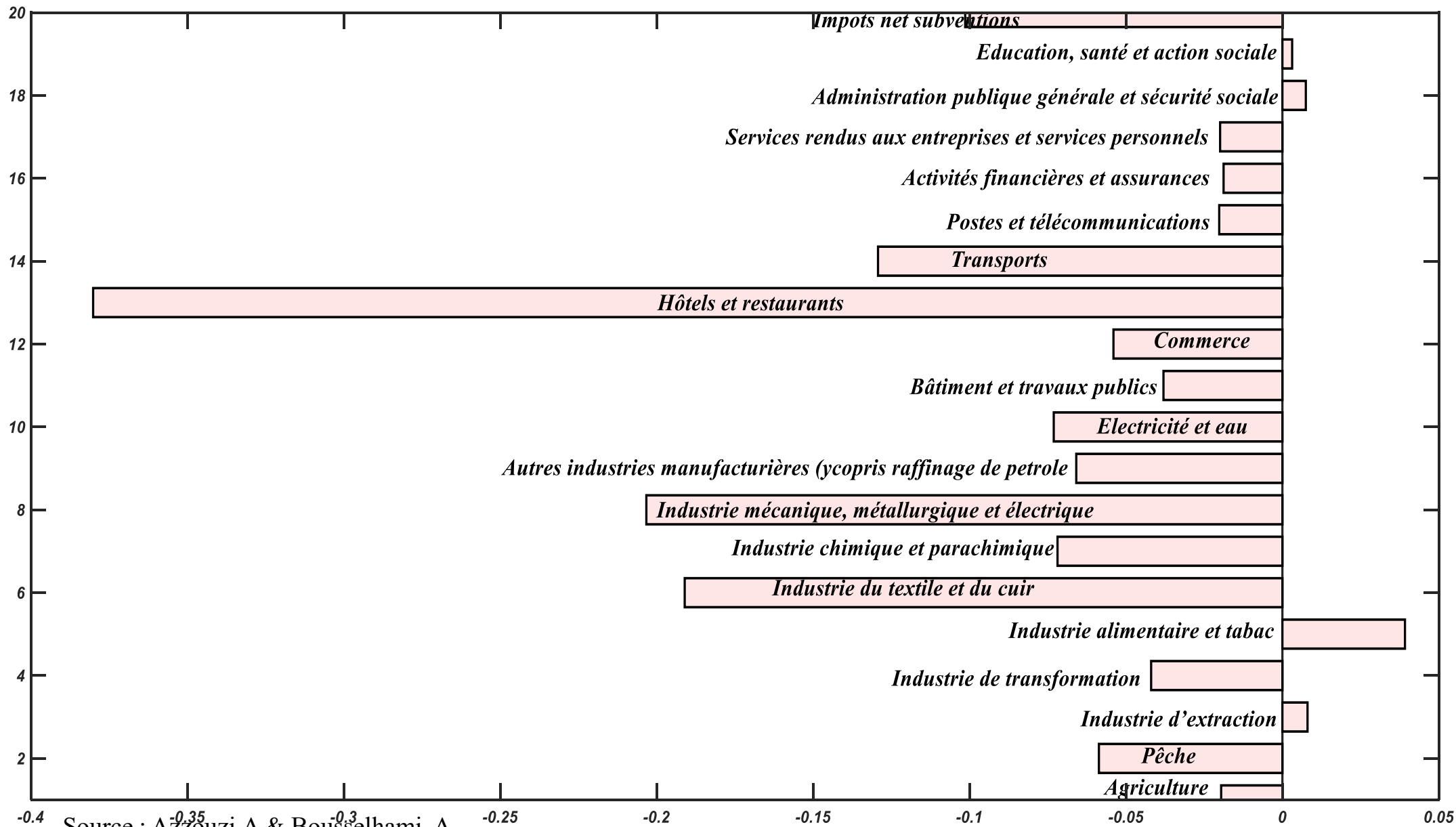
## **Plan de relance budgétaire post-crise de Covid-19**

L'économie marocaine, à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19, a connu la contraction la plus forte dans la zone du Nord et du Moyen-Orient (MENA) avec une récession de **6,3%**, selon les statistiques de la Banque mondiale. Ce ralentissement économique est considéré comme exceptionnel puisqu'il y a une baisse annuelle du PIB réel de plus de 2 %.

Les inquiétudes sont devenues plus sérieuses ces deux dernières années lorsqu'il y a eu une augmentation explosive du **ratio dette/PIB (72,3%)** malgré la baisse des taux d'intérêt nominaux. En effet, au cours de la période 2020-21, le taux de croissance nominal a baissé. Le taux de croissance étant inférieur au taux d'intérêt effectif, le ratio dette/PIB a augmenté à la fois en raison des déficits primaires cumulés et de l'excès du taux d'intérêt sur le taux de croissance de **2020-03 à 2020-12**.

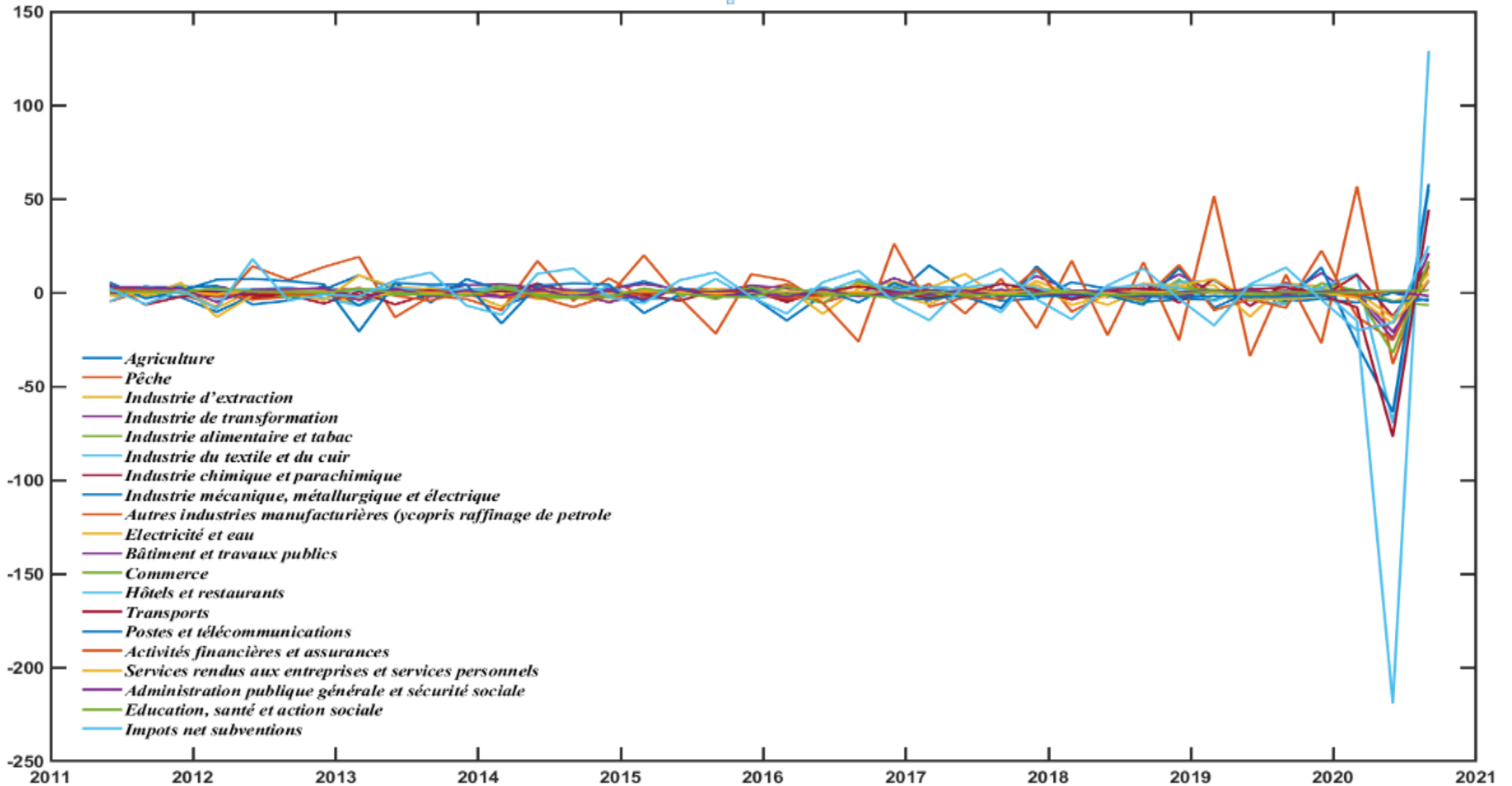
À cet effet, le déficit budgétaire et la dette publique au Maroc ont fait l'objet d'une attention croissante de la part des analystes et des décideurs, en particulier depuis l'année de 2020, lorsque le déficit budgétaire combiné était supérieur à 10.95 % du PIB. Par conséquent, les préoccupations sont devenues plus sérieuses que ce soient pour les académiciens ou pour les décideurs politiques.

**Réponse cumulée de la croissance de la valeur ajoutée réelle des branches d'activité économique aux chocs d'incertitude à l'horizon d'un an (en %).**



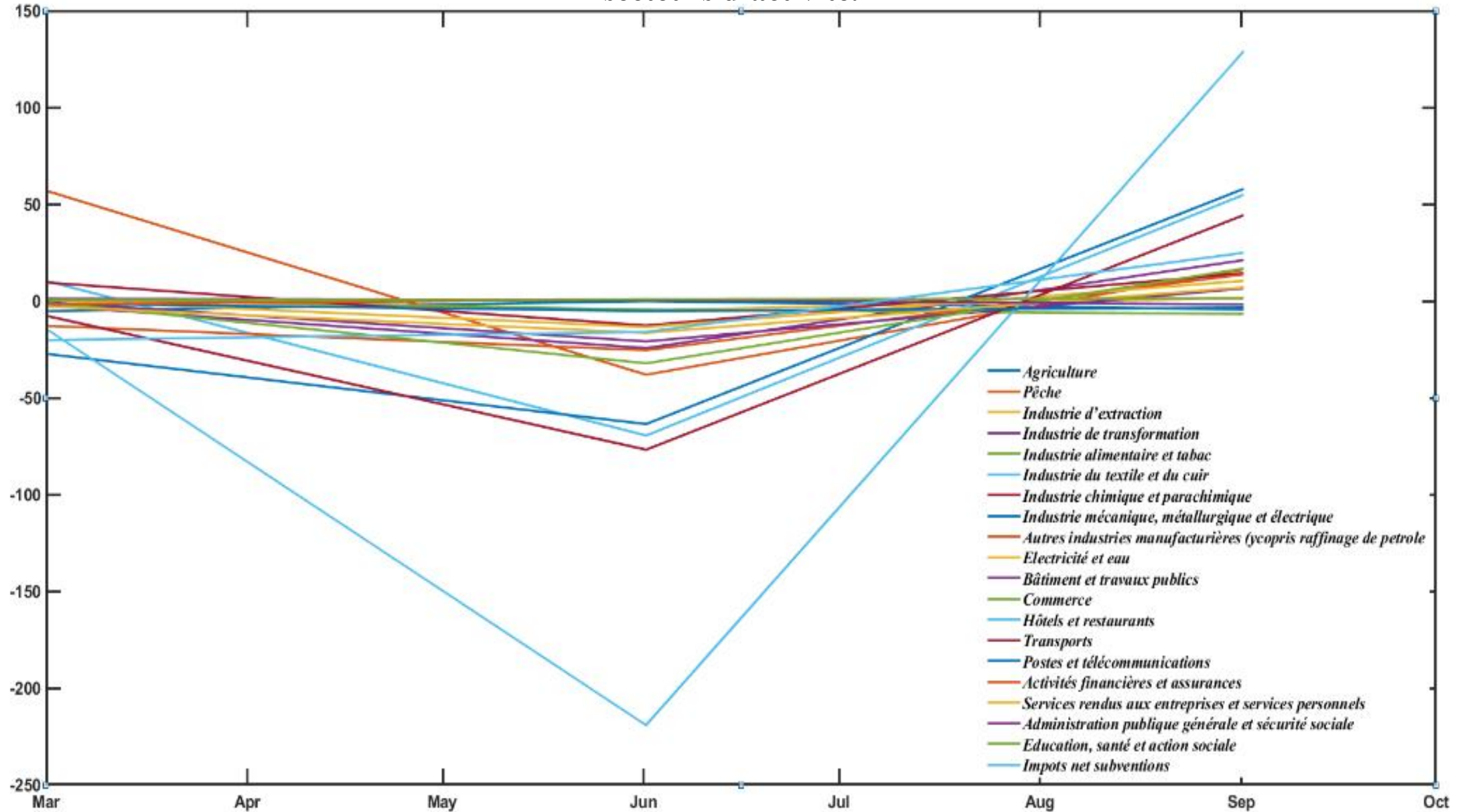
Source : Azzouzi.A & Bousselhami. A.

# Récession pendant toute la période d'étude pour les différents secteurs d'activité.



Source : Azzouzi.A & Bousselhami. A.

# Récession pendant la période de la pandémie de Covid-19 (jusqu'au 30 septembre 2020) pour les différents secteurs d'activité.



Source : Azzouzi.A & Bousselhami. A.

## **Effets dynamiques des dépenses publiques et du déficit budgétaire**

Les dépenses publiques perdent leur valeur tendancielle à des horizons plus longs, et ce de manière statistiquement significative, avant d'atteindre leur valeur de référence.

Plusieurs études empiriques montrent que les multiplicateurs de dépenses publiques à court terme ont tendance à être sensiblement plus élevés lorsqu'il y a beaucoup de capacité économique disponible ou que l'économie est faible (par exemple Nickel & Tudyka (2014), Auerbach et Gorodnichenko (2012, 2013), Bachmann et Sims (2012), Baum et al (2012), Batini et al (2012), Fazzari et al (2015), et Tagkalakis (2008)).

Il semble que l'effet cumulatif d'un choc positif des dépenses publiques sur le taux de croissance est plus important avec un taux d'endettement de 90%.

**Plus le ratio d'endettement est élevé, plus le PIB réel augmente au moment de l'impact après le choc, pour retrouver sa trajectoire. Cet effet s'accroît lorsque le ratio de la dette publique est plus élevé, tout en restant statistiquement significatif.**

**Alors que l'effet global sur le PIB réel est expansif même à très long terme, plus le taux d'endettement est élevé, plus c'est le cas. Finalement, à des taux d'endettement très élevés, l'effet global sur le PIB devient significativement positif. Ces conclusions sont similaires à celles de Fincke et Greiner (2014).**

L'endettement permet de reporter dans le temps la charge fiscale associée à une dépense et de rapprocher les bénéfices que les contribuables en tireront un avantage, dans la mesure où le financement de telle dépense, dans le long terme, peut être étalé sur plusieurs générations futures.

**Dans cette optique, la dette ne doit financer que des dépenses à fort potentiel, dont l'investissement en infrastructures, éducation, recherche, nouvelles technologies..., et non des dépenses courantes. En outre, une réduction d'impôt financée par déficit conduit à une expansion de la demande, dans ce cas le déficit apparaît comme un instrument efficace de stabilisation.**

**Alors le recours au déficit, pour financer les dépenses, aura un impact sur l'activité économique par l'effet du multiplicateur keynésien.**

### Impact d'une variation de 1% de dépenses publiques et du ratio du solde budgétaire sur le PIB au Maroc

Multiplicateur cumulé des dépenses publiques		Multiplicateur cumulé des recettes fiscales		Horizon
Au seuil de 90% de la dette	Au seuil de 100% de la dette	Au seuil de 90% de la dette	Au seuil de 100% de la dette	Par an
1.26	1.55	0.43	0.69	1
1.22	2.54	0.78	1.64	3-2
0.55	1.98	0.55	1.53	4
1.36	3.01	0.85	2	5
0.83	2.38	0.81	1.94	6
1.53	3.17	0.90	2.12	7
1.08	2.69	0.85	2.18	8
1.63	3.42	0.91	2.53	9
1.37	2.97	0.87	2.52	10

Source : Bouselhami.A & Azzouzi.A, 2022.

D'après ce tableau, il paraît que l'effet de la relance budgétaire est positif. Les dépenses réagissent de manière forte et persistante à leur propre choc. Selon la spécification, le multiplicateur des dépenses est plus grand ou plus petit que le multiplicateur des impôts. Selon la théorie keynésienne traditionnelle, le multiplicateur des dépenses devrait être supérieur au multiplicateur des impôts, c'est exactement le cas.

**Cette constatation implique que l'expansion budgétaire contracyclique est efficace au Maroc. Il paraît que l'effet multiplicateur de dépenses publiques se manifeste après le choc directement. Le multiplicateur keynésien devient inférieur à l'unité pour l'horizon 4 et 6, ce qui implique que la relance budgétaire semble moins efficace durant cette période. Alors que le multiplicateur fiscal est inférieur à 1.**

## **Effet de la dette publique et du déficit budgétaire**

**- Trois scénarios envisagés :**

**- Dans un premier temps, nous analysons les effets, à la fois, du niveau de la dette publique et du niveau du déficit primaire en utilisant différents seuils de la dette publique par rapport au PIB avec, respectivement, 70%(scénario1), 90%(scénario2) et 100%(scénario3).**

**Concernant les seuils du déficit primaire, nous avons choisi la gamme des valeurs que nous observons dans notre échantillon comme suit :**

## Interactions entre déficit budgétaire et taux d'endettement selon les scénarios envisagés

	Scénario I Taux d'endettement 70%	Scénario II Taux d'endettement 90%	Scénario III Taux d'endettement 100%
Faible	Déficit budgétaire 2,87%	Déficit budgétaire 2,87	Déficit budgétaire 2,87%
Moyen	3.83%	6,18%	7,41%
Elevé	5,68%	6,18%	7,41%

Source : Bouselhami.A & Azzouzi.A

- Les résultats de ces scénarios facilitent la discussion entre les réponses du taux de croissance  $g(t)$  et du taux d'intérêt  $i(t)$ . **Au Maroc, l'orientation budgétaire à moyen terme devrait viser à atteindre le taux de croissance tendanciel le plus élevé possible avec un déficit budgétaire qui pourrait être stabilisé à 6.18 % du PIB et un ratio dette/PIB qui se stabiliserait à terme à 90 %.**
- **Une telle orientation budgétaire est compatible avec la combinaison maximisant la croissance d'un ratio dette/PIB stable et d'un ratio déficit budgétaire/PIB stable et compatible à la fois, avec une croissance maximale et un ratio dette/PIB stable. Alors que l'orientation budgétaire, à court terme, devrait être conçue pour maintenir l'économie proche des ratios de croissance à long terme et de dette/PIB, en utilisant des variations temporaires du déficit budgétaire.**